

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**ENQUÊTE  
SUR LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET  
D'EXPLOITATION D'UNE MINE ET D'UNE USINE DE NIOBIUM À OKA  
SUR LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES  
AINSI QUE SUR LEURS UTILISATIONS**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 janvier 2005, 19 h  
Municipalité d'Oka, Salle de la mairie  
183, rue des Anges  
Oka

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2005 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR NIOCAN RENÉ DUFOUR .....	9
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :	
YVES ALLARD .....	17
RICHARD MAHEU .....	22
STEVEN BONSPILLE .....	35
BRIGITTE ST-PIERRE.....	44
REPRISE DE LA SÉANCE .....	55
JUDE LAVIGNE.....	55
SONIA GAGNÉ .....	74
YVON DESORMEAUX.....	81
FRANCINE GAGNÉ .....	90
DENISE PROULX .....	96
FRANÇOIS LALANDE .....	105

## MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette consultation publique qui porte sur les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations.

10 Mon nom est Joseph Zayed. Je préside cette commission d'enquête.

Permettez-moi de prendre 15 minutes pour vous décrire un peu le fonctionnement de la commission, les règles de procédure et vous présenter les membres de la commission.

15 Auparavant, je vous fais lecture du mandat confié au BAPE, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, par le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair, dans une lettre adressée le 26 novembre dernier à monsieur André Harvey, alors président du BAPE.

20 *Monsieur André Harvey, président*

*Monsieur le président,*

25 *Bien qu'une enquête précédente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ait permis de me fournir un éclairage sur les impacts du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka en matière de radioactivité, des questions relatives aux impacts de ce projet sur les eaux de surface et sur les eaux souterraines demeurent.*

30 *Aussi, dans le but d'obtenir des informations que j'estime avoir besoin, je mandate, en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le BAPE afin qu'il tienne une enquête sur les effets potentiels de ce projet sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations.*

*Plus particulièrement, le BAPE devra examiner les questions suivantes:*

35 *les effets potentiels des eaux souterraines sur la quantité et la qualité de ces eaux;*

*les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur le niveau des eaux de surface;*

40 *les effets potentiels de la variation du niveau des eaux souterraines pouvant résulter de leur pompage sur les différents usages de ces eaux, notamment sur les usages agricoles;*

*les effets potentiels de l'entreposage des résidus miniers dans les fosses et le parc à résidus sur la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface;*

45 *les effets potentiels de l'entreposage des résidus miniers et des scories dans les galeries souterraines sur la qualité des eaux souterraines;*

*et les effets potentiels du rejet des eaux d'exhaure sur la qualité des eaux du ruisseau Rousse et sur l'utilisation de ces eaux à des fins d'irrigation.*

50 Le mandat est donc restrictif.

*Le mandat du BAPE débutera le 6 décembre 2004 et le rapport devra m'être déposé au plus tard le 31 mars 2005.*

55 *Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.*

Rappelons que le projet de la mine et de l'usine de niobium n'est pas assujéti à la *Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.*

60 Comme le précise la lettre du ministre de l'Environnement, la présente enquête a été confiée au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui édicte que le BAPE a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.

65 Le mandat. Le mandat de la commission a débuté donc le 6 décembre 2004 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2005. Durant ce mandat, la commission enquête, tient une consultation publique et rédigera un rapport qui sera transmis au ministre de l'Environnement.

70 Quelques mots sur le rapport. À noter que la commission n'est pas une commission décisionnelle. Dans son rapport, la commission fera part au ministre de ses constatations, de son analyse ainsi que des points de vue exprimés lors de cette consultation publique. Le ministre de l'Environnement tiendra compte du rapport de la commission et de l'ensemble du dossier.

75 D'ailleurs, à cet effet, le ministre a déjà en possession un ancien rapport, qui date de deux ans, d'une autre commission du BAPE qui avait enquêté sur la radioactivité. Et finalement, le ministre adressera ses recommandations pour une décision finale au Conseil des ministres.

80 Permettez-moi de vous présenter la commission et son équipe. Cette commission d'enquête est formée d'un président commissaire. J'en profite pour rappeler immédiatement que j'ai été assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que j'ai souscrit au Code d'éthique et de déontologie du BAPE reposant sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence.

85 Quant à l'équipe, elle est formée de madame Stéphanie Dufresne, à ma droite, et monsieur Yvon Deshaies, à ma gauche, deux analystes qui supporteront la commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport; madame Suzanne Bouchard, qui est en arrière de la salle, coordonnatrice du secrétariat de la commission, responsable de la

90 logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs; madame Louise Bourdages, conseillère en communication, qui est aussi en arrière de la salle et qui envoie la main à ceux qui peuvent la voir, qui est responsable des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue du registre pendant la consultation publique, registre dont je vais vous parler dans quelques minutes; et enfin, madame Maryse Filion, qui assiste le personnel de la commission.

95 La logistique de la consultation est assurée par le Service des commandites et des événements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, représenté par messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier, à ma gauche, vers le centre de la salle.

100 Les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve, en avant de la salle, sténotypiste. Et mentionnons que tout ce qui est dit au cours de cette consultation publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE dans environ une semaine.

105 D'ailleurs, concernant les centres de consultation, l'ensemble de la documentation est accessible dans deux centres temporaires situés à Oka. Il s'agit de la Bibliothèque municipale d'Oka au 183, rue des Anges et du Conseil des Mohawks de Kanehsatake, 127, rue Notre-Dame.

110 Il existe aussi deux centres de documentation permanents du BAPE: un à Montréal, l'autre à Québec. Et vous pouvez avoir aussi accès à l'information du projet dans le site Internet du BAPE.

115 Si vous désirez avoir plus d'information, vous pouvez appeler au 1-800-463-4732 ou encore retourner voir en arrière de la salle les deux représentantes de la commission.

Un mot maintenant sur la consultation publique. Son objectif, d'abord obtenir toute l'information possible sur les thèmes abordés et leurs impacts au moyen de questions.

120 D'ailleurs, à ce propos, la commission a déjà demandé au promoteur de préparer les réponses pour chacune des questions qui font l'objet du mandat de la commission. Éventuellement, si ce n'est pas ce soir, ce sera demain; si ce n'est pas demain, ce sera après demain. Éventuellement, chacune de ces questions-là sera répondue par le promoteur. Le promoteur aura cinq à dix minutes pour donner sa réponse. À la suite s'ensuivra une discussion, questions, commentaires, avis, ce que vous voudrez.

125 Cette consultation vise aussi à vous permettre d'exprimer votre opinion et nous croyons qu'à l'intérieur d'une période d'une dizaine de minutes chacun de vous pourrait s'exprimer et donner son avis sur le projet, si cela lui convient.

130

À la fin de chaque séance, il est possible d'utiliser un droit de rectification. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits énoncés lors de séances publiques et non à réagir face à des opinions exprimées. Et pour ce faire, il faut aussi s'inscrire au registre.

135 Alors, nous avons une séance ce soir. Demain, nous avons deux séances publiques, une l'après-midi, une en soirée, et la suite sera annoncée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la commission.

140 Je vous avoue que pour moi, c'est une nouvelle façon de fonctionner cette fois-ci, puisqu'on intègre à la fois la période des questions aux avis. Donc, j'ignore totalement combien de temps ça pourrait prendre et j'ignorais même combien de personnes pouvaient être présentes ce soir. J'avais même informé mes collègues, je leur ai dit: «Il est possible qu'il n'y ait personne et il est possible que la salle soit pleine.» Alors, j'ignorais complètement. Les rencontres préalables que nous avons eues ne nous permettaient pas d'avoir un pouls juste sur le nombre de personnes  
145 qui auraient pu assister à cette rencontre.

Alors, à noter que toute personne ou tout organisme qui désire déposer un mémoire peut le faire, bien sûr, peut le faire en séance et peut le faire aussi jusqu'au 18 février. Il s'agira alors d'adresser le mémoire au secrétariat du BAPE, aux soins de madame Suzanne Bouchard, le titre  
150 du projet et l'adresse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que vous avez dans tous les feuillets d'information en arrière de la salle. Les mémoires seront rendus publics dès leur présentation et pourront être lus sur le site Internet du BAPE dès le lendemain.

Je tiens à préciser que la commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour et de  
155 ceux qui sont contre, ni en nombre ni en volume, pour déterminer qui a raison. La commission s'intéresse aux raisons, aux motifs qui appuient votre opinion. La commission, bien sûr, s'engage à lire et à considérer tous les mémoires qui lui auront été transmis.

Le déroulement de la première soirée de consultation. Après mon exposé, le registre sera  
160 ouvert. Le registre est situé en arrière de la salle et l'ordre d'inscription détermine l'ordre de ceux qui s'adresseront à la commission. Ensuite, je demanderai au promoteur de faire une présentation du projet d'environ 20 à 25 minutes. À noter que ces deux présentations, la mienne et celle du promoteur, n'auront lieu que ce soir. Je ferai ensuite donc l'appel des documents à déposer et suivra la période de questions et commentaires.  
165

Permettez-moi de vous présenter maintenant les personnes qui sont en avant de la salle. Tout d'abord, je vous présente, à la table à votre gauche, donc à ma droite, le porte-parole officiel du promoteur et je lui laisse le soin de présenter ses collègues. Il s'agit de monsieur Richard Faucher.  
170

**M. RICHARD FAUCHER :**

Merci beaucoup. Alors, à ma droite, vous avez monsieur André Vachon qui est un biologiste, maîtrise, et vice-président chez Roche, une firme de consultation en recherche

175 environnementale; monsieur Denis Isabel, docteur Isabel je devrais dire, un hydrogéologue qui est maintenant à l'emploi de SNC-Lavalin. Vous avez aussi docteur Marton Tabi, à l'extrémité de la table. Docteur Tabi est spécialisé en agronomie, en culture, sol, ces choses-là. Et vous avez monsieur René Dufour, chairman de Niocan, à l'extrémité de la table. Monsieur Dufour va faire la présentation, introduction du projet de Niocan.

180

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

185

Merci beaucoup. Alors, à votre droite, vous avez la table des personnes-ressources des ministères, des organismes, lesquels ont été invités par la commission pour fournir de l'information à vous comme à la commission. Je leur demanderai de s'identifier ainsi que les gens qui les accompagnent, s'il y a lieu.

190

Donc, il s'agit, au niveau des personnes-ressources, du ministère de l'Environnement.

**M. ALAIN ROCHON :**

195

Bonsoir! Il y a d'autres personnes effectivement du ministère qui m'accompagnent. Est-ce que vous voulez que je les nomme toutes?

**LE PRÉSIDENT :**

200

Vous pouvez vous présenter et tout simplement...

**M. ALAIN ROCHON :**

205

Je suis coordonnateur à la Direction régionale des Laurentides. Le bureau maintenant est à Saint-Jérôme. Il y a d'autres personnes qui m'accompagnent.

**LE PRÉSIDENT :**

210

Alors, il s'agit de monsieur Alain Rochon.

**M. ALAIN ROCHON :**

215

Pardon. Il y a d'autres personnes qui m'accompagnent, dont le directeur adjoint, monsieur Serge Assel, ma collègue ingénieure, madame Dorothée Benoit. Ensuite, madame Lucie Tétreau qui s'occupe des communications. Il y a aussi monsieur Claude Gignac de notre ministère, qui est une personne-ressource aussi. Monsieur Francis Perron qui est là. Également madame Monique Beauchamp qui est avec nous, madame Carole Lachapelle aussi qui est avec nous.

220           Donc, ce sont toutes des personnes qu'on a consultées, qui ont contribué à l'analyse du dossier.

**LE PRÉSIDENT :**

225           Et monsieur Charles Lamontagne, j'imagine, à votre gauche.

**M. ALAIN ROCHON :**

230           Et, c'est ça, monsieur Charles Lamontagne qui m'accompagne.

**LE PRÉSIDENT :**

          Merci. Alors, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

235           **M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

          Oui. Bonsoir! Mon nom est Jean-Claude Dessau. Je suis médecin conseil, chef d'équipe de santé environnementale à la Direction de santé publique des Laurentides à Saint-Jérôme.

240           **LE PRÉSIDENT :**

          Merci. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**Mme LUCIE CARON :**

245           Bonsoir! Mon nom est Lucie Caron. Je suis agronome au MAPAQ, au bureau de Blainville, et j'ai travaillé sur le dossier au niveau de l'évaluation des besoins en eau dans le secteur agricole et de l'impact que ça pourrait avoir au niveau de la qualité de l'eau.

250           Il y a mon confrère, ici, de travail, qui est Daniel Vaillancourt, qui est agronome également mais au bureau de Mont-Laurier. Daniel a travaillé plusieurs années dans le secteur horticole. Et comme le secteur agricole ici est très concentré au niveau de l'horticulture, son expertise a été précieuse.

255           Monsieur à l'avant, la première rangée, un autre de mes confrères, Daniel Lalonde, qui est agronome et qui travaille au niveau pomicole, qui a travaillé aussi dans le dossier.

260           Madame Johanne Twigg, qui est du Centre québécois d'inspection des aliments. Monsieur Claude Lapointe aussi du Centre québécois d'inspection des aliments. Et monsieur Michel Boisclair qui est directeur adjoint pour la région Outaouais–Laurentides.



Et j'oubliais, je m'excuse, Sophie Lizotte, qui est agronome au niveau des productions animales et qui a travaillé aussi au niveau de l'évaluation des besoins en eau pour le secteur animal.

265

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Nous avons aussi invité des porte-parole de la Commission géologique du Canada.

270

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Bonsoir! Mon nom est Miroslav Nastev. Je suis hydrogéologue à la Commission géologique du Canada, qui fait partie de Ressources naturelles au Canada. J'ai travaillé dans le projet de caractérisation régionale des aquifères des basses-terres du Saint-Laurent. En réalité, des roches sédimentaires qui entourent des collines d'Oka, c'est un projet d'environ quatre ans, qui a duré de 1999 jusqu'à 2003 dans cette région également.

275

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

Le porte-parole de l'Union des producteurs agricoles.

280

**M. PIERRE VILLENEUVE :**

Bonsoir! Mon nom est Pierre Villeneuve. Je suis producteur de pommes, d'abord, à Saint-Joseph-du-Lac. Je suis administrateur du syndicat de Deux-Montagnes qui représente la région d'Oka ici. Puis je représente les producteurs agricoles dans ce dossier-ci.

285

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue, monsieur.

Le porte-parole de la Municipalité d'Oka.

290

**M. ÉRIC BLOUIN :**

Éric Blouin. Je suis le directeur des Services techniques de la Municipalité d'Oka. Je bénéficie aussi du support de toute l'équipe d'administration, au besoin.

295

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et finalement, du Parc national d'Oka.

300

**M. RICHARD ROZON :**

305

Bonsoir! Richard Rozon, directeur du parc national d'Oka. Ce soir, il n'y a pas personne qui m'accompagne. Toutefois, s'il y a des questions très particulières, très pointues, je peux avoir le concours du Service d'aménagement de la faune du ministère des Ressources naturelles.

310

**LE PRÉSIDENT :**

Merci infiniment. Et la commission a aussi invité l'Association minière du Québec pour faire une présentation d'une dizaine de minutes, qui portera essentiellement sur l'application de la Directive 019. Cette présentation aura lieu demain soir, à 19 h, et durera environ 10 minutes.

315

Le dernier point vise maintenant les règles de procédure à suivre pour assurer un bon déroulement de la consultation et je compte sur votre collaboration pour assurer le respect mutuel et la courtoisie. Donc, je vous invite à éviter de tenir des propos inutilement blessants. D'ailleurs, la commission n'en sera pas du tout impressionnée. Je signale aussi qu'exprimer son opinion exige aussi d'accepter que les autres puissent en exprimer une autre différente.

320

Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Ceci s'applique également à tous les avis et toutes les réponses aux questions qui seront posées et répondues; aucun échange direct donc entre le promoteur, les personnes-ressources et le public.

325

Le nombre de questions que je vais autoriser, comme vous voyez, j'avais indiqué dans la présentation électronique pas plus de deux à la fois. En fait, pour ce soir, compte tenu du nombre qu'il y a ici, je vais limiter les interventions à une. Toutefois, toute personne peut revenir s'inscrire le nombre de fois qu'elle le désire et exprimer les avis, qui peuvent être multiples, et poser plusieurs questions. Mais le nombre de questions ou d'avis par intervention sera limité à une pour ce soir.

330

La commission, bien sûr, peut intervenir en tout temps. Évidemment, ce soir, vous êtes très nombreux. Si vous avez plusieurs questions, évidemment, la commission va vous laisser le loisir de les poser. La commission siégera aussi en après-midi demain, peut-être mercredi. Et en général, les après-midi, il y a beaucoup moins de monde qui participent à la consultation, de telle sorte que la commission aura amplement le temps pour poser ses propres questions, puisque la commission aussi a une batterie de questions.

335

La commission ne tolérera aucune forme donc de manifestation de la salle, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes ou d'attitudes méprisantes envers quiconque.

340

Enfin, je vous rappelle qu'ici comme ailleurs, il est strictement défendu de fumer dans cette salle.

345

Le registre est maintenant ouvert et nous prendrons un premier bloc de 10 noms. Si le temps le permet, nous prendrons un autre bloc de 10 noms.

350 En arrière de la salle, il y a un sondage du BAPE pour connaître votre satisfaction quant à ses services, nous vous invitons à y participer.

Voilà, c'est tout. Merci énormément de votre attention. J'invite maintenant le promoteur à présenter son projet.

355

**M. RICHARD FAUCHER :**

Alors, monsieur Dufour fera la présentation pour Niocan. Monsieur Dufour, encore une fois, est président du conseil d'administration de Niocan et son chef exécutif. La présentation va durer une vingtaine de minutes et permettra, on espère, à tout le monde de mieux comprendre l'ensemble du projet d'une façon générale. Merci.

360

**M. RENÉ DUFOUR :**

Monsieur le président, monsieur et madame les analystes, monsieur et madame les personnes-ressources, avant de débiter ma présentation, je désire rappeler que le Tribunal administratif du Québec a tenu 28 jours d'audience, qui se sont avérées en quelque sorte des audiences publiques, où plusieurs questions concernant le projet, dont l'impact sur l'eau, furent discutées en profondeur.

365

370

Les opposants au projet ont assisté à ces audiences. Ils étaient représentés par trois avocats chevronnés, dont l'un représentait l'UPA. Ces derniers ont fait comparaître cinq professionnels qui ont participé activement aux délibérations. Le tribunal a permis à des individus de la salle d'exprimer leur opinion. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a présenté une carte et des données montrant les superficies en culture sur la carbonatite.

375

La plupart des personnes présentes, enfin, ce soir, ont pris connaissance de la décision de 156 pages du tribunal administratif.

380

Je le répète, le TAQ, pour le Tribunal administratif, a joué en partie le rôle qu'aurait joué le BAPE s'il avait tenu des audiences publiques, ce que le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* ne permettait pas dans le cas présent.

385

Nous avons été surpris de constater que le mandat de l'enquête sur les effets potentiels du projet Niocan sur les eaux de surface et sur les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations, demandée par le ministre de l'Environnement, a été élargi pour inclure des audiences publiques, d'autant plus que les questions soulevées ont fait l'effet des audiences du Tribunal administratif où tous les intéressés ont pu s'exprimer.

390 Ces mêmes questions ont aussi fait l'effet d'intenses discussions avec les professionnels de Saint-Eustache et de Québec du ministère de l'Environnement durant les multiples rencontres et correspondances que nous avons eues avec eux depuis plus de quatre années, discussions qui ont culminé avec la signature de 22 pages d'engagements demandés par ces professionnels qui ont par la suite déclaré le dossier environnemental complet.

395 Au cours de ma présentation, je vais référer à trois documents: notre rapport annuel 2003, où l'on trouve la liste des étapes significatives franchies en vue de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Alors, il s'agit de ce rapport-là, ici, et je verrai tantôt, s'il y en a qui sont intéressés, nous pourrons en remettre des copies à l'arrière de la salle.

400 Et le deuxième document, c'est INFO-NIO, qui a été distribué à tous les résidants de la municipalité en 2003. On a aussi des copies à l'arrière de la salle, s'il y en a qui veulent en faire la demande.

405 Et le troisième est une conférence que j'ai présentée au congrès 2003 de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. Il s'agit d'un document plutôt technique décrivant le projet. L'ICM regroupe les professionnels de toutes disciplines de l'industrie minière de l'Atlantique au Pacifique. J'ai beaucoup oeuvré dans cet institut, dont j'ai d'ailleurs occupé la présidence.

410 Alors, comme je vous ai mentionné, ces documents seront disponibles à l'arrière de la salle, à ceux qui le désirent.

415 Dès ma première rencontre avec le maire Patry de la Paroisse d'Oka, le 22 février 1995, je me suis engagé au nom du conseil d'administration de Niocan d'implanter une exploitation hautement écologique, rencontrant toutes les normes environnementales, en harmonie avec le milieu et de concert avec les producteurs agricoles, les résidants et le conseil de la municipalité.

420 À Niocan, nous sommes privilégiés d'avoir un conseil d'administration de grande expertise tant technique, avec cinq ingénieurs de différentes disciplines, que financière: des hommes engagés à réaliser un projet qui sera en quelque sorte un modèle d'intégration d'activités minières en milieu agricole et semi-urbain.

425 Niocan a obtenu des réponses positives de tous les organismes réglementaires dont: la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec qui a conclu, après d'intensives consultations, et je mets une emphase là-dessus, incluant une audience publique, que le projet pouvait fonctionner en harmonie avec l'agriculture et a permis l'utilisation de 9,4 hectares pour les infrastructures minières.

430 Deuxièmement, le Tribunal administratif du Québec qui, après 28 jours d'audience, dont une partie importante sur l'eau, a produit un rapport de 156 pages maintenant, entre autres, l'utilisation des 9,4 hectares pour les infrastructures.

435 Troisièmement, la Cour du Québec, qui a rejeté la demande de l'UPA local d'en appeler du jugement du TAQ, TAQ étant pour le Tribunal administratif du Québec.

440 Du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui s'est penché sur l'aspect de la radioactivité et a conclu que les impacts environnementaux associés à la réalisation du projet devraient être négligeables et qu'aucun effet sur la santé publique ne devrait être observé.

Cinq ministères fédéraux, qui ont déclaré qu'il n'y avait pas d'éléments déclencheurs nécessitant leur intervention.

445 Au cours des quatre dernières années, depuis le dépôt de l'étude d'impact environnementale, de multiples rencontres ont eu lieu avec les professionnels du ministère de l'Environnement. Le 27 avril 2004, nous avons signé, je le répète, 22 pages d'engagements demandés par ces professionnels, dont plusieurs portent sur l'eau. Ces derniers déclaraient alors le dossier environnemental complet et proposaient l'émission du certificat d'autorisation.

450 J'aimerais mentionner que la Directive 019 du ministère de l'Environnement régit l'aspect environnemental des projets miniers. Les normes qu'on retrouve dans cette directive ont été rendues beaucoup plus astreignantes et elles sont imposées aux exploitations bien que non encore officialisées. Comme vous pourrez le constater, dans le document ci-haut mentionné, on a imposé au projet Niocan des normes souvent beaucoup plus sévères que celles que le ministère impose au domaine minier. Pour ne donner qu'un exemple, les matières en suspension dans le ruisseau Rousse peuvent atteindre plusieurs centaines de mg/l dépendant de la période de l'année, alors que la norme du ministère est de 25 et que celle exigée au projet est de 15.

460 De plus, Niocan a obtenu un bail minier du ministère des Ressources naturelles et son approbation écrite des sites pour les infrastructures et le parc à résidus. Plus récemment, en 2004, Niocan signait avec la Municipalité d'Oka une entente d'acquisition de la partie avant du site abandonné de St.Lawrence Columbian et versait un acompte de 20 000 \$.

465 Bref historique. Jusqu'en 1994, les droits miniers et les droits de surface de la propriété Niocan étaient détenus depuis 1953 par la société Québec Columbian, une filiale de la société américaine Kennecott Copper. Cette société jalonna près de 8 000 acres de terrain et entreprit la réalisation d'un important programme de levés géologiques aéroportés et au sol. Ces levés identifèrent une zone fortement anormale située à l'intérieur de la propriété de Niocan.

470 D'importants travaux d'exploration furent réalisés comprenant: 33 000 mètres de sondage aux diamants, l'excavation de tranchées dans le roc, l'excavation d'échantillons en vrac pour des essais de concentration métallurgique, une étude préliminaire de rentabilité.

475 Deux zones minéralisées, HWM-1 et HWM-2, furent délimitées par ces travaux.

En 1993-1994, Kennecott Copper fut acquise par la grande société Rio Tinto de Londres qui, après avoir fait une revue de ses propriétés minières détenues à travers le monde, conclut que le niobium n'entraîne pas dans sa stratégie de développement à long terme.

480 Messieurs René Dufour et Alain Robin ont alors acquis les droits miniers.

Il est intéressant, et je mets de l'emphase là-dessus, il est intéressant de noter que la propriété d'Oka a une vocation minière depuis 50 ans, donc bien avant la venue de la *Loi sur le zonage agricole au Québec*.

485 En 1960, la compagnie St.Lawrence Columbium démarrait son exploitation de niobium par méthode en fosse puis fonça un puits de 750 mètres pour poursuivre l'opération par méthode souterraine jusqu'à la fermeture en 1976.

490 Alors, vous voyez, ici à droite, vous voyez deux lacs. Vous pouvez appeler ça des lacs. Ce sont les fosses de la St.Lawrence Columbium. Le puits est à l'arrière. Alors, ils ont foncé un puits de 750 mètres à cet endroit-là.

495 C'était la première fois que le niobium était produit sur une base commerciale, ce qui donna le coup d'envoi à l'utilisation du niobium principalement comme ajout à l'acier.

500 Peu d'années après le début de l'exploitation St.Lawrence, la société brésilienne CBMM amena en exploitation sa propriété de niobium d'ARAXA détenue à 45 % par une compagnie américaine. On compte maintenant deux producteurs au Brésil avec 85 % de la production mondiale et un troisième au Québec. L'exploitation Niocan deviendrait donc le quatrième producteur dans un marché en pleine croissance.

505 En 1955, la compagnie Niocan fut incorporée. Ses actions furent inscrites à la bourse de Montréal en 97 et à la bourse de Toronto en décembre 1999.

510 Au cours de 1999, Niocan a acquis les droits de surface de trois propriétés couvrant 91 hectares, dont l'une détenue depuis les années 50 par une compagnie minière de Toronto. La superficie est indiquée en pointillé jaune sur la carte numéro 2. Vous voyez ici, là, c'est les trois propriétés que nous avons acquises des droits de surface.

515 Travaux exécutés par Niocan. Deux campagnes de sondage de 95 à 97. Bien que la loi minière permet l'accès au territoire pour effectuer des travaux d'exploration, la direction a négocié au préalable trois ententes avec les propriétaires des droits de surface, dont l'une de ces ententes avec l'Abbaye des Trappistes. Niocan croit à un partenariat avec les résidents.

Dès la première campagne de 95, le gisement S-60 prenait forme, un gisement d'un type non encore connu à l'intérieur du complexe d'Oka et d'une teneur en niobium de 50 % plus élevée que le minerai qui fut exploité par la St.Lawrence Columbium.

520 Le gisement S-60 fut intersecté par 42 sondages jusqu'à la profondeur de 500 mètres. C'est un gisement massif et compact. Le roc est de très bonne qualité comme en témoigne la récupération des carottes de forage et les mesures de RQD.

525 Exploitation minière. Dès le début, avant que ne débute l'étude de faisabilité, les administrateurs, conscients des impératifs agricoles, avaient pris position que le projet devait être en exploitation souterraine bien que le gisement affleure en surface et pourrait être exploité plus économiquement par méthode en fosse. En choisissant la méthode souterraine, on minimise les impacts de toutes natures.

530 Et je vais les énumérer. Le site peut être retourné à l'agriculture à la fin de l'exploitation; on élimine le bruit des sautages et des équipements bruyants en les plaçant sous la surface; on élimine les poussières; on élimine le transport du minerai par camions hors route; permet de retourner sous terre 55 % des résidus de concentration; élimine la production de roche stérile.

535 La durée de l'exploitation sous discussion est de 17 années. La production annuelle variera de 900 000 tonnes à 1 000 000 de tonnes pour tenir compte des variations de la teneur du minerai. La méthode d'extraction choisie est la méthode des longs trous à grand diamètre. 55 % des résidus du concentrateur seront retournés sous terre sous forme de remblai en pâte qui contiendra de 3 % à 4 % de ciment. Alors, dès qu'un chantier va avoir été exploité, il va être  
540 rempli avec un mélange de résidus du moulin de concentration et de ciment, 3 à 4 %, et ça va durcir au cours d'un mois.

Un sondage vertical a été foncé à l'endroit du puits d'extraction. Il indique que le roc y est massif. Nous avons quand même prévu le pompage de 2 500 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

545 Essais de concentration métallurgique. Plusieurs études et tests de traitement du minerai ont été effectuées tout au cours des travaux d'exploration. Les travaux ont été réalisés au Centre de recherche minérale du Québec, maintenant appelé COREM.

550 Procédé de concentration du minerai. Il s'agit d'un procédé conventionnel utilisant principalement la flottation. Les réactifs utilisés sont biodégradables.

Transformation des concentrés de pyrochlore en ferroniobium. Le minéral porteur du niobium est le pyrochlore. Et j'en ai ici des échantillons. Le pyrochlore est un minéral qui contient  
555 aussi des terres rares et des traces d'uranium et de thorium à l'intérieur du minéral même, de la structure du minéral même. Lors de la réaction exothermique de la transformation des concentrés en ferroniobium, ces impuretés se retrouvent dans la scorie qui flotte au-dessus. Vous avez le ferroniobium, qui est au fond, et la scorie qui flotte. Ce matériau vitrifié devient imperméable à la lixiviation; il est retourné dans un chantier, que vous avez vu tantôt, sous terre où il sera mélangé  
560 au remblai en pâte. Il en résulte une stabilité permanente des scories.

45 % des résidus seront pompés, à partir du gisement, avec l'eau du procédé de concentration jusqu'à l'ancien site St.Lawrence. Bien que le design détaillé des infrastructures se

565 fasse usuellement à une étape subséquente, le ministère de l'Environnement a demandé un plan avec devis de construction du parc à résidus.

570 Après décantation dans l'une des deux fosses, que vous avez vues ici, là, l'eau sera pompée pour réutilisation dans le procédé de concentration. Ce sera le seul parc à résidus miniers sans effluent minier remarquent les environnementalistes de Roche ltée. En effet, aucun effluent minier ne sera déchargé dans les cours d'eau. Les eaux de procédé circulent en circuit fermé et, par conséquent, il n'y a pas de rejet provenant du procédé. Les sols non plus ne seront pas affectés puisque leur teneur élevée en carbonate, 70 % environ, rend les résidus miniers non acides.

575 Étude d'impact environnemental. C'est la première fois au Québec qu'un parc à résidus est aménagé tout en permettant la restauration d'un site minier orphelin. Le site minier orphelin, c'est celui de la St.Lawrence Columbiun.

580 La Commission de protection du territoire agricole a tenu compte de plusieurs facteurs, entre autres quand elle a donné son approbation au projet minier. D'abord, il y a la faible superficie utilisée pour créer 160 emplois directs;

585 la vocation minière de la propriété détenue, jusqu'à l'acquisition par Niocan, par une compagnie américaine depuis 1953, donc bien avant la venue de la loi du zonage agricole, je le répète;

l'engagement, depuis 1995, de Niocan de créer un comité de suivi sur lequel siègeraient des producteurs agricoles, des représentants de l'UPA et de la municipalité;

590 la décontamination du site SLC – le site SLC, c'est le site St.Lawrence – des scories radioactives abandonnées par la St.Lawrence lors de la fermeture en 1976, épargnant ainsi une dépense de plusieurs millions aux résidants de la Paroisse d'Oka s'ils décidaient de décontaminer ce site-là;

595 la restauration du site SLC et son transfert à la municipalité à la fin de l'exploitation;

la restauration du site des infrastructures minières et métallurgiques et son retour à l'agriculture à la fin de l'exploitation;

600 la construction d'un système d'aqueduc le long de la route Sainte-Sophie pour alimenter les producteurs en eau potable, d'arrosage des serres et de lavage des légumes sur une distance de 2,2 km et plus si nécessaire;

605 la conscience écologique très développée du conseil d'administration de Niocan.



Cône d'affectation des eaux souterraines de St.Lawrence Columbium. La structure géologique souterraine le long du rang Sainte-Sophie est composée de deux formations de roche possédant des caractéristiques très différentes.

610

Pendant quatre mois, les hydrogéologues de Roche ont tenté sans succès de développer un modèle théorique qui permettrait de prévoir le cône d'affectation de l'exploitation Niocan. Lors de discussions avec les hydrogéologues du ministère de l'Environnement, le consensus fut que l'expérience de l'exploitation St.Lawrence pouvait être utilisée pour prévoir le cône Niocan.

615

À la demande du ministère, nous avons mis en plan toutes les données disponibles sur le rabattement des puits dans un rayon de 3 km autour du site St.Lawrence durant l'exploitation de St.Lawrence jusqu'à sa fermeture en 1976. Ces données furent obtenues des ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, des puisatiers et de résidants. Ces informations précisent que la limite d'affectation maximale due au pompage à la fin de l'exploitation St.Lawrence fut de 1,7 km pour les puits dans le roc.

620

Nous vous référons à l'INFO-NIO sur l'eau, où il faut noter que les galeries souterraines et chantiers ouverts jusqu'à une distance de 900 mètres ont grandement contribué à l'agrandissement du cône d'affectation.

625

Alors, si vous regardez, ceux qui voudront avoir une copie de cet INFO-NIO qui a déjà été distribué à tous les résidants de la municipalité.

630

Cône d'affectation de l'exploitation Niocan. Comme vous pouvez le constater sur l'INFO-NIO, dont je vous réfère, les conditions seront bien différentes pour l'exploitation Niocan. Le puits d'extraction est moins profond, le gisement S-60 est une cheminée verticale trois fois moins étendue que celle de St.Lawrence Columbium, les ouvertures seront dix fois moindres qu'à St.Lawrence Columbium, les chantiers seront remblayés dès leur extraction terminée et, c'est important, la roche dans laquelle le puits sera foncé est massive, pratiquement aucune fracture.

635

Le cône d'affectation ne devrait pas dépasser 1 km. Pour raison de sécurité maximale, nous utilisons une distance de 1,5 km.

640

Les eaux de surface ne furent pas affectées par l'exploitation de St.Lawrence et ne seront pas affectées par l'exploitation Niocan.

645

Nous vous référons à nouveau à l'INFO-NIO sur l'eau. On constate que le ruisseau Rousse – ça, j'aimerais que vous le regardiez et, ça, les gens ne le réalisent pas – le ruisseau Rousse prend sa source très loin hors de la carbonatite, au lac des Iroquois. Alors, il y a une alimentation d'eau qui vient de cette source-là. Aussi, le ruisseau Blanc a aussi sa source à l'extérieur de la carbonatite.

650 Une photo aérienne prise en 1975, à la fin de vie de la St.Lawrence Columbiun et durant la pire sécheresse rapportée dans la région, montre que les étangs et les ruisseaux sont remplis d'eau.

655 Le niobium est un métal possédant des caractéristiques uniques; utilisé surtout comme additif dans la fabrication de l'acier, le niobium en augmente le degré d'élasticité, la formabilité ainsi que la résistance à la corrosion. Il contribue à réduire le poids des poutres et de l'acier de 20 % à 40 %.

660 À nouveau, nous vous référons au rapport annuel 2003 et à la conférence que j'ai présentée à la l'Institut canadienne des mines, de la métallurgie et du pétrole, pour obtenir plus de données sur le niobium.

665 Retombées économiques du projet. La grande société KPMG, qui fut mandatée pour effectuer une étude socio-économique du projet, indique des retombées annuelles de 35 M\$ pour la région d'Oka et de 781 M\$ pour le Québec pour les 17 années d'opération prévues dans l'étude de faisabilité. Par comparaison, les 67 producteurs agricoles, incluant les pomiculteurs, cumulent des revenus annuels d'environ 10 M\$. Ces revenus agricoles ne sont nullement menacés par l'exploitation de la mine.

670 Dès le début de ses activités, Niocan deviendra le principal employeur d'Oka et de ses alentours avec ses 160 emplois directs, auxquels s'ajouteront, selon l'étude KPMG, 340 emplois indirects.

675 Pour favoriser l'embauche dans la région, Niocan investira 1 M\$ en formation durant la période de construction.

L'afflux de techniciens, d'ingénieurs, de mineurs, d'opérateurs d'équipement, de professionnels et de personnel de bureau provenant des zones limitrophes, mais aussi de l'extérieur, donnera une importante impulsion économique à la région.

680 22 pages d'engagements. Vous avez en main, monsieur le président, les 22 pages d'engagements que notre compagnie s'est engagée à respecter. Personnellement, celui que je considère le plus important est la création d'un comité de concertation et la volonté de notre conseil d'administration d'implanter un projet qui sera cité en exemple non seulement au Québec mais dans le monde. Merci.

685

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dufour.

690 Alors, dès à présent, je pourrais inventer la première personne qui s'est inscrite au registre. Il s'agit de monsieur Yves Allard.

**M. YVES ALLARD :**

695 Bonjour, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

700 Monsieur Allard, bonsoir.

**M. YVES ALLARD :**

705 Bonsoir. J'avais un préambule, mais je vais passer par-dessus parce que je pense qu'il y a beaucoup de questions.

710 Donc, je représente le Comité local pour le développement minier. Donc, on a fondé notre organisme en 2000. On n'entend pas parler de nous beaucoup actuellement, mais on a participé dans la période du référendum aux discussions. Donc, on est pour le projet, évidemment.

715 Ma question est la suivante. Suite à la parution de plusieurs articles dans les journaux que le comité opposé à la mine a fait diffuser et qui traitaient de la qualité probable de l'eau du ruisseau Rousse lors de l'exploitation minière, serait-il possible de connaître la qualité réelle actuelle du ruisseau selon les saisons, les pourcentages des divers produits chimiques présents, de leur provenance probable et des estimés évaluables des mêmes données après l'ouverture de la mine. Cela nous permettrait de se faire une idée plus juste de la situation réelle de la pollution probable du ruisseau Rousse.

**LE PRÉSIDENT :**

720 Bien sûr. Je vais transmettre la question au promoteur, dans un premier temps.

725 Mais je tiens quand même, à ceux et à celles dont la question intéresse, vous informer que nous-mêmes, on a demandé, il y a quelques semaines au promoteur, de nous faire une espèce de tableau synthèse justement parce qu'il y a quand même une foule d'information qui est comprise ici et là, qui date de 2001, 2002, 2003, et le document a été déposé par le promoteur. Il a le numéro DQ1.1. Si cela vous intéresse, vous avez toute cette information-là contenue dans ce document.

730 Mais je laisse la parole immédiatement tout d'abord à monsieur Faucher et, ensuite, je transmettrai la question à monsieur Rochon pour savoir s'il a un complément d'information.

**M. RICHARD FAUCHER :**

735 Alors, merci beaucoup, monsieur Zayed. En fait, lorsque Niocan a fait les études et les travaux de recherche sur le projet avec la firme Roche, etc., on s'est posé la même question et la

740 première approche qu'on a faite à ce moment-là, c'est d'approcher le ministère de l'Environnement pour voir s'ils avaient des données sur les quantités, et le ministère de l'Agriculture, des Pêches pour voir s'ils avaient des données sur les pesticides, herbicides, fertilisants utilisés dans l'industrie locale, mais surtout dans les bassins versants de ce qu'on appelle le ruisseau Rousse et le ruisseau Saint-Pierre qui se déchargent de l'ancienne propriété de St. Lawrence Columbium.

745 Et sur ce point-là, on a eu des réponses qui nous ont dit - j'ai ici la réponse du ministère de l'Environnement, je l'ai sortie rapidement, mais ça dit ceci:

*Le ministère ne possède aucune donnée concernant les quantités d'herbicides et de pesticides utilisés à des fins agricoles dans ce secteur.*

750 Alors, au MAPAQ, on nous a répondu, au ministère de l'Agriculture, si vous permettez, Pêches et Alimentation:

*On ne tient pas de registre de pesticides et fertilisants utilisés par les entreprises agricoles. Ceci ne fait pas partie de nos mandats. Ces données sont disponibles chez les entreprises elles-mêmes. Pour cette raison, nous ne pouvons donc pas donner suite à votre demande.*

755 Alors, nous, pour mieux connaître un peu le milieu, etc., on a fait quand bien même certaines recherches pour vérifier ces choses-là, et je dois peut-être passer la parole maintenant à monsieur Vachon de Roche, qui est biologiste et plus connaissant dans le domaine, où on a fait des campagnes justement dans le ruisseau Rousse, ruisseau Saint-Pierre, etc. Alors, je laisse  
760 monsieur Vachon vous répondre avec un peu plus de détails.

**M. ANDRÉ VACHON :**

765 Bonsoir. Effectivement, suite à la demande du ministère de l'Environnement, il y a eu des séries d'échantillonnage qui ont été faites dans le ruisseau Rousse. Particulièrement dans l'année 2002-2003, il y a eu de fait sept séries d'échantillons qui ont été pris avec un nombre assez élevé de paramètres. Si ma mémoire est bonne, il y avait quarante quelques paramètres qui ont été analysés dans le ruisseau Rousse, de l'amont vers l'aval. Alors, il y avait cinq stations qui ont été choisies et analysées pour plusieurs mois par année, pour couvrir de fait les quatre saisons. Et ça  
770 faisait suite aussi, jusqu'à un certain point, au résultat des audiences publiques, enfin, les recommandations du BAPE qui avaient été formulées comme quoi il manquait de données pouvant caractériser le ruisseau Rousse.

775 Donc, cette campagne-là a été faite en 2002-2003. Ce qui ressort, je dirais, de façon la plus importante dans le ruisseau Rousse comme caractéristique, c'est probablement des teneurs élevées de matières en suspension dans le ruisseau Rousse, surtout dans la partie amont, donc à la hauteur...

780 La partie amont, pour nous, c'est la partie qui est en face de la propriété minière sur le  
rang Sainte-Sophie et c'est de là qu'était notre point amont en allant vers l'aval jusqu'à la Grande  
baie ou près de la Grande baie.

785 Alors, dans la partie amont, on a eu des teneurs très élevées de matières en suspension,  
et comme on fait des analyses totales sur les métaux, bon, des teneurs aussi relativement  
élevées en fer, notamment en manganèse, mais qui étaient davantage reliées non pas à des  
métaux en solution sans doute, mais plutôt aux métaux qui étaient associés aux solides en  
suspension, aux matières qui étaient en suspension dans l'eau. Alors, je dirais que c'est la  
principale caractéristique qu'on a retrouvée dans le ruisseau Rousse.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur avait demandé - bon, vous avez caractérisé le ruisseau Rousse et sa question  
ne portait pas juste sur la caractérisation, c'est la caractérisation actuelle et la caractérisation  
projetée.

795

Au fond, la question: est-ce qu'il va avoir une dégradation ou pas de la qualité des eaux  
du ruisseau Rousse.

800 **M. ANDRÉ VACHON :**

D'accord. Ça correspond, je pense, à la question 5 du ministre de l'Environnement, qui  
fait référence à l'évaluation de l'impact futur de l'exploitation de la mine sur la qualité du ruisseau  
Rousse. On a fait des simulations...

805 **LE PRÉSIDENT :**

Question 6.

810 **M. ANDRÉ VACHON :**

Question 6, je m'excuse, question 6 du ministre. On a fait des simulations,  
effectivement, et ça a été déposé dans le document dont vous faisiez référence tout à l'heure, au  
BAPE, sur quelle sera la qualité du ruisseau Rousse suite à la mise en exploitation de la mine en  
considérant la production des eaux d'exhaure. Alors, de façon générale, il y a, je dirais, très peu  
de modifications.

815

**LE PRÉSIDENT :**

820 Monsieur Vachon, pourriez-vous définir les eaux d'exhaure pour que tout le monde puisse  
suivre?

**M. ANDRÉ VACHON :**

825 D'accord. Je m'excuse. Les eaux d'exhaure, ce sont les eaux d'assèchement. Or, vous voyez, quand on veut exploiter une mine, on doit rabattre la nappe phréatique, pomper de l'eau souterraine pour éviter que les mineurs soient ennoyés, que la mine soit ennoyée. Donc, on installe sous terre des stations de pompage et on remonte cette eau-là en surface.

830 Cette eau-là, typiquement, c'est l'eau que les gens utilisent dans leur puits. C'est l'eau souterraine qui est pompée. Lorsque vous avez des puits dans le roc, c'est cette eau-là qui va s'infiltrer dans la mine et qu'on doit remonter en surface.

835 Les eaux d'exhaure, finalement c'est les eaux de la nappe profonde qui sont pompées sous terre et remontées en surface. Puisque les mineurs ne sont pas des hommes grenouilles, alors on ne peut pas garder l'eau sous terre. Alors, on prévoit un taux de pompage de l'ordre de 2 500 m<sup>3</sup> par jour. Et c'est cette eau-là après avoir décanté, on laisse décanter les matières en suspension dans des bassins, et l'eau, à ce moment-là, atteint le ruisseau Rousse. Alors, on a tenté d'évaluer quel est l'impact de cette eau-là sur le ruisseau Rousse.

840 Le principal élément pour lequel il y aura une augmentation, c'est sans doute l'uranium, mais dans des teneurs qui sont quand même très limitées et qui respectent, à notre point de vue, tous les critères applicables notamment sur la vie dans le ruisseau Rousse. Ces teneurs-là en uranium ne proviennent pas directement des activités de la mine.

845 Vous le savez, vous connaissez le problème de radon, le problème d'uranium dans les eaux des puits de la région dans la carbonatite. Alors, ces teneurs-là sont des teneurs naturelles qu'on retrouve dans les eaux de la carbonatite. C'est sûr qu'en les repompant et en les envoyant dans le ruisseau Rousse, on met de l'uranium, mais à des concentrations qui sont quand même très faibles et qui respectent les critères qui ont été définis avec le ministère de l'Environnement, 850 de façon à assurer la survie des espèces fauniques présentes dans le ruisseau Rousse.

**LE PRÉSIDENT :**

855 Merci. Monsieur Rochon, est-ce que vous avez un complément d'information?

**M. ALAIN ROCHON :**

860 Pour le moment, non. À moins qu'on désirerait aller plus loin techniquement dans l'analyse informatique.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'azote ammoniacal pose problème pour le ruisseau Rousse?

865 **M. ALAIN ROCHON :**

Actuellement ou pendant les opérations de...

**LE PRÉSIDENT :**

870

Pendant les opérations.

**M. ALAIN ROCHON :**

875

Pendant les opérations, bon, il est prévisible qu'il y aura quelques paramètres qui peuvent être problématiques, c'est-à-dire qui vont être à surveiller. On a, nous, déterminé des objectifs environnementaux de rejet qu'on appelle dans notre jargon. Ce sont finalement des critères qui servent à comparer la qualité des eaux d'exhaure, donc, avec ce que le milieu peut accepter. Et à ce moment-là, nous, on a demandé à Niocan de faire un suivi sur ces paramètres-là pour être

880

en mesure de suivre, finalement pendant l'exploitation, quelle est l'évolution des concentrations de ces paramètres-là.

Parce que c'est bien certain que pour le moment, bon, c'est quand même un peu hypothétique tout ça, c'est-à-dire qu'on peut prévoir jusqu'à une certaine limite les concentrations qu'auront les eaux d'exhaure une fois rejetées dans le ruisseau Rousse. Mais pour s'en assurer, on a exigé un suivi, donc, de sorte que la compagnie va faire des mesures de la qualité des eaux du ruisseau Rousse ainsi que des sédiments dans le ruisseau Rousse et dans la Grande baie aussi, pour voir quel est l'impact du projet, finalement, concrètement.

885

890

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que dans les projections qui ont été faites par le promoteur, est-ce qu'il y a des paramètres qui suscitent des interrogations ou des préoccupations particulières?

895

Nous allons faire une pause d'une minute pour permettre aux gens de rentrer dans la salle, s'il vous plaît.

Alors, j'avais posé la question à monsieur Rochon: est-ce qu'il y a des paramètres, dans les projections qui ont été faites par le promoteur pour les caractéristiques physico-chimiques du ruisseau Rousse, qui suscitent une préoccupation?

900

**M. ALAIN ROCHON :**

Oui, il y a des paramètres qui vont être suivis de façon plus particulière, notamment le plomb, les fluorures, l'azote ammoniacal effectivement, comme vous avez mentionné. Essentiellement, c'est ça. Mais on s'est assuré qu'il y ait un traitement donc des eaux.

905

910 Les eaux d'exhaure seront traitées par tout un système de traitement pour assurer que finalement les contaminants en sont retirés. Et les paramètres que j'ai mentionnés feront l'objet donc d'un suivi au niveau de la qualité de l'eau et des sédiments pendant l'exploitation.

**LE PRÉSIDENT :**

915 Très bien. Merci.

**M. YVES ALLARD :**

Merci.

920 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle monsieur Richard Maheu, s'il vous plaît.

**M. RICHARD MAHEU :**

925 Bonsoir, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

930 Bonsoir.

**M. RICHARD MAHEU :**

935 Bonsoir, messieurs, mesdames. Moi, je vais en faire un petit préambule, si vous me le permettez.

**LE PRÉSIDENT :**

940 Vous avez jusqu'à peu près dix minutes.

**M. RICHARD MAHEU :**

Faites-vous-en pas, je vais rentrer dans mon temps.

945 Mon nom est Richard Maheu, président de l'UPA Outaouais-Laurentides. L'UPA Outaouais-Laurentides représente 3 477 producteurs, dont 422 sur la MRC Deux-Montagnes. Oka est l'un des secteurs les plus dynamiques et les plus diversifiés de notre région. On en est fiers et c'est pourquoi on suit le dossier depuis le tout début, CPTAQ, TAQ, puis au BAPE. Le projet serait, à notre connaissance, la première mine à générer des résidus radioactifs dans le milieu habité et agricole. Il faut être vigilant.

950



Pourquoi les agriculteurs sont-ils inquiets? Tous se rappellent les problèmes de l'ancienne mine. On prévoit assécher la mine jusqu'à une profondeur de 550 mètres pour extraire le minerai. Encore aujourd'hui, le rayon de rabattement de la nappe phréatique reste hypothétique.

955

Pourquoi les agriculteurs? La question de la qualité et de la disponibilité de l'eau est essentielle surtout lorsqu'on en manque. Depuis le début, le promoteur ne cesse de nous promettre qu'il n'y aura pas de problème, des mesures de mitigation seront prévues. À mesure que le dossier progresse, les engagements de Niocan pour le milieu agricole vont en s'amenuisant.

960

Lors de notre première rencontre, on nous a promis de l'eau par aqueduc, de la chaux et même des contrats de déneigement. Devant la CPTAQ, Niocan a déposé un engagement signé en date du 15 février 2001, dans lequel il assurait l'approvisionnement en eau agricole aux producteurs selon deux modes – je vais vous déposer une copie – par la mise en place d'infrastructures d'aqueduc municipal ou construire et mettre en place un système distinct d'approvisionnement d'eau agricole le long du rang Sainte-Sophie jusqu'au rang L'Annonciation, et ce, à partir de l'eau d'exhaure, offrant une qualité d'eau également à l'eau souterraine utilisée par les producteurs agricoles. La chaux a disparu. L'eau, on ne le sait pas.

965

970

Dans ses mesures d'engagement, dans les derniers engagements en date d'avril 2004, Niocan s'engage à prolonger l'aqueduc municipal sur le rang Sainte-Sophie jusqu'au rang l'Annonciation pour assurer un approvisionnement en eau potable pour les résidents et les exploitations agricoles. L'eau de l'aqueduc municipal servira pour les serres, les employés de ferme, les fermes laitières, les résidences agricoles et le lavage de légumes. Rien pour l'irrigation.

975

Le promoteur sait très bien que l'eau d'aqueduc ne peut servir que pour la consommation humaine. Le Parc d'Oka a envoyé une lettre là-dessus. On n'a pas confiance. On n'a plus confiance. Facile de faire des promesses que l'on sait pertinemment irréalisables.

980

La disponibilité de l'eau pour des fins agricoles est primordiale. On a pris le temps de faire la lecture du rapport que le ministère de l'Agriculture a déposé et le MAPAQ a qualifié le besoin hydrique des productions agricoles du secteur visé par le projet minier sur seulement 2 km de rayon du puits de la mine, alors que le rayon de rabattement n'est toujours pas connu.

985

Monsieur le président, est-ce que le BAPE va pleinement tenir compte des craintes et des interrogations que le MAPAQ a soulevées dans différents documents qui vous ont été déposés?

990

Puis je vais en profiter, là, je vais en dire deux questions. Monsieur le président, est-ce que le BAPE entend appliquer les normes de prudence dans les analyses de ce projet ou encore celles du risque? Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

995

Alors, merci, monsieur Maheu. Monsieur Maheu, votre question, si ma femme avait été ici, elle dirait: «C'est une question à 5 000 \$.»

1000 Ce que je veux dire, c'est que vous soulevez beaucoup d'aspects. Il y a l'aspect de la profondeur, il y a le rayon de rabattement. Puis juste le rayon de rabattement, ça pourrait certainement prendre une heure pour y répondre. Il y a les mesures de mitigation pour les eaux d'irrigation. Puis de façon résiduelle, il y aurait aussi ce que vous soulevez de façon implicite la qualité de l'eau qui est utilisée pour fins d'irrigation, à la rigueur, la qualité actuelle et la qualité future.

1005 Écoutez, on va essayer de faire un premier survol. Je sais que c'était plus un commentaire que des questions, mais un point de précision avant au promoteur: quelle est la profondeur de la mine?

1010 **M. RICHARD FAUCHER :**

Le puits de mine prévu est jusqu'à 550 mètres environ.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, est-ce que vous allez tout de suite descendre à 550 mètres ou il va avoir deux temps?

1020 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, on va descendre jusqu'à 500 quelques mètres.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Tout de suite.

1030 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a une différence avec ce qui est marqué dans l'étude d'impact.

1035 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. Cette différence-là, on l'a déjà adressée avec le ministère de l'Environnement pour discussion.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça reste à 550.

1045 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1050 Vous allez directement à cette...

**M. RICHARD FAUCHER :**

Oui.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Le rayon de rabattement, donnez votre point de vue relativement complet, mais pas pendant une demi-heure.

1060

Ensuite, je demanderai au ministère de l'Environnement de nous donner ses commentaires sur l'appréciation du suivi qui avait été fait au moment de l'exploitation de la mine SLC et qu'est-ce qu'on pourrait extrapoler à partir de ces observations pour le présent projet, pour essayer d'avoir un aperçu réaliste sur le rayon de rabattement.

1065

Et ensuite, pour les eaux d'irrigation, j'y reviendrai, parce que ça devient trop lourd.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1070 Merci. La réponse va être adressée par le docteur Isabel, spécialiste en hydrogéologie. Docteur Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

1075 Oui, monsieur le président, mesdames et messieurs. La question de prévoir le rabattement autour d'une exploitation minière, on y répond habituellement en faisant une étude hydrogéologique, en faisant des essais de pompage pour connaître les propriétés des matériaux, ce qu'on appelle, nous, la perméabilité, c'est-à-dire avec quelle facilité l'eau se transporte dans le

1080 milieu souterrain, et connaissant la profondeur et le débit de pompage, on peut extrapoler et calculer les rabattements.

1085 Le terme «rabattement», ça signifie de combien est-ce que le niveau de la nappe baisse pendant le pompage. Et ces rabattements-là sont égaux à la profondeur de la mine à l'endroit de la mine, et quand on s'en éloigne, bien, ça diminue; puis à une certaine distance, il n'y en a plus. Donc, la question, c'est jusqu'où ça va?

**LE PRÉSIDENT :**

1090 Docteur Isabel, j'aimerais savoir, vous dites: «A un moment donné, il n'y en a plus», est-ce que si j'ai un rabattement de un mètre, c'est considéré comme un rabattement significatif qui est considéré dans le cône de rabattement?

**M. DENIS ISABEL :**

1095 Oui, bien, je voulais y venir dans le cadre de ma réponse, en ce qui concerne le rabattement significatif.

1100 Donc, le rabattement est complet à l'endroit où le puits ou la mine existe et quand on s'en éloigne, il diminue. Puis à une certaine distance, il devient négligeable parce qu'on considère qu'il devient, par exemple, inférieur aux fluctuations naturelles de la nappe.

1105 Je pense qu'il y a beaucoup d'agriculteurs ici dans la salle, ce soir. Et donc, la plupart d'entre vous avez des puits pour votre approvisionnement en eau domestique. Et vous savez que le niveau d'eau dans le puits peut varier en cours de saison. Il peut être très haut le printemps, baisser durant les périodes de sécheresse. Il y a des variations naturelles normales dues au régime de température et de précipitations et dues aussi à votre utilisation du puits. Quand vous utilisez plus d'eau, les niveaux baissent, ainsi de suite.

1110 Donc, il y a des fluctuations déjà existantes. Et ce qu'on va viser, c'est de dire: «Jusqu'à quelle distance est-ce que la mine va faire des effets qui vont à un moment donné disparaître parmi les autres effets, pour qu'on ne puisse plus les distinguer.» Donc, ça serait ça la définition qu'on pourrait appliquer dans ce cas-là d'un rabattement acceptable ou d'un rabattement à partir duquel on va dire: «O.K., l'influence se termine là parce que, plus loin que cette distance-là, on ne peut plus distinguer l'influence de la mine des autres influences naturelles.»

1115 C'est la définition. On en a déjà parlé au TAQ. On en a déjà parlé dans les études d'impact. Et dans le cas présent, cette valeur-là a été fixée à 3 mètres de rabattement.

1120 Maintenant, quand j'ai commencé l'explication, je disais quand on veut prédire de combien ça va diminuer, quelle va être l'ampleur des rabattements et jusqu'à quelle distance, on se base sur une étude hydrogéologique. Et l'étude idéale, c'est de pouvoir faire la vraie affaire,

c'est-à-dire de faire un puits d'essai qui a la même profondeur que la mine, dans lequel on va pomper le même débit que la mine, ce qui devient un essai très coûteux.

1125 L'avantage qu'on a ou que l'histoire nous donne comme cadeau, on peut appeler ça un cadeau, à Oka, c'est qu'il y a eu une mine déjà en exploitation juste à côté, dans la même formation. Elle était plus grande et plus profonde, et on connaît son débit et on connaît l'effet qu'elle a eu sur les puits au moment de son exploitation. Donc, notre essai de pompage grandeur nature, on l'a déjà. L'histoire nous l'a donné.

1130 Alors, ce qu'on a fait, c'est qu'on a utilisé les données qui étaient disponibles pour les puits autour de la mine à l'époque de l'exploitation de cette mine-là et c'est à partir de ça qu'on a déterminé le rayon parce qu'on avait un modèle parfait, on avait une mine qui était plus profonde même et plus grande encore et qui avait un débit plus grand.

1135 Et on sait que la mine, qui avait 750 mètres de profondeur – celle qu'on va faire, elle a 550 – qui s'étendait sur jusqu'à 900 mètres du centre, dans certaines directions les galeries s'étendaient assez loin de la mine, tandis que dans le projet Niocan, le gisement est plus ramassé, donc la distance maximale est peut-être de 200 ou 300 mètres seulement.

1140 Donc, on a un modèle qui nous donne comme une valeur extrême qu'on sait qu'on ne dépassera pas, parce qu'on va avoir une exploitation moins profonde et plus petite. Et c'est ça la base de notre prédiction des rabattements.

1145 Pourquoi on ne peut pas arriver avec un chiffre précis? Parce que la mine va être plus petite. Elle ne sera pas pareille comme la St.Lawrence. Elle va être moins profonde et plus petite. On peut prendre les valeurs de la St.Lawrence comme étant les maximums qu'on sait qu'on ne dépassera pas. Et c'est à partir de cet...

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'était quoi ce rayon?

**M. DENIS ISABEL :**

1155 Ah! c'était 1.7 dans la carbonatite. Alors, je vais arrêter là.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Je vais venir vers vous dans quelques minutes.

Monsieur Rochon, est-ce que, selon vous, le suivi qui a été fait pendant les travaux de la SLC, St.Lawrence Columbiun, est fiable, suffisamment fiable pour pouvoir être utilisé à des fins de pronostic dans le présent projet?

1165

**M. ALAIN ROCHON :**

Pour répondre à cette question, je demanderais à mon collègue, monsieur Charles Lamontagne, hydrogéologue, d'y répondre.

1170

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui. On est d'avis que les valeurs historiques qui existent du temps de la St.Lawrence Columbium vont certainement nous donner une idée de l'envergure du cône de rabattement qui va être généré par la nouvelle mine, si éventuellement il y en a une.

1175

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, selon vous, est-ce que ce cône de rabattement, compte tenu des caractéristiques de la nouvelle mine, devrait être tout au plus 1,7 km? Est-ce que c'est ça que je comprends de votre réponse?

1180

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

C'est difficile de répondre précisément. Il y a des impacts qui sont difficiles à évaluer. Quand St.Lawrence Columbium était en opération, il n'y avait pas des puits de mine et des vieilles galeries situés à côté. Quand la nouvelle mine va commencer à pomper, ces infrastructures-là qui sont maintenant pleines d'eau vont influencer le pompage, elles vont influencer la progression du cône de rabattement.

1185

1190

Aussi il existe, je crois, à quelques centaines de mètres au nord de la mine, une zone altérée, qui a été forée dans les années 50, qui a été très vaguement documentée dans ce que j'ai vu. Et puis là aussi, on s'attend à ce qu'il y ait passablement d'eau. Ça pourrait aussi freiner ou arrêter le cône de rabattement.

1195

C'est très difficile de dire une réponse franche, une réponse claire. Mais toutes choses étant égales, on est dans la même roche, on a le même réseau de fracture, on a le même type d'environnement géologique, les rabattements devraient être similaires. À St.Lawrence Columbium, ils ont eu 1.7 km; ce serait surprenant qu'il y en ait plus dans le cas présent.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Villeneuve, vous vouliez parler?

1205

**M. PIERRE VILLENEUVE :**

J'aimerais demander au promoteur ou à monsieur Isabel, est-ce qu'il y a eu une étude hydrogéologique complète de faite par le promoteur dans ce dossier-là.

1210           Parce qu'on mentionne que finalement, probablement pour sauver des sous, on s'est  
référé aux données historiques du projet SLC, c'est-à-dire de l'ancienne mine. Alors, c'est un peu  
mon questionnement, à savoir, puis j'ai compris que ça coûtait aussi beaucoup de sous de faire  
ça, est-ce que c'est par souci d'économie si tel dossier n'a pas été fait. Puis c'est ce que je crois  
comprendre, mais j'aimerais avoir cette réponse-là. Je me questionne un peu là-dessus.

1215           Puis aussi, je voudrais mentionner qu'après lecture d'un dossier portant le numéro DB-47,  
daté du 11 septembre 2004, il fait état d'une rencontre où justement le ministère de  
l'Environnement avait dit que, parce qu'on n'avait pas d'étude hydrogéologique complète, on ne  
pouvait pas se fier à l'historique de la mine antérieure pour avoir des prévisions de rabattement. Si  
1220 je me souviens, c'est un dossier qui avait été écrit, je pense, par monsieur Lamontagne ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1225           Bon, deux choses. Là, vous me mettez dans une situation un peu embarrassante. Parce  
que l'intervenant, ici, est de l'UPA; vous, vous êtes de l'UPA, vous posez des questions  
additionnelles. Alors...

**M. PIERRE VILLENEUVE :**

1230           Je m'excuse si j'ai... Non, je n'ai pas voulu vous mettre dans l'embarras.

**LE PRÉSIDENT :**

1235           Écoutez, non, non, mais je pense qu'on est capable de répondre. Ce sont des questions  
importantes quand même.

1240           Avant de demander au promoteur d'y répondre, j'aimerais demander à monsieur Nastev si  
la Commission géologique du Canada, qui avait fait quand même une étude relativement  
importante dans la région ici, peut à partir des caractéristiques hydrogéologiques donner son avis  
sur le cône de rabattement.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

1245           Oui. Effectivement, la Commission géologique a effectué un projet dans la région, mais  
c'était concentré sur les basses-terres, ça veut dire sur les roches sédimentaires, pas sur les  
carbonatites qui sont des roches beaucoup plus jeunes et dont les propriétés physiques sont  
beaucoup plus différentes.

1250           À partir de données qu'on peut voir dans les rapports du promoteur, c'est très difficile  
d'évaluer l'étendue du cône de dépression, de rabattement, la distance de jusqu'où les  
rabattements seront sentis.

1255 Il y avait un essai de faire un essai de pompage. Cependant, ces données ne me semblent pas utiles et je ne peux pas me prononcer là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Monsieur Lamontagne, selon vous, vous qui êtes expert aussi en hydrogéologie, est-ce que l'affirmation du docteur Isabel tout à l'heure à l'effet que l'empirisme ou l'étude empirique, qui a été faite lors de l'exploitation de l'usine SLC, donne des indications beaucoup plus près ou beaucoup plus fiable que celles qu'on aurait pu dériver à partir d'une caractérisation théorique.

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

1265 L'étude n'a pas été empirique. Chez Roche, ils ont essayé d'établir un modèle mathématique qui simulait ce que ferait la mine. Et après ça, ils auraient pu utiliser le modèle mathématique pour prédire ce qui allait arriver. Malheureusement, il y avait une insuffisance de données dans le rapport et le modèle mathématique ne fonctionnait pas, n'était pas capable de le valider. Donc, les prédictions prises à partir du modèle n'auraient pas été valides. On n'aurait pas pu s'en servir.

1275 Les meilleures données qu'on avait encore, c'est les données dans la banque de données des puisatiers, les valeurs historiques du MRN, des exemples comme le puits de la trappe de Oka s'est asséché en 1970 ou 69, soit X mois après que la mine ait commencé à pomper, et c'est ces données-là qui ont été utilisées pour établir le 1,7 km que Roche avance.

1280 Il existe encore de l'incertitude sur l'impact: à 1,7 km, est-ce que ça va être 1 mètre de rabattement ou 5 mètres de rabattement? Ça, il va avoir de l'incertitude, il va toujours en avoir parce qu'on ne peut pas prédire avec une précision suffisante dans tous les cas.

**LE PRÉSIDENT :**

Et comment vous gérez l'incertitude?

1285 **M. ALAIN ROCHON :**

1290 Je peux peut-être répondre un peu là-dessus. Justement en prévoyant des mesures. La façon, c'est en prévoyant des mesures compensatoires et de faire un suivi justement de l'évolution du rabattement de la nappe. C'est-à-dire que pendant l'exploitation de la mine, il y aurait donc un pompage. On connaît le débit. Puis ensuite, on peut avec des puits de surveillance vérifier, mesurer les rabattements de la nappe donc dans les environs. Et au fur et à mesure, bien, prévoir finalement des mécanismes déclencheurs, des éléments déclencheurs qui vont faire en sorte que d'autres mesures compensatoires pourraient être mises en place advenant un rayon plus grand que ce qui est prévu. C'est de la façon dont on a abordé le dossier.

1295 **LE PRÉSIDENT :**



Monsieur Maheu a soulevé une question importante aussi. Qu'est-ce que le promoteur a l'intention de faire pour satisfaire les besoins d'irrigation?

1300

**M. RICHARD FAUCHER :**

Écoutez, pour les besoins d'irrigation, en fait, il y a eu des études assez extensives qui ont été faites quand bien même sur les besoins actuels qui sont consommés dans le milieu. On a eu une firme BSA qui a fait ces études-là, qui a identifié les besoins des serres, etc., etc., etc.

1305

Et lorsqu'on parle de besoins d'irrigation, il faut réaliser que, actuellement ou dans le passé du moins, on se servait pour fins d'irrigation des lacs de surface et des eaux de ruisseau. Et ça, ça a été même confirmé lors des discussions avec l'UPA ou au Tribunal administratif du Québec et dans le mandat qu'ils avaient donné à monsieur George Siew de Jobin & Courtemanche.

1310

Alors, la question d'irrigation est peut-être un domaine qu'on veut élargir présentement pour avoir plus de certitude et de prudence, si vous voulez, de la part de l'UPA je dirais. Mais ce qui est important, je pense, de réaliser, c'est que d'abord et avant tout, au point de vue de la mine, on s'assure de minimiser les impacts.

1315

Vous parlez de gérer les impacts et j'aimerais peut-être adresser ça et revenir sur l'irrigation, parce qu'on va perdre le fil des idées, j'ai peur.

1320

Alors, comment gérer l'incertitude? Bien, en fait, la façon qu'on a géré l'incertitude, je vais revenir à monsieur Isabel peut-être, mais déjà dans le concept de la mine, ce qu'on a fait, c'est qu'on a dit, écoutez, la mine St.Lawrence Columbiun, elle avait deux grandes fosses. Elle avait des galeries qui s'étendaient sur 900 mètres. Et lorsque nous, on a examiné le dépôt géologique du S-60, c'est une cheminée verticale d'environ 200 mètres, si vous voulez, de diamètre, et donc on se limite à environ 200 à 300 mètres maximum de distance de hâlage au puits de mine. Alors, déjà là, on réduit du tiers la dimension de la portée de la base du cône, si vous voulez.

1325

Deuxième point, c'est que ce qu'on a dit, c'est, bien, étant donné que c'est un gisement qui est très dense, il y a deux raisons importantes d'adresser un autre point ici, c'est si on veut l'exploiter économiquement et récupérer le maximum de minerai, on doit s'assurer qu'on va récupérer tous les chantiers qui sont possibles, qui contiennent du minerai à bonne teneur économique.

1330

1335

Alors, ce qu'on a dit, c'est qu'en faisant du remblai de chaque chantier, si on vide un chantier de son minerai et, par la suite, on mélange une partie des résidus avec du ciment et on remplit ce chantier lorsqu'il est vidé, on réduit encore une fois les ouvertures souterraines au fur et à mesure qu'on exploite le gisement. On en ouvre certains, on bouche les autres et ça va comme

1340 ça. Alors, ça, c'est un autre point qu'on a considéré pour minimiser les impacts sur le cône de rabattement.

1345 Le troisième point, c'est que la mine, on parle d'un puits de 500-550 mètres et non de 750 mètres comme la St.Lawrence Columbiun. Et par prudence, ce qu'on a dit, ce qu'on s'est entendu avec le ministère de l'Environnement, c'est que, écoutez – et au tribunal administratif, je dois dire – c'est qu'on aurait un programme de suivi qu'on établirait, lorsqu'on aurait nos permis, dans un rayon de 1 et de 2 km, faire les études nécessaires pour s'assurer que dès qu'on commencera les travaux de la mine, on pourra suivre l'impact graduel sur la nappe phréatique.

1350 La nappe phréatique ne disparaîtra pas du jour au lendemain de même, c'est évident. Elle va avoir un impact. Peut-être que monsieur Isabel pourrait prendre la relève à ce point-ci et expliquer l'impact graduel de la mine sur la nappe phréatique. Mais ça ne se fait pas du jour au lendemain cette chose-là, ça ne disparaît pas du jour au lendemain là. On a le temps de se préparer si jamais ça devait aller plus loin.

1355 Mais une chose est certaine, c'est qu'à partir de toutes les analyses qu'on a faites et la proportion des dimensions de la mine comparée à St.Lawrence, qui était un cas réel, on peut dire qu'on avait un impact, nous, qui se limiterait de moins de 1.2 km, mais par prudence, on a dit 1.5 km au Tribunal administratif du Québec. Alors, c'est la mesure qu'on a dite. Écoutez, en se rendant jusqu'à l'Annonciation avec un aqueduc, ça permet déjà 1.3 km jusqu'à l'Annonciation, à partir du puits de mine.

1360 Alors, peut-être, monsieur Isabel, vous pourriez prendre la relève et expliquer un peu comment...

1365 **LE PRÉSIDENT :**

1370 Juste un moment. Nous allons revenir, bien sûr, sur cette question-là mais, auparavant, je voudrais que vous nous donniez des définitions très très courtes pour qu'on ne se mélange pas; qu'est-ce que les eaux de surface; qu'est-ce que la nappe de surface; qu'est-ce que la nappe phréatique; qu'est-ce que la nappe d'eau profonde; et qu'est-ce que la nappe aquifère profonde.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1375 Monsieur Isabel.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce sont des termes qui sont utilisés.

1380

**M. DENIS ISABEL :**

Oui. Les eaux de surface, ce sont les ruisseaux et les lacs et les étangs qui sont à la surface du sol.

1385

À Oka ou dans la région immédiate de la mine, dans le sous-sol, il y a deux types de matériaux. On a des matériaux meubles: de la terre, de l'argile, du sable, du silt. Et en dessous de ça, on a le roc. À l'endroit de la mine, le roc, c'est de la carbonatite. C'est dans ce roc-là qu'on va exploiter la mine.

1390

Donc, quand on parle d'eau souterraine, on va faire une distinction entre l'eau souterraine qui est dans les dépôts meubles et celle qui est dans le roc. Dans les différents rapports que vous pouvez consulter, quand on parle de la nappe profonde, on parle de l'eau souterraine qui est dans le roc. Quand on parle de la nappe phréatique ou de la nappe de surface, on parle de l'eau souterraine qui est dans les dépôts meubles qui sont au-dessus du roc.

1395

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce sont des définitions qui vous conviennent au ministère de l'Environnement?

1400

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui.

1405

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, vous vouliez apporter un complément d'information?

**M. DENIS ISABEL :**

1410

Tout simplement peut-être très rapidement rajouter ou expliquer un peu plus le programme de suivi.

1415

Si, par comparaison au modèle ou aux données historiques de la St.Lawrence Columbium, on veut vérifier, et c'est ce qu'on veut faire de toute façon, que l'impact au niveau rabattement de la mine Niocan ne dépasse pas ce qu'on pense, on met en place un système de suivi. On va installer des puits qui vont nous permettre de mesurer les niveaux d'eau à certaines distances. On parle, je crois, dans les engagements de systèmes de puits à des rayons de 1 km et de 2 km du centre de l'exploitation et qui vont être suivis sur une base régulière, mensuelle ou quelque chose comme ça.

1420

Et ce suivi-là, en plus, va commencer avant l'exploitation de la mine. Parce que comme je l'ai expliqué un peu plus tôt, il y a des fluctuations naturelles. Alors, il ne faut pas, parce qu'un mois donné le niveau a baissé, que tout de suite on conclut qu'il y a un problème parce que, partout dans la région, les niveaux montent et baissent en cours d'année.

1425

1430 On va commencer le suivi un certain nombre de mois avant ou peut-être même d'années  
avant l'exploitation de la mine pour avoir une base de données sur les fluctuations naturelles des  
nappes et, après ça, on va pouvoir comparer ces données-là avec ce qui va se passer pendant  
l'exploitation. Et comme monsieur Rochon le mentionnait, on va convenir avec le ministère d'un  
critère déclencheur qui va être l'indication que, oui, il y a un problème, autrement dit un genre de  
méthode statistique ou autre pour détecter une tendance dans les mesures pour savoir si on est  
parti à baisser de façon exagérée, pour pouvoir mettre en place des mesures appropriées à ce  
moment-là.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

1440 Madame Caron, est-ce que l'information que monsieur Faucher nous a indiquée tout à  
l'heure sur l'utilisation des nappes de surface pour l'irrigation, est-ce que ce sont les informations  
que vous avez colligées, vous aussi, dans le cadre de vos études?

**Mme LUCIE CARON :**

1445 Oui. C'est-à-dire qu'actuellement, dans la région, le secteur qui pourrait être touché par  
les opérations de la mine, l'irrigation des terres agricoles se fait de façon presque exclusive au  
niveau des étangs et des cours d'eau.

1450 Cependant, c'est sûr que lorsqu'on voit ce qui se passe dans d'autres régions et puis  
aussi les besoins d'intensification de l'agriculture, on est conscients que l'utilisation de l'eau  
souterraine, c'est une avenue qui demeure intéressante et aussi, dans un avenir rapproché, ça  
demeure une avenue que les agriculteurs vont être de plus en plus intéressés d'utiliser.

1455 Actuellement, bon, on a très peu d'agriculteurs qui utilisent l'eau souterraine pour  
l'irrigation, sauf qu'étant donné les besoins qu'on a identifiés dans nos rapports, c'est évident  
qu'éventuellement l'eau souterraine va devenir intéressante pour l'agriculture.

**LE PRÉSIDENT :**

1460 C'est évident qu'au cours des prochaines séances, nous allons examiner la qualité de  
cette eau souterraine évidemment et son utilisation possible pour les eaux d'irrigation.

Monsieur Maheu, je pense qu'on a répondu à vos questions. Et une dernière réponse qui  
vient de moi, la commission ne prendra jamais de risque. Voilà.

1465 **M. RICHARD MAHEU :**

Merci. Je dépose ça en arrière?

1470 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, oui.

Monsieur Steven Bonspille, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Bonspille.

1475 **M. STEVEN BONSPILLE :**

Hello! Bonsoir, tout le monde. I'll ask my questions in English. I can try my best in French for the whole audience here, but ... I have two questions and a statement to make also.

1480 The first question will go to the promoter, Mr. Faucher, and his group. I'd like to know first if they can tell the audience here tonight, and the BAPE, with 100 % certitude and absoluteness that there will be no ill effects on the environment, on the water quality from their project. Can they give the assurance of 100 % certitude to the people of this region that there will be no effects?

1485 **THE CHAIRMAN :**

Okay. I will translate and you can tell me if I am right or not.

1490 Alors, monsieur Bonspille demande si vous pouvez donner une assurance 100 % qu'il n'y aura pas d'impact sur la qualité des eaux de la région.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1495 Alors, peut-être la réponse est quand même une réponse – comment dire? – assez difficile à répondre, dans le sens où, nous, on a fait confiance à tous les experts qu'on a pu trouver dans le domaine, première des choses, qui ont fait des études.

1500 I'm sorry, I should answer in English so you understand. I'm sorry. I'll answer in English and I'll try to translate right after if you don't mind, okay?

1505 One of the things Niocan has done is we've hired always the best people in every field, be it in hydrogeology, in radioactivity, you know that with the TAQ and so on, okay? And we hired Roche who's had a lot of experience in mining, dealing with all sorts of mining situations not only in the province, but even work throughout the world, in New Caledonian and so on, and so on.

So, we select consultants who are the best in the field. That's what we've done every time to make sure we have the safest approach to everything we do.

1510 Mr. Dufour took a very strong commitment to tell Mr.Patry, when he met him in 1995, that we were going to do the utmost and the best to make sure that this project fits very well with this area and that's what we're doing. Now, what we're doing is based on the best that we can find and the best studies that we've been able to do.

1515 And we've talked before about hydrogeological study. But the best hydrogeological study that you have is the one from the St.Lawrence Columbian. You cannot ask for better than that, because it's there, it's happened, you know.

1520 And although some errors were made by the people operating that mine in the past, like there were problems of dust, problems of the wells around, there was no aqueduct system and so on, that's not the way we approach it. I mean this is 2005, it's not 1960. It's almost 50 years later.

1525 And it's the same thing for agriculture, for the pulp and paper industry, and so on, everybody is being improving, improving, improving on what we do. That's what we all do. That's why we always try to surpass ourselves.

1530 Now, our mandate as the promoter ... I shouldn't say «promoter», we're not really promoter. We're a bunch of good young engineers and older engineers, if you want, who are really working hard to develop this country, do something good, you know? And, I mean, we've all been involved in doing good things in this live, you know, and this is another one we can do, we believe. And that's what we're working at.

I don't know how much more certitude. Can I say 100 %? I don't know.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 Je pense que la question quand même était relativement courte, simple. Simple, dans le sens la réponse n'est pas facile, mais la question était simple. Dans la documentation que vous avez déposée, est-ce que cette documentation-là témoigne que la qualité de l'eau souterraine ou de surface ne sera jamais altérée.

1540

**M. ANDRÉ VACHON :**

1545 Concernant l'eau, je pense que la première chose dont on devrait s'inquiéter, c'est pour l'eau potable des citoyens à l'intérieur de la carbonatite. Je pense que ça devrait être le premier sujet d'intérêt.

1550 Alors, vous savez, à l'intérieur de la carbonatite, puis je pense que les gens du ministère de la Santé ont fait des études, on se retrouve, dans la carbonatite, pour des raisons naturelles avec des teneurs relativement élevées en uranium qui dépassent dans 25 % des puits, je pense, la norme qu'on retrouve dans le règlement sur l'eau potable.

Alors, il y a 25 % des puits, donc des gens qui restent à l'intérieur de la carbonatite qui boivent de l'eau dont la teneur en uranium dépasse les normes pour lesquelles une municipalité, par exemple, aurait le droit de distribuer son eau.

1555

On a aussi depuis 2003, je pense, changé dans le règlement sur l'eau potable la norme pour le plomb, de sorte que, maintenant, beaucoup de puits ... parce que la norme était de .05, elle a été ramenée à .01 en milligramme par litre pour le plomb. Donc, il y a beaucoup de puits maintenant, à l'intérieur de la carbonatite, dont les teneurs dépassent la norme du règlement sur l'eau potable.

1560

Également, toujours dans la carbonatite et pour ceux qui s'alimentent dans le roc, c'est une source importante de radon à l'intérieur des maisons. Ce n'est pas la source principale de radon à l'intérieur des maisons, mais c'est une source qui peut être quand même assez significative de radon à l'intérieur des maisons pour ceux qui s'alimentent en eau potable à partir de l'eau souterraine prise dans le roc.

1565

Donc, l'eau de l'alimentation qui va venir de la municipalité n'aura pas ces problèmes-là. Alors, dans ce sens-là, on peut dire, à tout le moins pour ceux qui auront la chance d'être alimentés par le réseau d'aqueduc de la municipalité, il y aura une nette amélioration de qualité de l'eau.

1570

En ce qui concerne le ruisseau Rousse ...

1575

**LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant. Je vais juste faire valider l'information.

1580

**M. ANDRÉ VACHON :**

Oui, bien sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

1585

Docteur Dessau, est-ce que vous êtes d'accord avec ce que monsieur Vachon vient d'affirmer?

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

1590

Je suis d'accord dans les grandes lignes. Effectivement, on a fait, en 1999, une étude. En fait, on a demandé aux gens qui habitent sur le territoire qui nous intéresse de la formation géologique de carbonatite, on leur a suggéré, s'ils le voulaient, de faire des mesures dans leurs puits privés des niveaux d'uranium. Et la Direction de santé publique faisait les mesures donc et on a eu, je pense, 47 ou 50 personnes qui se sont prévaluées de cette possibilité-là.

1595

Effectivement, si on considère la norme québécoise actuelle, il y a à peu près 25 % des mesures qui sont au-dessus de la norme actuelle, pas de façon très élevée, pas de façon non plus pour lesquelles on pense que, d'un point de vue de santé publique, il y a un danger pour la santé.

1600

Par contre, quand on dépasse ces normes-là, on peut voir une altération dans les analyses biochimiques qui peuvent être faites au niveau du fonctionnement des reins, non pas que les reins fonctionnent mal et qu'on s'attend à une insuffisance rénale ou à des problèmes, encore une fois, de santé, mais on trouve qu'il y a une altération légère.

1605

Ces phénomènes sont réversibles. Il n'y a pas de danger, semble-t-il, à long terme, mais en termes de santé publique, on suggère aux gens, évidemment quand on a des niveaux qui dépassent ces normes-là, de changer de type d'alimentation en eau. Donc, voilà pour l'uranium.

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Vachon, si vous pouvez poursuivre.

1615

**M. ANDRÉ VACHON :**

Oui, rapidement. Concernant le ruisseau Rousse, deux éléments importants, je pense, à se rappeler, d'abord c'est le débit du ruisseau Rousse. Et je pense en termes de faune en particulier qui peut être présente dans le ruisseau Rousse en aval.

1620

Le débit du ruisseau Rousse en période d'étiage, il est très faible. Il y a eu des calculs qui ont été faits – puis je ne citerai pas les chiffres, je pourrai les retrouver – de débit, mais les gens de la Faune qui sont allés dans le ruisseau Rousse en été, en période d'étiage, nous ont dit qu'il ne passait pas là l'eau qu'il était censé passer normalement en période d'étiage pour un ruisseau qui a ce bassin versant là.

1625

Alors, la quantité d'eau qui reste dans le ruisseau Rousse est faible en raison sans doute des usages agricoles faits dans le territoire et aussi des prélèvements d'eau dans le ruisseau Rousse.

1630

Alors, si on parle maintenant de conservation de la faune, la faune aquatique, le premier élément pour avoir de la faune aquatique, l'élément primordial, c'est d'avoir de l'eau. Alors, dans ce sens-là, le fait qu'il y aura de l'eau qui va être ajoutée dans le ruisseau Rousse par la mine, on va, à mon sens, améliorer la capacité de support du ruisseau Rousse pour la faune. Donc, on augmente les débits particulièrement en étiage.

1635

Le deuxièmement élément, c'est les matières en suspension. La quantité de matières en suspension qu'on va retrouver dans le ruisseau Rousse à la hauteur de la mine, puis un petit peu en aval, elle est énorme. On a trouvé une valeur jusqu'à 3 000 ppm – bon, c'était peut-être



1640 exceptionnel – on a trouvé 300 ppm de matières en suspension. La moyenne générale était de l'ordre de 70, il me semble, ou 75 milligrammes pour les 8 ou 9 analyses qu'on a faites.

1645 Alors, ce sont des teneurs quand même relativement importantes en matières en suspension. Et l'effluent de la mine, lui, ne devra pas dépasser 15 milligrammes par litre de matière en suspension. Donc, ça va tendre à baisser la quantité de matières en suspension dans le ruisseau Rousse et sans doute entraîner une amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau Rousse.

1650 Alors, ce sont deux exemples qui, à mon sens, tendent à montrer une amélioration à moyen ou à long terme de la qualité de l'environnement. Mais le premier qui m'apparaît le plus important, c'est vraiment d'avoir une source d'eau potable de qualité venant de la municipalité. C'est vraiment, à mon sens, un apport important du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

1655 Monsieur Rochon, si vous voulez avoir la gentillesse de rappeler à monsieur Bonspille les quelques paramètres que vous allez suivre de façon attentive pour le ruisseau Rousse.

**M. ALAIN ROCHON :**

1660 Oui. En particulier, en fait, il y a toute une série de paramètres qui feront l'objet d'un suivi. Pour ce qui est des rejets de l'effluent, donc des eaux d'exhaure dans le ruisseau Rousse, il y a toute une série de paramètres chimiques. Est-ce que vous tenez à ce que je les énumère?

**LE PRÉSIDENT :**

1665 Non, non, ce n'est pas ça, mais votre attention qui va être portée davantage en fonction des projections ou des estimations que le promoteur a faites, il y a, pour quelques paramètres, des augmentations qui sont attendues par rapport aux caractéristiques actuelles du ruisseau Rousse.

1670

**M. ALAIN ROCHON :**

Oui. En fait, vous voyez, pour revenir un peu à la question de monsieur Bonspille, qui veut s'assurer que le projet n'ait pas d'impact sur l'environnement, en fait ...

1675

**LE PRÉSIDENT :**

Sur l'eau.

1680

**M. ALAIN ROCHON :**

1685 Sur l'eau. En fait, que ça soit sur l'eau ou sur l'environnement en général, nous, le ministère, de la façon dont on regarde un projet, c'est qu'on doit d'assurer qu'il n'y ait pas d'impact significatif pour l'environnement. C'est-à-dire que les impacts, qui vont être produits ou générés par le projet, seront acceptables pour l'environnement. Parce que, que ce soit le projet Niocan ou que ce soit les activités qui sont là actuellement, elles ont un impact sur l'environnement, parce que toutes les activités humaines ont un impact sur l'environnement.

1690 Encore faut-il que – en fait, c'est de la façon dont on analyse le projet – ces impacts-là soient acceptables pour l'environnement. Et si ces impacts-là ne le sont pas, bien, qu'on mette en place des mesures d'atténuation pour rendre les impacts acceptables.

**LE PRÉSIDENT :**

1695 Et pour savoir s'ils sont acceptables, vous avez développé des objectifs de rejet.

**M. ALAIN ROCHON :**

1700 Voilà, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les projections du promoteur dépassent ces objectifs de rejet?

1705 **M. ALAIN ROCHON :**

J'inviterais une de mes collègues, madame Carole Lachapelle, qui a travaillé sur cet aspect-là en particulier, donc ce qu'on appelle «les objectifs environnementaux de rejet».

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, nous y reviendrons, parce qu'il y a beaucoup de définitions qui ne sont pas claires pour la commission.

1715 **M. ALAIN ROCHON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1720 Mais j'essaie d'aller le plus rapidement possible, parce que votre question couvre large. Tantôt, c'était quatre questions en une; c'est une question qui couvre quatre.

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

1725

1730           Moi, je ne connais pas les objectifs par coeur, je n'ai pas ma liste ici. Je n'ai pas tous les chiffres par coeur, mais je peux vous dire que, en fonction des dernières prévisions qui ont été déposées par Roche qui datent de mars 2003, on s'attend, la qualité des eaux d'exhaure, qu'il y ait trois paramètres qui puissent dépasser nos objectifs de rejet, ce qui est peu par rapport à une liste de 20 ou 30 paramètres.

**LE PRÉSIDENT :**

1735           Et lesquels, s'il vous plaît?

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

          Il y a l'azote ammoniacal, le fluorure qui dépasse à peu près de 3, et le plomb.

1740           Alors, le plomb, c'est un cas particulier. Vu que c'est lui dont le dépassement était le plus élevé, Niocan s'est engagée à faire des études dans le milieu pour démontrer que, en fonction des caractéristiques du milieu récepteur, le critère pourrait être plus élevé, ce qui est le cas quand on utilise de l'eau du milieu qui a des caractéristiques particulières telles que le pH, le carbone organique dissout et la dureté.

1745           Donc, on va démontrer que notre critère était peut-être un peu trop sévère. Nos critères viennent de l'EPA, viennent du CCME. Alors, on prend les critères usuels. Mais dans certains cas, on peut démontrer que le milieu peut en accepter un peu plus sans qu'il y ait une destruction ou une affectation des usages.

1750           Ceci dit, dans les engagements, c'est bien écrit qu'on va suivre le plomb. Et puis pour vous dire, les objectifs de rejet sont nettement plus sévères que les normes de la Directive 019, ça a aucun rapport. Donc, quand on parle de dépassement d'objectifs, nos objectifs sont basés sur des critères très sévères, on parle d'un dépassement qui peut survenir une année sur dix. Ce qui fait que, en moyenne, avoir un dépassement ponctuel, ce n'est pas très grave, et avoir des dépassements de faible amplitude, ce n'est pas très grave.

1755           Je ne sais pas qui l'a dit, on demandait si le projet va avoir un impact sur l'environnement, est-ce qu'on peut présumer qu'il va y avoir zéro impact? Je ne connais pas d'activité humaine, 1760           quelle qu'elle soit, qui n'a pas d'impact sur l'environnement.

          Ici, les gens sont tous venus en voiture, je suppose; et ça, ça a un impact sur l'environnement. On produit tous des déchets; ça a un impact sur l'environnement. On a des stations d'épuration municipales; ça a un impact sur l'environnement. Donc, c'est comme ça qu'on 1765           aborde les sujets, en minimisant les impacts, en utilisant les outils les plus à jour qu'on peut avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

          Merci infiniment.

1770 Monsieur Bonspille?

**Mr. STEVEN BONSPILLE :**

1775 Well, that's a long answer, but I guess, in my thing, the reply was there is no guaranty, but they do the best they can. That's basically what I'm hearing.

My next question would be for the ministry.

**THE CHAIRMAN :**

1780 Because usually I just ask the person to ask one question. And the person before you asked me one question which included four questions or sub-questions. So, okay, just a fast one.

**Mr. STEVEN BONSPILLE :**

1785 Okay. Well, I guess what I'm hearing from the government's side is they're looking at the studies done by the promoter.

1790 I sat through 30 days at the TAQ plus listening to all of this before and data kept changing day to day on everything. There was arguments going back and forth. And the only way to settle this as we have promoted was, «Let the government do an environmental assessment, a full environmental assessment on this project. Don't rely on the data from the promoter.» Everything looks good when I want to do something, I'll make it look good and make sure it's good.

1795 But the government has to take its stand here for the population, not just Kanehtasake of which we have a 350-person plus petition against this project and it still stands today within our ancestral territory here in Kanehtasake and land claims.

1800 What I want to know is, are you going to take the word and examine the study of Roche or their promoter? Are you actually going to do something positive, and move forward, and do your own studies to find out for yourselves: what you're saying is what we did and it's conclusive. It's not concluding what somebody else did, it's our own test. Your own test of «pompagne», everything, you know. That's what I want to know.

1805 Are they prepared to invest for this whole region? Because today or, I should say, yesterday, hier, aujourd'hui ou demain, c'est impossible de manger l'argent, mais c'est possible de manger des pommes et du maïs de la région. Ça, c'est la question. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1810

S'il vous plaît, je demande de ne plus applaudir et de ne pas non plus huer.

Monsieur Rochon, est-ce que vous avez compris la question ou vous voulez que je vous la traduise?

1815

**M. ALAIN ROCHON :**

Non, non, ça va, j'ai bien compris. Par contre, je ne pourrai pas répondre en anglais.

1820

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, je pense que monsieur Bonspille comprend quand même le français.

**M. ALAIN ROCHON :**

1825

Dans le cas du dossier du projet de Niocan comme dans le cas de tous les autres projets industriels, le ministère ne peut pas assumer les études qui sont requises, parce que monsieur Faucher pourrait vous dire combien d'études, combien d'argent il a dépensé pour ces études-là, c'est énormément de sous, et le ministère ne pourrait pas assumer toutes les études environnementales qu'on demande, parce qu'on en demande beaucoup justement, pour tous les projets industriels de cette envergure-là ou de plus grande envergure au Québec. Le gouvernement ne peut pas assumer ces frais-là.

1830

Mais je peux vous dire par contre que, même si ce sont des études qui sont faites évidemment par des ingénieurs, des gens qui travaillent dans le domaine, des spécialistes, nous, on regarde ça avec un regard très critique. Et ils pourront vous dire qu'on a été très critique par rapport à leurs études et on n'assume pas nécessairement que ce qui nous est présenté est sans questionnement.

1835

C'est-à-dire, on questionne beaucoup, là, la validité des chiffres des études qui nous sont présentées, on s'assure que les analyses sont faites par des laboratoires, entre autres, qui sont accrédités par le ministère. Donc, on a regardé les études environnementales et on en a demandé beaucoup, même je vous dirais énormément dans le présent cas. Donc, c'est l'approche qu'on a eue dans le dossier de Niocan à venir jusqu'à maintenant.

1840

1845

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Rochon. Merci, monsieur Bonspille.

1850

Madame Brigitte St-Pierre, s'il vous plaît. Nous prendrons une petite pause après madame St-Pierre.

**Mme BRIGITTE ST-PIERRE :**

1855 Pour ma part, c'est plutôt des préoccupations. Il y aura peut-être une ou deux questions qui ne sont peut-être pas faciles à répondre, mais qui n'ont peut-être pas de réponse non plus. Donc, ce que je vais faire, je vais vous lire mes préoccupations, ensuite on pourra revenir sur un point peut-être qui pourrait être répondu.

1860 N'ayant pas les connaissances techniques requises pour remettre en question les études environnementales déposées par le promoteur, mon commentaire et mes questions s'intéresseront plutôt au processus qui débute ce soir concernant le projet minier de Niocan, tout en restant fidèle au thème de l'eau.

1865 En guise d'introduction, je sens la nécessité de revenir sur une expression très à la mode ces temps-ci «le développement durable». Une définition du développement durable pourrait être «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

1870 La question que je me pose est la suivante. Quelle légitimité peut-on donner à l'exploitation d'un gisement de niobium, qui est un minerai d'une certaine utilité, j'en conviens, mais non vital, sur une durée de vie de 17 ans, s'il existe des risques de détériorer la qualité des eaux souterraines et de surface. À ma connaissance, il n'existe pas de solution de rechange à l'eau potable, de laquelle dépend notre survie. Dans 20 ans, il est fort possible que l'eau soit une  
1875 ressource plus courue que le niobium.

Pour terminer avec le développement durable, je tiens à énoncer la définition qu'en donne Niocan sur son site Internet: «Le développement durable représente une pratique commerciale courante qui repose sur les principes de la proaction et de la responsabilité sociale», pratique  
1880 commerciale courante.

Je souhaite donc, avec toute la naïveté que mon jeune âge me permet encore d'avoir, que cette enquête pourra faire la lumière sur les impacts qu'auraient sur l'eau la construction et la mise en opération du projet minier. Mais permettez-moi, cependant, d'en douter.

1885 La dernière enquête portant sur les questions de radioactivité pour le même projet nous apprenait, entre autres, que 20 à 30 kilos d'uranium seraient potentiellement acheminés vers la Grande baie du Parc d'Oka. Est-ce que quelqu'un peut nous dire les effets de cette charge supplémentaire dans ce refuge faunique?

1890 Finalement, une autre préoccupation concerne les activités de contrôle qui seront effectuées par le ministère de l'Environnement si le projet de mine va de l'avant. Déjà, en 1999, la directrice du ministère de l'Environnement, Direction des Laurentides, nous avait fait savoir lors d'une soirée d'information que le nombre d'équipes affectées au contrôle était réduit, que la  
1895 fréquence des visites sur les sites était donc en diminution. Cette situation ne peut que se

détériorer, compte tenu de la décision du Conseil du Trésor de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux lors des départs à la retraite pour les 10 prochaines années.

1900 Elle nous avait donc informés que notre recours consisterait à déposer des plaintes si des irrégularités étaient décelées. Vous conviendrez avec moi que dans un tel projet beaucoup de dommages peuvent être faits avant qu'un simple citoyen ne s'en aperçoive.

1905 Ma dernière préoccupation concerne des engagements que Niocan est prête à prendre. Là, je vais faire une petite parenthèse. J'ai lu beaucoup de documents qui ont été déposés sur le site de la commission dernièrement. Je n'arrive pas à retrouver les documents dans lesquels j'ai vu ça, mais j'ai vu, par exemple, des bassins, je crois, des designs de bassins d'exhaure qui étaient modifiés suite à des commentaires qui provenaient des spécialistes du ministère de l'Environnement – entre autres, c'est un des exemples – pour lesquels Niocan s'engageait à changer le design de ses bassins en admettant que l'autre design pourrait être préférable et avoir moins d'impact, etc.

1910 Donc, suite à des commentaires ou à des questions pertinentes du ministère de l'Environnement, Niocan est prête à changer certaines choses. On parvient alors à mettre le doigt sur certaines irrégularités qui ne sont pas sans conséquence. Mais je me demande combien d'autres irrégularités on laisse cependant échapper du fait qu'il n'y a pas de contre-expertise disponible sur l'ensemble du projet.

1920 Compte tenu de tous les aspects que je viens d'énumérer, qui nous mèneront vers le développement durable de problématiques complexes et hors de contrôle de la simple citoyenne que je suis, je demande la tenue d'une audience publique en bonne et due forme sur tous les aspects environnementaux du projet minier Niocan. Et je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer sur ce point.

1925 Pour revenir sur les 20 à 30 kilos d'uranium, je ne sais pas si quelqu'un peut m'éclairer, ce que j'ai compris, c'est que l'effluent, la concentration d'uranium respecte les objectifs de rejet, mais en envoyant une grande quantité d'eau jusqu'à la Grande baie. En fait, ça finit par s'accumuler avec une quantité assez phénoménale quand même. Mais moi, je ne sais pas ce que ça représente, 30 kilos d'uranium dans un site comme celui de la Grande baie où, je vous signale, il est interdit de se promener même en canot pour ne pas déranger les canards branchus, l'héronnière et toutes les autres espèces.

1930 À mon sens, il y a quelque chose qui est en flottement ici, puis c'est le genre de préoccupation que j'ai.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon, est-ce que vous avez une réponse à la question «quel pourrait être l'impact des 20 à 30 kg d'uranium qui se déverseront dans la Grande baie annuellement?»

1940 **M. ALAIN ROCHON :**

Oui. C'est sûr que ce 20 à 30 kilos-là pris comme ça, ça paraît énorme. Si on le faisait sur 20 ans, ce serait 20 fois plus. Bon, c'est une image.

1945 Je demanderais à...

**Mme CAROLE LACHAPPELLE :**

1950 Ça, c'est une question à 50 000 \$. Mais ce qui est vrai pour l'uranium est vrai pour tous les métaux qui existent naturellement. Donc, si on prenait le fer, on arriverait à des tonnages épouvantables. Si on prenait l'aluminium, c'est la même chose.

1955 Alors, nous, ce qu'on fait, on a défini, parce qu'il n'y a pas de critères EPA pour la protection de la vie aquatique, donc notre experte au ministère a ramassé toutes les données de toxicité qu'elle pouvait utiliser. Comme on n'avait pas autant de données de toxicité qu'un critère officiel le demande, puisqu'il n'y en a pas de publié à l'EPA ni au CCME, le critère a été assorti d'un facteur de sécurité. Or, ce critère-là, pour une dureté de 100 mg/l, est de .1 mg/l.

1960 Les dernières prévisions de Roche dans les eaux d'exhaure, celles de mars 2003 si ma mémoire est bonne, sont de .04 mg/l, ce qui est en bas de notre critère, avant même qu'il y ait dilution. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas une concentration du métal, mais il va y avoir aussi un traitement.

1965 Donc, avec notre critère de .1 mg/l, on est sécuritaire. Et c'est comme tous les autres métaux, il y a une concentration, il y a une forme de déposition, il y a de l'adsorption. Et puis c'est un phénomène naturel. Ce n'est pas une substance anthropique, c'est une substance qui existe à l'état naturel et qui va se retrouver évidemment dans la Grande baie, comme beaucoup d'autres métaux.

1970 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous aviez présumé de la réponse vous-même...

**Mme BRIGITTE ST-PIERRE :**

1975

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1980

Bien, comparaison aux normes, aux critères.



**Mme BRIGITTE ST-PIERRE :**

1985 Non, mais pour ce qui est de savoir... je sais que ce n'est pas 20 kilos de patates qui va être dans la Grande baie. Moi, je ne connais pas l'uranium comme tel.

**LE PRÉSIDENT :**

1990 Attendez, j'y arrive. Je vais essayer d'aborder la question autrement.

1995 Est-ce que le promoteur sait, à partir des données du bruit de fond, de ce qui existe actuellement de l'uranium dans le ruisseau Rousse, quelle est la quantité qui se déverse dans la Grande baie de façon naturelle. Parce qu'on convient, j'ai bien compris, madame, cet uranium-là qui existe à l'heure actuelle dans le ruisseau Rousse, il ne serait pas de source anthropique, donc serait de source naturelle.

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

2000 Oui, c'est un métal qui existe dans les eaux souterraines.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça nous permettrait peut-être de relativiser de 20 à 30 kg.

2005 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

2010 Mais en fait, je regarde vos caractérisations pour l'uranium, c'est variable dans le temps. Quand il y a des coups d'eau, il peut y avoir plus... non, dans ce cas-là, ce n'est pas influencé, je regardais une date en particulier.

Alors, les teneurs les plus élevées étaient de l'ordre de .010 mg/l et les teneurs les plus faibles étaient de l'ordre de .003 mg/l. Alors...

**LE PRÉSIDENT :**

2015 Madame Caron, vous avez indiqué tout à l'heure que la majorité de l'irrigation se fait à partir des eaux de surface, mais vous avez ouvert une parenthèse à l'effet que les besoins éventuel futurs en eau pour l'irrigation pourraient faire en sorte d'inciter les agriculteurs à puiser des puits dans la nappe d'eau profonde et utiliser cette nappe d'eau pour fins d'irrigation.

2020 Est-ce que les teneurs justement d'uranium dans cette nappe profonde sont élevées? Est-ce qu'elles sont plus élevées que les critères pour l'irrigation? Et est-ce que, éventuellement, cet uranium-là pourrait contribuer aussi éventuellement à accroître les concentrations d'uranium qui vont peut-être ruisseler vers le ruisseau et vers la Grande baie éventuellement?

2025

**Mme LUCIE CARON :**

Comme je vous expliquais tout à l'heure, actuellement, on sait que l'irrigation se fait en très grande majorité à partir des eaux de surface.

2030

L'information qu'on avait par rapport à la qualité de l'eau de surface était que la teneur en uranium de l'eau de surface tourne aux alentours de .001 mg/l d'uranium. Donc, actuellement, au niveau agricole, ce qui se fait, c'est qu'en irriguant les terres agricoles avec l'eau de surface, on a très peu d'impact au niveau de la concentration d'uranium.

2035

Maintenant, vous savez que justement, il y a la Régie régionale de la Santé qui avait fait une étude sur les puits d'eau potable de la région. Il y avait des puits profonds, des puits de surface. Il y a Niocan aussi qui a fait certaines analyses au niveau de puits dans la région.

2040

Le ministère de l'Agriculture, on a fait quelques analyses aussi. Et puis ce qu'on a fait, c'est qu'on a compilé l'ensemble de toutes ces données-là. On s'est rendu compte que, au niveau de la qualité de l'eau, l'eau qu'on retrouvait dans les puits n'était pas une eau qui était nécessairement tout le temps concentrée en uranium.

2045

On a fait un sommaire, on a fait un calcul pour voir le pourcentage de puits qui répondait aux normes de qualité pour l'eau d'irrigation qui, entre parenthèses, est de .01 mg/l. Donc, c'est quand même un niveau assez sévère au niveau de la qualité de l'eau d'irrigation. Et puis on s'est rendu compte qu'il y avait plus de 55 % des puits qui avaient été analysés dans le cadre de ces analyses, qui répondaient aux critères de qualité pour l'irrigation des terres agricoles.

2050

Donc, c'est sûr qu'on dit si le producteur agricole voulait irriguer demain matin ses terres avec de l'eau de puits, il y a des bonnes chances que ça réponde aux critères de qualité pour irriguer ses terres. C'est possible aussi que, sur la base des analyses qu'on avait, que l'eau dépasse le critère de .01 mg/l, sauf qu'à date, ce qu'on a comme données, c'est qu'on sait qu'il y a 55 % des puits qui répondaient aux critères de qualité de l'irrigation. Alors que là, c'est sûr qu'en amenant une charge d'uranium...

2055

Moi, bon, je lisais un peu... pas juste un peu, j'ai lu quand même pas mal l'information qu'on retrouvait au niveau de l'information qu'on avait au niveau du BAPE sur informatique et essayer de retracer des choses. Je sais qu'au niveau du déversement de l'effluent final, donc ce qui correspond à l'eau d'exhaure, les qualités qui étaient prévues ont quand même varié beaucoup dans le temps. On se rend compte qu'au niveau du BAPE, au départ, on parlait de .05 mg/l environ, la qualité maximale qu'on prévoyait. Ça a été discuté au niveau du BAPE.

2060

2065

Puis là, finalement, on s'est rendu compte que peut-être avec le dynamitage, la mise en solution de l'uranium, ça ferait que les niveaux d'uranium seraient plus élevés au niveau de l'eau. Et puis il y a eu certains objectifs de rejet qui ont été établis déjà à .14 mg/l, en moyenne. Et puis dans le dernier document au niveau des engagements de Niocan, là je voyais .07 mg/l.

2070           Donc, si on dit, bien, écoutez, au niveau du ruisseau Rousse, on amène, au lieu qu'on ait .001 mg/l, si on est rendu à .07, ça fait quand même une bonne augmentation.

**LE PRÉSIDENT :**

2075           Excusez. Parce que là, je pense que madame dit qu'il y a des choses...

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

2080           J'ai entendu .075. Il me semble que ce n'est pas de l'uranium.

**M. ANDRÉ VACHON:**

C'est le plomb, ce n'est pas pareil.

2085           **Mme LUCIE CARON :**

Je ne parle pas du plomb, moi, là, je parle de l'uranium.

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

2090           J'ai compris .075. Je m'excuse.

**Mme LUCIE CARON :**

2095           Non, .07. Il n'y a pas de quoi.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Nastev.

2100           **M. MIROSLAV NASTEV :**

J'aimerais juste éclairer, parce que ma collègue du ministère de l'Agriculture a parlé de la qualité d'eaux d'exhaure, donc de la qualité d'eau qui sera pompée de la mine.

2105           L'eau souterraine est nourrie par la recharge. La majeure partie de l'eau souterraine circule juste près du toit d'aquifère. Donc, une fois l'eau rechargée, donc la recharge est écoulement vertical, après ça l'eau rechargée continue son écoulement plus ou moins horizontalement. Ça veut dire que l'eau qui est plus près du toit d'aquifère a une qualité différente de l'eau qui se trouve en profondeur dans l'aquifère.

2110           D'après les données que je vois dans les rapports du promoteur, on essaie d'égaliser la qualité d'eau souterraine de la nappe profonde, avec les trois échantillons, avec la qualité d'eau

2115 qui a été échantillonnée dans trois puits, je crois, qui étaient forés pour l'essai de pompage. La qualité d'eau qui se retrouve à 500 mètres de profondeur ou à 400 mètres de profondeur, ce n'est pas nécessairement la même eau qui se retrouve dans les puits qui interceptent juste la partie supérieure de l'aquifère.

2120 Notre expérience dans le coin, notamment dans la région de Saint-Benoît, nous indique que plus profond on va, donc l'eau est plus stagnante, donc l'écoulement est beaucoup plus lent. L'eau se retrouve en contact avec la roche mère beaucoup plus longtemps. Ça peut être des milliers d'années. Dans la région de Saint-Benoît, plus profond on est allés, c'est autour de 150 mètres. On a retrouvé la salinité très élevée, qui était autour de 3 à 4 000 mg donc de concentration dans les chlorures.

2125 Donc, juste pour le public, pour le promoteur et pour les personnes-ressources ici, je veux qu'on fasse la distinction entre la qualité de l'eau qui se retrouve dans les puits des agriculteurs ou les puits qui étaient utilisés pour essai de pompage et la qualité de l'eau qui se retrouve en profondeur, de 4 à 500 mètres de profondeur, qui sera pompée par la mine.

2130

**Mme LUCIE CARON :**

Je m'excuse. Est-ce que je peux ajouter quelque chose?

2135

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2140

**Mme LUCIE CARON :**

Si je comprends bien, c'est que là, à ce moment-là, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est qu'en pompant de l'eau de façon encore plus profonde que ce qu'on retrouve dans les puits des agriculteurs, la qualité de l'eau au niveau de l'uranium risque d'être plus élevée parce qu'elle a été en contact plus longtemps avec la roche mère.

2145

**M. MIROSLAV NASTEV :**

2150

Ça, je ne sais pas dire parce qu'il n'y a pas d'échantillon. Mais en général, l'eau est plus concentrée avec la profondeur. Donc, il y avait plusieurs éléments. Moi, je parlais du chlorure qui provient de la mer de Champlain, il y a juste 10 000 ans. Mais l'eau qui se retrouve à 400-500 mètres de profondeur, ça peut dater beaucoup plus loin dans le temps. Donc, on ne sait pas. Il n'y a pas de données là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

2155

Monsieur Faucher, est-ce que vos données, vos estimations sont fiables?

**M. RICHARD FAUCHER :**

2160

Monsieur Zayed, on va y répondre immédiatement et puis on va répondre aussi un peu plus en détail à la question de madame pour la clarifier un peu plus, pour vous donner le plus d'information possible.

Alors, monsieur Vachon.

2165

**M. ANDRÉ VACHON :**

2170

Concernant les concentrations en profondeur, ce que vous dites est intéressant et fonctionne peut-être pour les chlorures. Cependant, quand on regarde l'industrie minière, il y a plusieurs mines au Québec qui exploitent des gisements à certaines profondeurs, certains quand même assez profonds, et la qualité des eaux d'exhaure, de mémoire et pour avoir suivi les qualités des eaux d'exhaure de plusieurs mines, ne semble pas varier avec la profondeur.

2175

On pourrait prendre un cas qui est publié, puis vous pouvez demander directement l'accès à l'information sur la propriété Niobec, qui est l'autre mine de niobium, qui est rendue quand même maintenant avec une assez grande profondeur et il n'y a pas eu de variation importante de qualité de l'eau avec cette exploitation-là en profondeur.

2180

Et c'est vrai, de façon générale, avec l'industrie minière qui, pour des mines profondes, respecte quand même les normes applicables sans faire nécessairement de traitement supplémentaire. Alors, on ne s'attend pas à avoir un problème supplémentaire d'uranium.

2185

L'autre élément qui vient dans ce sens-là, c'est les tests de lixiviation qui ont été faits sur le minerai, les résidus, avec des tests relativement sévères. Puis sans vouloir entrer dans les détails, ici, on est dans une carbonatite où le pH est statuaire de l'ordre de 7.5-8 stable, alors que les tests de lixiviation qu'on fait, on prend de la roche, on la broie d'abord, alors c'est très fin, et on la met dans de l'acide à des pH relativement bas, 2.8, je pense, dans ce cas-là pour le test EPA 1311 – c'est le nom du test – pour un temps assez long et on regarde quelle est la quantité de métaux qui est libérée dans ce test-là.

2190

Alors, des tests ont été faits dans le dossier, ils sont sur le site Internet du BAPE, et ça indique que, à toutes fins utiles, il n'y a pas libération de métaux dans les résidus et le minerai de Niocan. Donc, on ne s'attend pas à avoir une augmentation considérable d'uranium dans l'eau souterraine.

2195

Je dirais même par rapport à ce qu'on observe à Niobec, qui est l'autre mine de niobium qui existe au Québec, la différence principale à la mine Niobec, il y a beaucoup de chlorure dans

2200 l'eau. Et des chlorures, si vous utilisez, on sait quel effet qu'a le sel de déglacement sur les métaux, ça tend à lixivier passablement les métaux. Et malgré ça, la teneur en uranium à Niobec dans l'eau est de l'ordre de grandeur qu'on a annoncé ici.

2205 En ce qui concerne les concentrations, parce que c'est la question que vous posiez, les effets, il faut se rendre compte que l'uranium dont on parle lorsqu'on fait l'analyse de l'eau dans les puits, c'est de l'uranium qui est soluble, donc qui reste normalement, qui est en solution dans l'eau et qui ne précipite pas ou peu. Alors, les concentrations qu'on va retrouver dans la Grande baie, nous, on a supposé, et je pense que les gens ont supposé, que la totalité d'uranium – on a fait un calcul relativement simple de la quantité d'uranium précipité dans la Grande baie – c'est loin d'être évident que ça va précipiter dans la Grande baie parce que l'uranium qui est là est soluble.

2210 L'uranium qu'on retrouve dans la nappe profonde, cette nappe-là migre et s'en va vers la Grande baie. Donc, normalement, il y a quelque part où cette eau-là doit forcément resurgir quelque part et ressortir vers l'aval. Et encore une fois dans la Grande baie, lorsqu'on parle de 20 kilos, il faut le distribuer à l'intérieur d'une surface quand même relativement grande.

2215 Je vous rappelle qu'on retrouve dans le ruisseau Rouse des concentrations très importantes de matières en suspension, ce qui amènerait une concentration relativement faible.

2220 Et le dernier point que je voudrais ajouter, c'est la teneur naturelle en uranium des sols dans le secteur qui nous intéresse. Alors, la valeur moyenne est évaluée à l'équivalent de... de mémoire, c'est 5 ppm équivalent d'uranium dans les sols. Donc, lorsqu'il y a érosion des sols, ce qui se produit beaucoup lorsqu'on a des terres en culture qui se cultivent jusqu'à proximité immédiate du ruisseau, on amène ces sols-là avec les concentrations qu'on retrouve dans ces sols-là, donc de l'uranium également. Et tout comme les autres métaux qui existent de façon tout à fait naturelle, on les amène aussi dans le milieu naturel.

2225 **Mme BRIGITTE ST-PIERRE :**

2230 C'est comme on me dit que les concentrations pourraient être semblables. J'en conviens. Par contre, les volumes, eux, vont différer de la situation actuelle parce que l'effluent va...

On parlait de période d'étiage où, à l'été, c'est pratiquement sec. Et puis même Niocan nous disait: «Ça va être bon pour les érables à Carrier», on va les arroser finalement. Mais ça veut dire qu'il va y avoir des particules d'uranium qui vont migrer en plus grande quantité.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on ne peut pas vraiment aller plus loin en réponse à cette question.

2240 Ce que le ministère de l'Environnement a dit, il vous a dit: «Écoutez, nous, on a comparé les rejets en fonction des objectifs environnementaux, et puisque ça les respecte, pour nous,

c'est une forme indirecte de dire que la capacité de support du milieu le permettrait.» Est-ce que je vous trahis? Non? C'est bien ça?

2245 Et monsieur Vachon disait: «Écoutez, il faut considérer que la charge totale d'uranium qui va aller se jeter dans la Grande baie est beaucoup plus importante que 20 ou 30 kg. C'est mon interprétation, vous me corrigerez, monsieur Vachon. Donc, 20, 30 kg par rapport à tout ce qui est rejeté, c'est une contribution relativement petite. Est-ce que c'est bien ça le message que vous vouliez nous passer?

2250 **M. ANDRÉ VACHON :**

C'est dans cet ordre-là, effectivement.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Mais juste avant de quitter, est-ce qu'on a une idée, monsieur Rochon, de la charge annuelle en uranium qui se déverse dans la Grande baie?

2260 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Ce n'est pas la charge, mais Roche a calculé des concentrations dans l'eau d'exhaure et des concentrations actuellement en fonction du débit au mois de juillet dans une période d'étiage important.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut savoir que sans le projet, actuellement, quelle est la quantité d'uranium qui se déverse dans la Grande baie?

2270 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

En fait, pour l'évaluer, je ne sais pas, il faudrait partir des données de concentration en uranium, données de concentration médianes, je dirais, parce que sur les sept caractérisations, les concentrations...

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Je veux juste savoir si ça a été fait.

2280 **Mme CAROLE LACHAPELLE :**

Non, ça n'a pas été fait mais ça se calcule.

**LE PRÉSIDENT :**

2285

Pourriez-vous nous le calculer?

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

2290

Tout de suite, là?

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

2295

**M. ALAIN ROCHON :**

On pourrait peut-être vous revenir demain avec une évaluation parce qu'il faut tenir compte des débits qui varient, des concentrations qui varient dans les suivis qu'on a eus. Il y aurait certains calculs à faire, mais on pourrait vous faire ça demain.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez nous donner une fourchette, aussi, si vous préférez une fourchette de valeurs.

2305

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

On va comparer nos réponses.

2310

**M. ALAIN ROCHON :**

On vous fera un calcul pour vous donner une fourchette, puis on pourra vous déposer ça demain.

2315

**LE PRÉSIDENT :**

Madame, si vous n'êtes pas ici demain, l'information sera accessible dans le site Internet.

2320

**Mme BRIGITTE ST-PIERRE :**

C'est beau. Pour terminer, je voulais vous remercier de faire votre possible quand même pour éclaircir certaines questions qui semblent très difficiles à répondre et c'est pourquoi je vous prierais de transmettre ma demande au ministre d'avoir une audience publique complète sur l'ensemble du projet, avec des études indépendantes qui viennent en contre-expertise. Parce qu'en tant que payeur de mes impôts, j'aime mieux que mon argent serve avant les problèmes en prévision de bien planifier les choses que de réparer les pots cassés par après.

2325



**LE PRÉSIDENT :**

2330

Je m'engage à transmettre le message.

**Mme BRIGITTE ST-PIERRE :**

2335

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2340

Madame Caron, une observation avant la pause?

**Mme LUCIE CARON :**

2345

Simplement au niveau de la concentration en uranium au niveau des sols, ce que j'ai vu au niveau du BAPE, ce qu'on mentionnait, c'est qu'on parlait en moyenne pour le secteur de la carbonatite entre 1.5 et 3.7 mg par kilogramme au niveau des sols. Et puis au niveau de la norme qui est acceptée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, on parle de 10 mg.

**LE PRÉSIDENT :**

2350

Merci, madame Caron.

**M. ALAIN ROCHON :**

2355

Monsieur le président, si vous permettez, pour être bien certain, parce qu'on parle des sols, on parle de l'eau, on parle des sédiments et tout ça, pour être certain que je comprends bien votre question, vous désirez savoir, avoir une évaluation de la charge d'uranium transporté actuellement par le ruisseau Rousse et déversé disons sur une base annuelle dans la Grande baie.

2360

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

**M. ALAIN ROCHON :**

2365

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2370           Alors, nous prenons une pause de quinze minutes.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2375

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle monsieur Jude Lavigne, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Lavigne!

2380

**M. JUDE LAVIGNE :**

2385           Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir à tous! Je vais essayer d'être bref. Monsieur le président, bienvenue à Oka pour une deuxième enquête du dossier de la mine d'Oka. Puisque le législateur a ainsi écrit la loi pour l'implantation d'une mine, vous serez peut-être de retour parmi nous pour une deuxième ou une troisième enquête, qui sait.

2390           Mon volet, je vais parler sur la qualité des eaux. On sait qu'il y a eu un avis technique par le MAPAQ. Alors, le MAPAQ a transmis un avis technique concernant l'évaluation de la qualité de l'eau d'exhaure du projet minier d'Oka pour l'irrigation des productions horticoles et l'abreuvement du bétail à Oka, le document coté DB41.

2395           Ce document conclut que sept éléments des paramètres prévus montrent des dépassements par rapport aux normes de qualité reconnues pour l'irrigation: alcalinité, chlorure, conductivité, molybdène, pH, sodium, uranium. C'est l'uranium qui serait le plus problématique. On a lu plusieurs rapports d'ailleurs qui ont été déposés au BAPE. Il y en a qui font accord. On parlait tantôt du .01, on est monté à... l'étude où on parlait tantôt du 20 kilos ou 30 kilos, on disait que c'était basé sur une étude de .04 à .05, je crois, ou .3 ou .5.

2400           Si, effectivement, les chiffres que l'on a vus dans les différentes études qu'on parlait de .7, .14, jusqu'à .28, est-ce que l'uranium, ce ne serait plus 20 kilos mais peut-être 60, 80 ou 100 kilos ou 150 kilos qui iraient dans le lac? Je n'ai pas la réponse, il y a sûrement des gens plus qualifiés pour répondre.

2405           Alors, monsieur le président, la question. Pourrions-nous entendre les représentants du MAPAQ et nous expliquer les conclusions qui ont été tirées des évaluations de la qualité de l'eau d'exhaure qui se trouvera dans la nature? Ma question est double, je ne sais pas si j'ai le droit à une et demie?

2410           Monsieur le président, qui est responsable de la qualité de l'eau pour l'agriculture? Est-ce que c'est le MAPAQ ou le ministère de l'Environnement?

Et peut-on expliquer pourquoi le niveau d'exigence du ministère de l'Environnement en termes de concentration des éléments se trouvant dans l'eau diffère tellement des recommandations canadiennes de la qualité de l'environnement?

2415

**LE PRÉSIDENT :**

Cette dernière question, je vais la réserver pour demain soir. Nous allons avoir un porte-parole de l'Association minière du Québec qui va faire une présentation sur l'application de la Directive 019, et ça, c'est une chose des choses qui préoccupe la commission pour comprendre un peu pourquoi il y a tant d'écart entre la Directive 019 et les objectifs environnementaux de rejet, écart qui existe aussi entre les objectifs environnementaux de rejet et les critères pour l'irrigation ou l'abreuvement du bétail.

2420

2425

Donc, je retiens votre première question, la question qui touche les eaux d'exhaure, la qualité des eaux d'exhaure, l'étude du MAPAQ qui conclut qu'il y a un élément quand même, même s'il y a plusieurs éléments qui ont été questionnés, couverts, il y a un élément qui est retenu en conclusion, c'est celui de l'uranium.

2430

Madame Caron, pourriez-vous nous indiquer quelle est la préoccupation du MAPAQ par rapport à la qualité des eaux d'exhaure et son utilisation éventuelle à des fins d'irrigation.

**Mme LUCIE CARON :**

2435

Oui. C'est sûr qu'on est tous tentés de parler d'uranium. Juste à entendre le nom, au départ, on est tous un peu craintifs, mais il y a d'autres éléments au niveau agricole qui peuvent avoir des conséquences en raison des niveaux qui nous avaient été signalés dans les eaux d'exhaure.

2440

Bon, il y a plusieurs éléments. Monsieur Lavigne tout à l'heure en a nommé plusieurs, mais ceux qui retiennent notre attention au niveau de l'agriculture, ce sont les chlorures, le molybdène, le sodium et l'uranium. Donc, c'est des éléments qui sont à considérer au niveau des plantes parce qu'il peut y avoir des conséquences. Si on parle entre autres de chlorure et de sodium, les effets peuvent se faire sentir au niveau de brûlure foliaire. Donc au niveau des rendements, il peut y avoir quand même des impacts qui sont non négligeables. Donc, il y a une attention à mettre sur ces deux éléments.

2445

Pour ce qui est du molybdène, cet élément-là n'est pas très toxique au niveau des plantes. La problématique se fait sentir davantage au niveau de l'abreuvement ou de la consommation d'aliments qui pourraient contenir des niveaux élevés de molybdène.

2450

Ici, dans le secteur, vous savez tous qu'il y a une très grande concentration de productions qui sont de niveau horticole. Donc, de productions qui sont dédiées à l'alimentation humaine. Les productions animales, il y en a quelques-unes, mais ces productions-là normalement ne sont pas... c'est-à-dire, les productions végétales qui servent à l'alimentation du

2455

bétail ne sont généralement pas irriguées. Donc, ça ne semble pas être trop problématique au niveau du molybdène, au niveau des productions animales pour l'instant.

2460 Pour ce qui est de l'uranium, c'est sûr que, bon, on a été toute une équipe qui a travaillé sur le dossier de la qualité et de l'évaluation des besoins en eau et puis on a fait différentes simulations. Cette étude-là nous a été demandée par le ministère de l'Environnement, pour évaluer les conséquences que ça pouvait avoir sur l'agriculture. Donc, on est allés avec, au départ, les analyses d'eau qui nous avaient été fournies par le promoteur et les deux analyses que nous avons faites nous autres mêmes.

2465 Et à la suite de ça, on s'est dit, ça va être quoi la situation? C'est que c'est difficile de prévoir exactement ça va être quoi la concentration d'uranium qu'il va y avoir dans l'eau d'exhaure. Je pense qu'on l'a vu tout à l'heure. Donc, on s'est dit, on va essayer de faire des scénarios qui représentent des situations qui sont des plus optimistes aux plus pessimistes. On s'est dit, on va essayer de voir les différentes possibilités qu'on peut avoir au niveau de ce qui va se passer dans l'avenir si, par exemple au niveau de l'utilisation de l'eau d'exhaure, on s'en servait pour l'irrigation.

2470 Aussi, je voudrais ouvrir une parenthèse pour dire qu'au départ, quand on a commencé à travailler sur ce dossier-là, ce qu'on nous disait, c'était que l'eau d'exhaure serait rendue disponible à l'agriculture. Donc, disponible, pour nous, ça voulait dire facilement utilisable pour l'irrigation des terres, mais ça a évolué constamment et puis on sait maintenant que l'eau d'exhaure, il n'est pas question d'accumulation, c'est qu'elle est rejetée dans le ruisseau Rousse.

2480 Donc, au niveau de la disponibilité, elle est disponible pour les producteurs qui sont en aval du point de rejet et puis nonobstant au niveau de la qualité, mais au niveau de la disponibilité, il n'y a pas une très grande disponibilité pour l'agriculture.

Bon, maintenant au niveau des simulations...

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Caron?

2490 **Mme LUCIE CARON :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

2495 C'est quoi les effets de l'uranium sur les plantations les plus sensibles?

**Mme LUCIE CARON :**

2500 Donc, au niveau des plantes elles-mêmes, on s'est rendu compte que les effets sur la  
plante, ça prenait des concentrations qui étaient très élevées pour devenir toxiques pour la plante.  
Sauf que, bon, on a fouillé au niveau des normes, puis vous savez qu'il existe une  
recommandation canadienne au niveau de la qualité de l'eau, et la seule autre recommandation  
qu'on a pu trouver, c'est une recommandation au niveau de la qualité des sols. Donc, une  
recommandation d'accumulation au niveau du sol qu'on parlait de 10 mg par kilogramme de sol.

2505

Et puis cette recommandation-là n'a pas été basée sur l'impact que ça avait sur les  
plantes. Parce qu'au niveau de la toxicité, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas au  
niveau de la toxicité des cultures, c'est au niveau de recommandation au niveau de la qualité de  
l'environnement que cette recommandation-là a été faite.

2510

**LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste comprendre. Mais c'est quand même un critère d'irrigation là.

2515

**Mme LUCIE CARON :**

C'est un critère d'irrigation. La recommandation a été basée... c'est parce que quand il y a  
des recommandations qui sont émises, ça peut être soit pour la qualité - au niveau de la qualité de  
l'eau d'irrigation, on s'est basés sur deux recommandations qui étaient pour la santé humaine ou  
pour la protection de l'environnement. Et comme le critère pour la protection de l'environnement  
était plus sévère, c'est cette recommandation-là qui a été retenue par le Conseil des ministres  
pour protéger finalement l'environnement au niveau de l'irrigation des terres.

2520

**LE PRÉSIDENT :**

2525

D'accord.

**Mme LUCIE CARON :**

2530

Au niveau des simulations, je voudrais donner la parole à mon confrère de travail, Daniel,  
qui va tenter de vous présenter les différents scénarios qu'on a développés.

**LE PRÉSIDENT :**

2535

Brièvement.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

2540

D'accord. Donc, comme disait ma collègue, monsieur le président, comme disait ma  
collègue Lucie Caron, nous avons fait certains scénarios, simulations d'évolution de la teneur

d'uranium dans le sol, suite à l'utilisation de l'eau d'exhaure en partie et en totalité pour l'irrigation des cultures dans la zone.

2545 On a fait, dans un premier temps, une étude sur les besoins quantitatifs d'eau pour les cultures de ces deux zones-là ciblées, la zone de 1.5 kilomètres et 2 kilomètres qui avaient été identifiées par le promoteur, et en tenant compte de divers critères, mais je ne vous expliquerai pas pour le moment au niveau quantitatif, mais au niveau qualitatif, on s'est basés sur nos résultats qu'on a trouvés en quantifiant les besoins pour l'irrigation des cultures pour s'en venir appuyer nos calculs pour la qualité des sols agricoles.

2550 Donc, on a voulu savoir dans combien d'années les sols deviendront contaminés en uranium jusqu'à 10 ppm d'uranium dans le sol. Alors, ces scénarios-là, comme disait Lucie, il y en a un optimiste, un moyen et un pessimiste où on utilise 100 % d'eau d'exhaure.

2555 Alors, on a tenu compte du cycle normal des saisons, en tenant compte des saisons sèches et des saisons mouilleuses, donc pour avoir une vue plus réaliste de la situation. Puis on a aussi tenu compte que, entre autres, les plantes allaient exporter de l'uranium hors sol, donc réduire la contamination au fur des années.

2560 Alors, là, ces scénarios-là, on se retrouvait avec, au départ, trois scénarios comme ça. Puis, par la suite, on a rajouté deux autres scénarios suite aux changements proposés par Niocan qui nous ont été présentés par les gens de l'Environnement, pour dire que deux scénarios qui tiennent compte des nouvelles concentrations prévues de .14 et .28 mg par litre. Ça fait que c'est ces cinq scénarios-là.

2565 C'est sûr que si on regarde ici dans nos résultats page 17, on se rend compte qu'aux scénarios les plus optimistes, on prévoit que les sols auront atteint, donc si on irrigue nos sols avec une eau qui est relativement faible en uranium, on a ici une concentration de .005 pour le scénario optimiste avec 38 % de l'eau qui serait à cette concentration-là. Alors, on trouve, à la page 17, pour le pommier nain, qui est une culture assez exigeante en eau, une durée de 4 215 années avant d'atteindre le point de 10 ppm.

2575 Puis si on regarde notre scénario extrême, à l'autre extrême où on utilise 100 % de l'eau d'exhaure avec quand même à .28 qui est beaucoup – on pourrait regarder à .14 qui est la norme proposée actuellement – et on se retrouve avec 38 années pour atteindre le seuil de 10 ppm.

Alors, on part de 4 215 années à 38 années, 38.3 années, ce qui donc explique une accélération énorme du processus de contamination en uranium des sols qui auront été irrigués avec l'eau d'exhaure, en partie ou en totalité.

2580 Alors, les autres scénarios sont intermédiaires entre les deux. On a de 4 215 années à 1 115 années, à 70, à 38 et à 16 années pour le scénario extrême où on aurait .28 d'uranium dans l'eau.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

Vous, vous êtes expert. Quel est le scénario que vous retiendrez?

2590 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

2590

Écoutez, c'est sûr qu'on a fait nos calculs à un moment où on proposait l'utilisation de l'eau d'exhaure pour l'irrigation. Évidemment, avec ce qu'on a conclu suite à nos études, on s'est rendu compte que l'eau d'exhaure n'avait pas la qualité acceptable pour l'irrigation des sols, et puis ça m'amène sur l'autre partie de notre travail qui dit: oui, on manque d'eau, puis là on n'a plus accès à l'eau d'exhaure. Alors, là, il y a comme une difficulté.

2595

**LE PRÉSIDENT :**

2600 Je vais vous avouer, moi, je suis un petit peu embêté parce que, à la fois, vous dites: bon, on ne peut pas utiliser l'eau d'exhaure à cause de sa teneur en uranium, teneur qui est très semblable sinon même légèrement inférieure à certaines teneurs de l'eau profonde.

2605 Donc, madame Caron a dit tout à l'heure: 45 % des puits en eau profonde ont des teneurs en uranium plus élevées que les teneurs qu'on va retrouver dans les eaux d'exhaure. Comment vous faites dans ce cas-là...

**Mme LUCIE CARON :**

2610 Je n'ai pas dit plus élevées que les eaux d'exhaure. J'ai dit plus élevées que la recommandation canadienne au niveau de la qualité de l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2615 D'accord. Alors, qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là pour contrôler l'utilisation des eaux de la nappe profonde? Vous allez faire du cas par cas?

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

2620 Ce qui arrive, c'est que nous, ce qu'on peut dire, c'est que pour certains agriculteurs, la durée de vie économique ou environnementale de leur sol va être plus ou moins longue, dépendamment de la qualité d'eau qu'ils vont utiliser dans le sous-sol. Pour certains, l'eau est d'excellente qualité. Elle peut atteindre donc une durée de vie, dans certains cas, nos scénarios les très optimistes, jusqu'à 10 000 ans avant d'atteindre le seuil pour les cas où on irrigue beaucoup, et dans d'autres cas, on pourrait aller à 5 000 ou 6 000 ans.

2625

Alors, tandis qu'avec l'eau de qualité médiocre qu'on propose, bien, là, on va aller accélérer. On part sur des facteurs de 100 fois plus longtemps.

**LE PRÉSIDENT :**

2630

Non, non, mais je comprends là, vous allez informer l'agriculteur qui veut utiliser telle, telle chose.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

2635

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

2640

Mais pour les eaux d'exhaure, vous allez dire: bien, on ne peut pas l'utiliser.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

2645

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

2650

Pour les eaux de la nappe profonde, vous allez dire: «Si vous l'utilisez, il faut que vous soyez conscient qu'il y a telle, telle, telle chose.» Il me semble qu'il y a quelque chose qui ne tient pas.

**Mme LUCIE CARON :**

2655

Ce que je voudrais dire, c'est que c'est sûr que quand on a fait cette analyse-là, il y avait quand même des éléments. Nous, l'uranium, on ne s'est pas penchés sur ce dossier-là à tous les jours et puis même dans notre formation agronomique.

2660

Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait des recherches pour essayer d'appuyer tout ça. On a fait faire des analyses. Puis à la suite de cette recherche-là, on se rend compte, oui, effectivement, qu'au niveau du milieu, il va y avoir de l'information à faire auprès de la clientèle agricole pour les aviser justement que dans le cas où est-ce qu'il y aurait un puits qui serait creusé pour irriguer, bien que ça prend une analyse d'eau. Il faut qu'il soit conscient qu'il y a un risque que, une fois le puits creusé, que ça peut dépasser les normes au niveau de l'irrigation.

2665

**LE PRÉSIDENT :**

Et si ça dépasse les normes, les critères, est-ce que l'agriculteur va avoir le droit de l'utiliser cette eau-là?



2670 **Mme LUCIE CARON :**

Bien, cette eau-là, c'est qu'à ce moment-là, si on dit qu'au niveau de l'eau d'exhaure, qu'elle vient...

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, je parle de l'eau de la nappe profonde.

2680 **Mme LUCIE CARON :**

Non, mais un instant. Si on dit qu'elle vient contaminer le sol, c'est sûr que ce n'est pas plus acceptable de prendre une eau souterraine pour l'irrigation et de contaminer le sol. Donc, il va falloir qu'il y ait une information.

2685 Nous, au niveau du ministère, à ce que je sache, on n'a pas de loi qui nous permet d'empêcher l'utilisation. Mais c'est sûr que notre rôle, ça va être d'informer convenablement l'agriculteur pour dire: «Bien, écoute, là, actuellement, avec les étangs, avec l'eau de surface, ce risque-là est pratiquement nul ou, en tout cas, très, très faible de contaminer. Puis en creusant, puis en utilisant l'eau souterraine, à cause qu'on est dans un secteur où est-ce qu'il y a  
2690 de l'uranium de façon naturelle dans les sols...» C'est possible qu'en creusant un puits, l'agriculteur puisse irriguer, puis que ça réponde aux normes de qualité pour l'irrigation, mais c'est possible aussi que ça dépasse. Puis, dans ce cas-là, il faut que l'agriculteur soit conscient que cette eau-là n'est pas utilisable à des fins agricoles.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'en fait, il y a des étangs aussi qui sont situés en aval de l'emplacement prévu pour Niocan. Ces fermes-là, ces champs agricoles là, les agriculteurs pourraient approvisionner leur bassin à partir du ruisseau Rousse.

2700

**Mme LUCIE CARON :**

Oui.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Vous-même, vous avez dit que 60 % des étangs sont ressourcés, régénérés à partir de l'eau du ruisseau Rousse. Donc, ils pourraient utiliser cette eau-là quand même. Même si elle dépasse certains critères. C'est ça que vous me dites?

2710

**Mme LUCIE CARON :**

Non, je n'ai pas dit ça.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais si j'extensionne. Vous ne m'avez pas dit ça textuellement, mais ce que je dis, si j'extensionne votre explication, est-ce que ça pourrait être applicable?

2720 **Mme LUCIE CARON :**

2725 Bien, il faudrait voir à quelle concentration on se retrouve au niveau du mixte exhaure-ruisseau Rousse pour voir si ça répond aux normes de qualité pour l'eau d'irrigation. Puis ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'au niveau de l'irrigation actuellement on s'est rendu compte avec les cartes qu'on avait, les photos aériennes, qu'on avait un rayon qui était plus petit autour de la mine, qui constituait le rayon de rabattement de la nappe prévu par Niocan et il y avait aussi un rayon de 2 kilomètres pour le suivi éventuel de la nappe.

2730 Puis en regardant tout simplement les photos aériennes, on se rend compte qu'en amont du point de rejet, on a beaucoup plus d'étangs disponibles comme dans le pourtour du 2 kilomètres que dans la zone de rabattement. Tout ça pour dire que, en bout de ligne, c'est sûr que les eaux qui vont être en aval du point de rejet au niveau du ruisseau Rousse, bon, bien, elles sont importantes pour l'agriculture puisque, je dirais, elles servent à l'irrigation, on voit très peu d'étangs dans ce secteur-là.

2735 Donc, là, à ce moment-là, c'est sûr que, on disait tout à l'heure qu'au niveau du rejet des eaux d'exhaure, ça amènerait une quantité appréciable en période d'étiage, mais d'un autre côté, ça va quand même changer de façon appréciable la qualité de l'eau du cours d'eau pour laquelle cette eau-là, on sait qu'elle est quand même très importante pour les agriculteurs qui sont situés en aval.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Ça répond, monsieur?

2745

**M. JUDE LAVIGNE :**

Oui. Monsieur le président, j'aimerais déposer un document, c'est-à-dire la lettre qui a été envoyée à la municipalité pour la quantité d'eau qu'on peut retirer de l'aqueduc municipal.

2750

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord. D'ailleurs, monsieur Blouin n'est pas intervenu ce soir, mais certainement demain il sera mis à profit parce qu'il va falloir parler de la capacité de l'aqueduc entre autres.

2755

**M. JUDE LAVIGNE :**

Définitivement.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Vous pouvez la déposer auprès de madame Bouchard.

**M. JUDE LAVIGNE :**

2765

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2770

Monsieur Faucher, vous voulez ajouter quelque chose?

**M. RICHARD FAUCHER :**

2775

Si vous permettez, je pense qu'il y a des choses qui vont peut-être compléter la question de monsieur Lavigne et de ce que madame Caron disait. J'aimerais d'abord faire un rappel, ensuite passer une partie de la réponse à monsieur Vachon et au docteur Tabi.

2780

Le premier point, c'est qu'aujourd'hui, si on regarde dans le secteur d'impact de la mine, 100 % des eaux du ruisseau Rousse et des eaux de surface sont pour l'irrigation. Dans le rapport du MAPAQ, on parle aussi qu'il y a seulement environ 3 % des terres cultivables qu'il reste peut-être à exploiter dans le secteur. Donc, le besoin futur d'eau d'irrigation est quand même très limité, si on considère ce facteur-là.

2785

Lorsque vous parlez que vous avez fait des chiffres avec .14 et .28, on parle de OER, on ne parle pas nécessairement de la teneur qu'on va sortir de la mine. Rappelez-vous qu'on a pris la valeur la plus élevée .05, pour dire dans les eaux d'exhaure qu'on va avoir de la mine, .05, c'est la valeur plus élevée qu'on a trouvée dans les puits. Le docteur Dessau, dans les études qu'ils ont faites, ils en ont eu un à .06, je crois.

2790

Mais on a quand même pris la valeur la plus élevée pour faire les calculs tant de l'uranium qui va dans la Grande baie, ou dissout dans l'eau, que pour ce qu'on parle d'eau d'exhaure.

2795

Alors, quand vous faites des calculs à .14, .28, vous êtes déjà beaucoup plus élevés, vous avez pris les hauts rangs et non ce qu'on s'attend d'avoir comme rejet d'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que vous vous attendez à avoir, c'est .04

2800 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. .05 ou moins en fait. Ça peut aller à .02.

2805 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que j'ai lu, c'est .04. Est-ce que c'est .04 mg/l?

**M. RICHARD FAUCHER :**

2810 .05 ou moins. C'est dans cet ordre-là qu'on s'attend d'avoir.

2815 L'autre point que je veux souligner, c'est monsieur Vaillancourt qui l'a souligné lui-même, si l'eau d'exhaure n'est pas bonne pour l'irrigation – c'est ce que vous avez dit – bien, à ce moment-là, il y a 45 % des puits dans la carbonatite qui ont le même problème, d'après la structure de ce qu'on a fait ici.

2820 Alors, je pense que c'est important, dans le travail qu'on a fait avec le ministère de l'Environnement, c'est qu'on a examiné ces choses-là, puis on a dit, bon, O.K., comment on peut faire bénéficier l'eau d'exhaure qui présentement n'est pas utilisée ou l'eau de la nappe profonde qui n'est pas utilisée pour que si ceux qui sont plus bas de la mine puissent en profiter jusqu'à un certain degré, surtout en période d'étiage, parce qu'ils ne peuvent pas creuser de l'eau en général. Dans le ruisseau Rousse, il en reste presque pas.

2825 Alors, tout simplement en rejetant l'eau, la mélangeant au moins avec le ruisseau Rousse, ça permet d'abaisser les niveaux d'uranium, et si vous faites vos calculs à .02 ou .025, quelque chose comme ça, qui serait peut-être plus réaliste, vous allez avoir 3 000 ans probablement de probabilité avant d'atteindre 10 ppm.

2830 Alors, je vais passer le reste à monsieur Vachon, puis peut-être au docteur Tabi aussi pour parler de la question d'uranium.

**M. ANDRÉ VACHON :**

2835 Il y avait un point aussi qu'il faudrait préciser, c'est quelle est la quantité d'eau que vous prenez pour faire vos calculs. Le taux de pompage prévu est relativement constant. Il est prévu de l'ordre de 2 500 mètres cubes par jour.

2840 Maintenant, lorsque vous avez besoin d'eau pour des fins d'irrigation, c'est parce qu'on se trouve en étiage. Pendant la période d'étiage, la quantité d'eau qui est disponible à la mine n'est pas la même non plus, pour la simple et bonne raison qu'il y a aussi de l'évaporation et la quantité d'eau qu'on peut recycler, réutiliser, venant du parc à résidus et des bassins qui sont là n'est pas la même. Parce qu'on a, nous aussi, perdu de l'eau par évaporation, donc il en reste moins

d'eau d'exhaure parce qu'on a une partie de l'eau d'exhaure qui est utilisée directement dans le procédé pour compenser les pertes d'évaporation.

2845

Donc, il faudrait que vous fassiez vos calculs en tenant compte des volumes d'eau disponibles qui ont été fournis. C'est de l'ordre – je vous donne ça de mémoire, je pourrais vous préciser – mais de mémoire, c'est de l'ordre de 50... au lieu d'être de l'ordre de 80 mètres cubes/heure, c'est de l'ordre plutôt de 50 mètres cubes/heure qui va être disponible en période d'étiage. Je vous donne ça de mémoire. Peut-être que vous l'avez. C'est de cet ordre-là, il me semble? Bon, c'est un élément, je pense, que vous devriez considérer.

2850

Deux, lorsque vous faites vos calculs de façon pessimiste, je pense que ça serait intéressant de nous dire avec 50 mètres cubes/heure disponibles ou de cet ordre-là, quelle est la surface qui pourrait être impactée? Parce qu'il n'y a pas un volume d'eau infini là. On ne peut pas irriguer et répondre à l'ensemble de vos besoins si on utilisait les eaux d'exhaure pendant cette période-là.

2855

50 mètres cubes/heure disponibles, j'imagine que vous irriguez pendant le jour ou, en tout cas, pas nécessairement à temps plein. On ne peut pas irriguer plus que ce qu'on a. On ne peut pas fournir plus d'eau que l'eau qu'on a. Alors, c'est cette quantité-là que vous devriez regarder pour voir quelle est la surface effectivement qui pourrait être impactée dans les calculs pessimistes et qui ne devraient pas être faits non plus avec .14 parce que, le .14, c'était plutôt un objectif environnemental de rejet qui considérait plus les aspects fauniques que les aspects irrigation, mais en réalité avec un de l'ordre de .04. Et dans ce sens-là, vous auriez probablement une autre figure qu'il serait, je pense, intéressant d'avoir.

2860

2865

Considérant, par contre, les besoins en eau futurs, je pense que docteur Tabi pourrait continuer aussi par rapport aux besoins en eau et au problème d'uranium.

2870

**M. MARTON TABI :**

Monsieur le président, permettez-moi de féliciter l'équipe de MAPAQ pour le courage qu'ils ont témoigné en fouillant dans le dossier d'uranium. Effectivement, il y a très peu de renseignements qui se basent sur l'expérimentation à l'effet de l'uranium sur les plantes surtout et sur le sol.

2875

Néanmoins, j'ai remarqué dans ce document une espèce de pessimisme parce que la prévision concernant l'irrigation mettons dans la région ici même prévoit une augmentation de besoin en irrigation dans le futur. Et dans ce cas-là, on peut se demander si, en utilisant les meilleures méthodes d'irrigation, le problème ne sera pas diminué grandement.

2880

En effet, le goutte-à-goutte, méthode qui est de plus en plus utilisée, sera appelé à s'étendre encore davantage. Je ne sais pas combien sont les producteurs ici dans la région qui utilisent déjà cette méthode-là et qui envisagent, s'ils ne l'utilisent pas, dans le futur,

2885

d'entreprendre des démarches à le faire, de se procurer mettons les équipements nécessaires pour pratiquer cette méthodologie.

2890 En effet, le goutte-à-goutte, surtout au niveau des cultures maraîchères, est excessivement répandu chez nos voisins ontariens. Et je sais pertinemment – j'ai de la documentation – qu'eux, ils sont très rigoureux. Ils imposent aux producteurs agricoles un calendrier, une cédule pour justement pour diminuer la quantité à utiliser au niveau surtout des cultures maraîchères.

2895 Cet exemple pour moi est à suivre ici chez nous au Québec. Parce que les prévisions pour les besoins d'irrigation se basent – d'ailleurs, c'est mentionné dans le document préparé par le MAPAQ – sur le Bulletin technique 19 élaboré en 1993, utilisant les différents paramètres permettant de prévoir les besoins en eau chez les producteurs.

2900 Malheureusement, le Bulletin indique aussi que, à part les calculs mettons utilisés, il n'y a pas dans la majorité des cas chez les producteurs de mesures effectives au champ. Il y a une espèce de contrôle, si vous voulez, naturel chez les producteurs guidés ça va de soi lorsque c'est nécessaire par les agronomes. Mais de façon systématique comme en Ontario, nous ne pouvons pas dire que la régie ou la gestion de l'irrigation comme ce Bulletin relate existe chez nous.

2905 De cette constatation découle donc une espèce de pessimisme malgré que dans le document portant le numéro DB.31, il est mentionné par les auteurs:

2910 *Les besoins futurs oscillent entre 315 000 et 391 000 mètres cubes et ils ont été évalués en fonction d'une optimisation réaliste des pratiques d'irrigation.*

Donc, pour optimiser l'irrigation, il faut absolument «imposer» une régie rigide, rationnelle au niveau des cultivateurs, c'est-à-dire horticoles.

2915 Donc, je ne veux pas entrer dans les détails. Si vous me permettez, monsieur le président, je prends donc ça avec un grain de sel pour le moment tous les scénarios se retrouvant dans ce document, parce que les scénarios ne se basent pas donc sur la meilleure méthode à utiliser.

2920 En ce qui concerne la littérature relative à l'uranium, je me permets de citer la première phrase:

2925 *Cette section rassemble les informations recueillies dans la littérature sur l'uranium. Les informations recueillies sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une opinion de la part du ministère.*

C'est le MAPAQ qui le dit. Et avec raison, parce que dans ce dossier-là la prudence s'impose. Nous manquons de données expérimentales que nous sommes habitués à avoir en agriculture, vous le savez très bien, le nombre de fermes expérimentales chargées

2930 d'expérimentations pour élucider des problèmes justement semblables, aussi bien au niveau des  
sols qu'au niveau de la plante et surtout au niveau de l'alimentation minérale de la plante qui  
s'appelle autrement la diététique végétale.

J'invite donc la commission de regarder attentivement mais avec prudence ce document et  
2935 peut-être attendre des résultats qui vont arriver, parce que le problème existe non seulement ici  
mais ailleurs aussi, qui vont arriver à la suite d'expérimentations, donc recherches approfondies.

**LE PRÉSIDENT :**

2940 Merci, monsieur. Je rappelle quand même que nous avons un mandat d'une durée  
relativement courte.

**Mme LUCIE CARON :**

2945 Si je peux me permettre, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez...

2950

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Bien, là, il faudrait qu'on réponde à ça, parce que là...

2955 **Mme LUCIE CARON :**

Oui. Au niveau de la méthode.

**LE PRÉSIDENT :**

2960

Allez-y.

**Mme LUCIE CARON :**

2965 Ce que je voudrais dire, c'est qu'au niveau de l'évaluation des besoins hydriques pour  
l'irrigation, je dois vous dire que mes confrères et moi, on s'en est tenu à des besoins qui nous  
apparaissent réalistes. Je vous demande d'abord de vous référer à l'annexe 1. Vous allez trouver  
dans ce document-là, on a indiqué les pourcentages qui étaient sous irrigation actuellement. On  
n'a pas dit que si on a, par exemple, 400 hectares qui sont en production, que les 400 hectares  
2970 étaient sous irrigation ou devraient l'être sous irrigation.

Si vous remarquez, en tout cas dans un de nos tableaux, on a indiqué les superficies qui  
étaient sous irrigation. Pommier nain, on a mis 100 % des superficies sous irrigation. Pommier

2975 semi-nain, il n'y a pas plus que 10 % actuellement au niveau des superficies qui sont sous  
irrigation. À ça, on a aussi établi des pourcentages en fonction des pratiques actuelles d'irrigation,  
où est-ce qu'on a dit, dans le pommier nain, normalement c'est 100 % des surfaces qui sont  
sous goutte-à-goutte et puis il y a des productions où est-ce qu'on peut retrouver l'inverse. Au  
niveau des fraisiers, on a dit que c'était environ 10 % des superficies qui étaient sur goutte-à-  
goutte. Oui, effectivement, il y a de la place pour de l'amélioration, mais je ne pense pas qu'on  
2980 ait exagéré la réalité, en tout cas, au niveau de ce qui se fait actuellement.

Puis je voudrais aussi attirer votre attention sur les besoins futurs. Dans les besoins futurs,  
on a mis des pourcentages au niveau des modes d'application, soit par aspersion ou par  
irrigation, qui nous semblaient les plus optimaux, donc dans le but d'optimiser l'eau d'irrigation. Et  
2985 vous allez voir que ce qu'on a mis, c'est des changements de pratique aussi. On n'a pas  
surévalué les besoins en disant: «Oui, on va irriguer plus de surfaces, puis en plus de ça,  
irriguez-les par aspersion. D'abord, on en a de l'eau.» Ce n'est pas ça qu'on a dit là. On a dit: «Si  
on veut irriguer plus de surfaces, il va peut-être falloir les changer, nos pratiques d'irrigation.»

2990 Donc, très honnêtement, on a tenté d'y aller de façon modérée et réaliste en fonction des  
besoins d'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

2995 Merci, madame Caron.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Si vous permettez?

3000

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3005 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Je dirais, pour répondre à monsieur Tabi, oui, on a tenu compte de l'irrigation goutte-à-  
goutte, qui est l'irrigation qui est la plus efficace. On a tenu compte dans une proportion moins  
importante pour actuellement parce que c'est moins utilisé, puis on l'a projetée plus importante  
3010 dans le futur parce qu'on prévoit que les agriculteurs vont l'adopter. Donc, on a tenu compte de  
cette pratique-là.

Et puis on a aussi pas tenu compte de certaines pratiques d'irrigation empirique de la part  
des agriculteurs qui pourraient peut-être amener à une consommation excessive d'eau. On n'a  
3015 pas du tout pris ce scénario-là. On a pris un scénario basé sur des pratiques recommandables  
agronomiques d'utilisation de l'irrigation. Donc, il n'y a pas de scénario où on pourrait penser qu'il  
y a un abus de l'utilisation de l'eau. Il n'y en a pas dans nos calculs.



3020 Puis pour répondre à monsieur Vachon, je pense, pour ce qui est du taux d'uranium dans  
l'eau, on a un scénario où on a calculé .081 de concentration d'uranium dans l'eau et puis qui  
nous amène quand même, si on a une utilisation de 100 % d'eau d'exhaure, à un taux de 71 ans  
pour l'atteinte de la limite 10 ppm. Donc, la concentration, nos scénarios qu'on a utilisés sont  
ceux que vous nous avez fournis, des plus extrêmes aux plus optimistes. Ça fait qu'on a fait les  
calculs en fonction de ce qui était fourni par les promoteurs.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Villeneuve, vous voulez ajouter quelque chose?

3030

**M. PIERRE VILLENEUVE:**

La précision que je voulais faire, c'est celle-ci. Je comprends que dans les données qu'on  
a pu lire, on a dit que dans la zone où il y aurait du rabattement, il y a 55 % des puits dont l'eau  
est de bonne qualité.

3035

Pour être en agriculture, puis pour savoir combien l'eau est une valeur importante pour les  
agriculteurs, puis sachant que ces 55 % de puits-là vont probablement être asséchés par le  
rabattement de la nappe, il y a une valeur sûre qu'on a actuellement, qu'on va peut-être perdre.

3040

Puis je trouve que cet élément-là a une très grande importance pour l'agriculture parce  
qu'on se questionne aujourd'hui sur la qualité de l'eau souterraine, on est rendus un peu loin,  
parce que les eaux de surface sont plus ou moins acceptables, et pour l'irrigation et pour toutes  
sortes d'activités. On est rendus à se questionner...

3045

**LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi vous dites: plus ou moins acceptables? Pourquoi vous dites que les eaux de  
surface sont plus ou moins acceptables pour l'irrigation?

3050

**M. PIERRE VILLENEUVE :**

Je parle en général. Je parle sur la qualité en général des eaux de surface. Je ne vous  
donnerai pas de chiffres, mais on peut se questionner sur la qualité des eaux du lac des Deux-  
Montagnes, sur la qualité des eaux du fleuve, je pense. Je ne peux pas vous donner de chiffre,  
mais tout simplement je n'aurais pas tendance à boire de l'eau du lac facilement.

3055

Mais là où on est rendus aussi, c'est que aussi la nappe souterraine et la nappe  
phréatique peuvent contenir des contaminants. Alors, il y a une crainte réelle, surtout au niveau  
agricole, parce que la quantité d'eau est aussi importante, autant à conserver qu'à utiliser. Alors,  
ces 55 % de puits-là, pour l'agriculture, c'est quelque chose d'acquis, c'est quelque chose

3060

d'important. Puis le fait de se priver de ça pour permettre un projet minier, je trouve que c'est d'hypothéquer le milieu. C'est hypothéquer le milieu. C'était mon propos.

**LE PRÉSIDENT :**

3065

Merci. Je vais juste faire une précision, monsieur Villeneuve. C'est que je comprends que vous avez des préoccupations, mais ce genre de préoccupations va nous arriver aussi par des agriculteurs qui vont venir ici. Votre rôle sert davantage à éclairer la commission sur des questions qu'on va vous poser ou qui pourraient vous être posées plutôt qu'à émettre - je n'ai rien contre le fait d'émettre de temps en temps un avis, mais ça serait plus de cette nature-là le mandat qui vous est confié.

3070

Je prendrais peut-être deux dernières remarques, puis on va passer à la personne suivante.

3075

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Est-ce que vous me permettez de répondre à une autre sous-question de monsieur, tantôt?

3080

**LE PRÉSIDENT :**

On n'en finira plus. On n'en finira plus.

3085

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

C'est vraiment pour clarifier.

**LE PRÉSIDENT :**

3090

Écoutez, ces questions-là, on va revenir demain, après-demain. On va repasser à travers tout ça. On a une batterie de questions, nous aussi. Mais je voudrais ce soir donner la parole au public. Puis actuellement, ce n'est pas le cas, ça se discute de part et d'autre.

3095

**M. ALAIN ROCHON :**

Peut-être brièvement.

**LE PRÉSIDENT :**

3100

Donc, un petit commentaire, monsieur Rochon, puis on passe, je vais appeler tout de suite madame Sonia Gagné dont la présence va peut-être inciter les personnes-ressources à avoir des propos plus courts. Monsieur Rochon?

3105 **M. ALAIN ROCHON :**

J'aimerais rappeler à la commission que le projet que Niocan a déposé actuellement, que le ministère étudie actuellement, ne prévoit pas que l'eau d'exhaure va être mise à la disponibilité des agriculteurs pour en faire de l'irrigation, mais plutôt que cette eau-là, les eaux d'exhaure vont être, une fois traitées, vont être rejetées dans le ruisseau Rousse et c'est ces eaux-là qui vont être disponibles pour l'irrigation. Donc, en aval du point de rejet de chez Niocan. Et c'est donc la qualité de ces eaux-là, donc une fois diluées dans la ruisseau Rousse, qu'il faut prendre en considération pour vérifier si elles sont acceptables pour en faire de l'irrigation.

3115 Et ma collègue, Dorothée Benoît, ingénieure, a fait un petit calcul et a fait une certaine évaluation, a fait ce calcul-là et j'aimerais qu'elle se prononce, qu'elle vous en dise davantage là-dessus.

3120 **Mme DOROTHÉE BENOÎT :**

Bonjour! En fait, ce que j'aimerais rajouter, c'est qu'à la base du document, je reprends un peu ce que Lucie Caron avait mentionné précédemment, c'est qu'on avait des critères beaucoup plus élevés au niveau de l'uranium qui, une fois rejeté dans le ruisseau Rousse, les eaux d'exhaure vont avoir des concentrations de l'ordre des objectifs environnementaux que nous avons calculés pour l'irrigation.

3125 Alors, on n'a pas la même portée de concentration qui avait été étudiée dans le cadre de ce projet-là. Et, visiblement, il faut faire cette mention-là, puisque les scénarios peuvent être quelque peu différents de ce qu'on voit actuellement au niveau de la disponibilité.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Nastev?

3135 **M. MIROSLAV NASTEV :**

J'avais aussi quelques commentaires du point de vue hydrogéologie. Donc, je vois trois hypothèses sur lesquelles se base l'étude du MAPAQ.

3140 D'abord, première hypothèse, c'est que la qualité d'eau d'exhaure est sous la qualité d'eau d'exhaure qui est équivalent à ce qu'on retrouve dans le puits des agriculteurs.

Deuxième hypothèse est que les débits du ruisseau Rousse étaient seulement estimés, étaient jamais mesurés, si je ne me trompe pas.

3145 Puis la troisième hypothèse, c'est qu'on considère que le pompage, les rabattements qu'on cause par le pompage n'affecteront aucunement les débits dans le ruisseau. Donc, le ruisseau n'a aucun contact hydrogéologique avec la nappe profonde.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher, avez-vous des commentaires là-dessus?

3155 **M. RICHARD FAUCHER :**

En fait, Denis Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

3160 Bien, c'est un commentaire. Je vais faire un commentaire à ce moment-là? Je ne pense pas que ce soit...

**LE PRÉSIDENT :**

3165 Non. Si vous avez quelque chose à dire. Sinon, on passe à la personne ici.

**M. DENIS ISABEL :**

3170 J'ai rien à rajouter par rapport à ce qu'il y a déjà dans l'étude d'impact et les documents qu'on a déjà produits.

**LE PRÉSIDENT :**

3175 Très bien. Madame Gagné, je m'excuse, vous avez attendu pas mal.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

Okay. I'm going to ask to speak in English.

3180 **THE CHAIRMAN :**

Sure.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

3185 I come here on behalf of the people of Kanehsatake. You know, a lot of people here tonight have come here to express their views on the Niocan project and they've come on behalf of their families and, you know, the farmers for their crops and everything, and it's because they have an interest in it.

3190

**THE CHAIRMAN :**

Sure.

3195 **Mrs. SONIA GAGNÉ :**

And I believe that Kanehsatake would have been here double the numbers this evening and on any other occasion concerning Niocan if they would have properly been informed. They don't receive pamphlets on the Reserve of any information pertaining to Niocan. We only find out through word of mouth.

I haven't seen or neither has the people of Kanehsatake, we haven't seen people from Niocan or any of the scientists come onto the Reservation and do tests on the water that it's there. We are all running by well systems up there. And the people are concerned about this issue just as much as anybody else.

And we have our ancestral rights that allow us to fish, that allow us to hunt and if this is going to affect all of the animals that are in the local area, the fishing, everything, we have a vast interest in that.

And my question to the people this evening is that our land claim has not yet been established and so Sainte-Sophie, the Niocan, the St. Lawrence Columbian, the old mine, where Niocan wants to do its mining project, runs right through our land claims. Therefore, for the Mohawks of Kanehsatake, this is not a legal procedure without passing through the people of Kanehsatake. And consulting James Gabriel on that does not consult the people of Kanehsatake.

And I would like to have an answer on where they've been? Why don't they include Kanehsatake when we have, you ... why isn't this happening up on the Reserve? And that it's all being performed, no offence, but in French and a lot of people, they would like to have an English translation. They would like to have this opportunity to ask the questions as well and to be properly informed.

**THE CHAIRMAN :**

Are you asking me why it didn't happen before today?

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

I'm just asking why, period, has there not been any consultation with the community of Kanehsatake. Why haven't the people been informed properly?

**THE CHAIRMAN :**

For this meeting or for before?

3235

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

For anything pertaining to this. There's been meetings held here in the Village of Oka on numerous occasions. There's been fliers put out in the mail to people in the village. I live here in the village and I received the mail, but the people up there don't.

3240

And my question is, why aren't we being informed or consulted on this when we're right there too and that involves us, because our land claims have to be dealt with and so, therefore, it makes the Niocan project illegal.

3245

**THE CHAIRMAN :**

Alors, je fais demander au promoteur d'abord de nous donner une indication sur les efforts qu'il a fournis pour informer et consulter la population, plus particulièrement de Kanehsatake.

3250

Do you understand French?

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

I understand French.

3255

**THE CHAIRMAN :**

That's right, that's right.

3260

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

But is it not possible to have them respond in English? I know this gentleman speaks English.

3265

**THE CHAIRMAN :**

Sure, sure.

3270

**Mr. RICHARD FAUCHER :**

Yes, I'll do answer in English. First of all, we finished the feasibility study in January of 2000. And right away, we arranged a meeting with the Council in Kanehsatake and we did a presentation, if I'm right, in February of 2000.

3275

3280 We tried, after that, to have subsequent meetings, because following the meeting with the Council, we were supposed to have meetings with the community and so on. We made I don't know how many contacts. I have letters, faxes; I probably have 20 of them in a folder. I can bring them and show them to you tomorrow, if you want, where we tried to have a presentation in the community, and meet with the community, and explain the project properly to them.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

3285 You're lying.

**Mr. RICHARD FAUCHER :**

I'm not lying, I'm telling the truth.

3290 **THE CHAIRMAN :**

No, no, please, please.

3295 **Mr. RICHARD FAUCHER :**

Please no comment. The second thing is, we also went to what you call the Tribunal Administratif du Québec, the Administrative Tribunal of Quebec, and you were represented then by two lawyers, three or four experts, I think that came as well, and we went through all this question of the Kanehsatake farms which are about 2 1/2, 3 kilometers away from the mine.

3300 We went through all this question of the impact, environmental impact. We touched on dust. We touched on the uranium. We touched on water. We touched on ... I can't remember what else, but we touched just about everything in there.

3305 I even have study we did on the two farms of Kanehsatake that are on the Sainte-Sophie rank.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

3310 But my question to you is that did you do...

**THE CHAIRMAN :**

3315 Please, tell me your question.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

Oh! I can't talk directly to him?

3320 **THE CHAIRMAN :**

No, no.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

3325

Okay. I don't understand why, but did he come into Kanehsatake and actually test the well water of everybody that's on there? Because it's affected by the water tables. And did he in fact ... who was Council in general that he consulted? I want to know who was on... who was present from Council because, of course, everybody in this room is aware that Kanehsatake is split right now. Did he meet with James Gabriel's side? Or did he meet with our side? Or did he meet with both sides together? I want to know.

3330

**LE PRÉSIDENT :**

3335

Il y a deux parties de la question, une question que je vais vous adresser et une autre partie que je vais adresser à docteur Dessau dans le cadre de ses échantillonnages des puits, est-ce que vous avez couvert, entre autres, le secteur de Kanehsatake?

Et puis, ensuite, je vous reviendrai, monsieur Faucher.

3340

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

Pour ce qui est de l'échantillonnage des puits, nous avons concentré notre attention sur la formation géologique, la formation géologique qui est limitée dans l'espace.

3345

Les cartes, que nous avons produites déjà dans des documents précédents, qui sont disponibles, permettent de voir qu'elle fait à peu près de 2 à 3 kilomètres de large sur 6 kilomètres de long. Ça s'est relativement limité et on n'a pas de données qui nous permettent de croire que cette formation géologique s'étend plus loin que cette zone géographique là. Et elle est réellement très loin de la Réserve de Kanehsatake. Elle est même loin de la municipalité elle-même.

3350

Donc, on n'a pas de données qui nous font penser que les concentrations en uranium, qu'on pourrait trouver à l'extérieur de la zone géologique en cause qui est plus riche en uranium, s'étendent plus loin. Donc, on n'a pas jugé nécessaire de faire des prélèvements ailleurs. Ça, c'est si on prend compte des analyses que nous avons faites nous-mêmes.

3355



**LE PRÉSIDENT :**

3360 Monsieur Lamontagne, selon votre expertise, est-ce que l'impact du cône de rabattement pourrait toucher Kanehsatake?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3365 À combien de kilomètres?

**LE PRÉSIDENT :**

3370 C'est 4 kilomètres. Madame, elle a des inquiétudes. Est-ce que ses inquiétudes sont supportées ou la situation devrait la rassurer?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3375 Je peux répondre en anglais pour qu'elle comprenne mieux ou en français?

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, si vous pouvez répondre en anglais, allez-y. Je pense que madame préfère ça.

**Mr. CHARLES LAMONTAGNE :**

3380 According to the data that we have, in the 1970s, when the SLC mine was in full swing, the drawdown reached the monastery, but did not reach the high school which is not in the same rock type.

3385 So, if we go from the mine to the north, I don't think the rocks, the carbonatite goes as far as the Indian Reserve. So, if the rocks that contain the mine do not reach there, the drawdown should not be able to cross that boundary, for one, because we've had a demonstration in the past that it doesn't.

3390 And on another point, the uranium is contained in that particular rock type. And the wells of the Reserve, the Reserve itself is not above that kind of rocks. So, there should be no uranium.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

3395 Because that doesn't quite answer my question though, because the gentleman here to my left was asking him who he met him from Council. Which side was it? Because that makes all the difference.

3400 **THE CHAIRMAN :**

Okay, okay. Because he covered a lot of items.

Bien, vous comprenez l'anglais, qui vous avez rencontré?

3405

**Mr. RICHARD FAUCHER :**

3410 We met with the whole Council except, I believe, in February when we met René, there was one member of the Council who was absent. That's all. But we met with all the Council at that time who was there in February 2000. We met with all of them. They were there, you know? I can't remember all the names, but I think I have them listed probably in my file somewhere.

**Mrs. SONIA GAGNÉ :**

3415 So, I would like then to say thank you for allowing me to ask the question and that the Mohawk people will remain interested in the Niocan project simply because of the land claims issues and that, because of that, we will not be allowing this project to go through. Thank you.

**Mr. RICHARD FAUCHER :**

3420

Can I just add maybe something about carbonatite on Kanehsatake? If I may just add something here for your information.

3425 Mrs. Gagné, this is the carbonatite of Oka which is about 7 kilometers by 2 1/2 kilometers. And this is the Kanehsatake land here. And just here on the two farms which are also both outside of the carbonatite of Oka. And the secondary school during the St.Lawrence Columbian, which is 200 meters only outside of the carbonatite, the well was never affected, even during the time of the St.Lawrence Columbian.

3430 But again, if we are welcome to go to Kanehsatake and do a presentation and try to explain the project, we'll be most pleased to do it. Thank you very much.

**LE PRÉSIDENT :**

3435 Merci de m'adresser les réponses et les questions.

Monsieur Villeneuve.

**M. PIERRE VILLENEUVE :**

3440

L'intervention que je voulais faire, c'est que je voulais juste mentionner qu'il y a des fermes dans le rang Sainte-Sophie, je pense, qui appartiennent à la communauté aussi. Je pense qu'il y a deux fermes sur le rang Sainte-Sophie qui ne sont pas nécessairement ... parce que quand on

3445 parle de la Réserve, il y a une concentration, mais il y a aussi deux fermes. Je voulais juste faire cette précision-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3450 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Yvon Desormeaux.

3455 **M. YVON DESORMEAUX :**

Bonsoir, messieurs, bonsoir, mesdames! Monsieur le président, au début du projet, on prévoyait que la nappe phréatique reprendrait sa place en deux ans. Et l'expert de Niocan a précisé lors des audiences au Tribunal administratif que 15 ans serait plus proche de la réalité.

3460 Si l'on tient compte des 17 années d'exploitation de la mine, plus les 15 ans que prendra la nappe pour reprendre sa place, les activités agricoles du secteur se retrouveront à la merci des activités minières quant au volume d'eau qui sera déversé dans le ruisseau Rousse, volume qui, rappelons-le, pourrait varier passablement durant les activités minières en période d'étiage.

3465 Monsieur le président, à ce jour, est-ce que le nombre d'années que prendra la nappe phréatique pour reprendre sa place a été établi avec exactitude? Monsieur le président, est-ce que le BAPE entend exiger une étude indépendante afin de répondre à cette question qui est très importante. Merci.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais poser votre question, l'acheminer au promoteur, en précisant toutefois une chose, juste pour qu'on s'entende. Selon les définitions des différentes nappes d'eau, nous avons convenu que la nappe phréatique était la nappe de surface. Donc, votre question s'adresse vraiment à la nappe d'eau profonde.

3475 **M. YVON DESORMEAUX :**

3480 Souterraine, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3485 D'accord. Alors, monsieur Faucher, combien d'années prendra la mine à s'envoyer?

**M. RICHARD FAUCHER :**

Docteur Isabel va répondre à la question.

3490 **M. DENIS ISABEL :**

Comme vous l'avez mentionné, on avait déjà répondu à cette question-là au TAQ et on avait mentionné une dizaine d'années. Il faut comprendre qu'il faut, pendant les 17 ans d'exploitation de la mine, quand on a rabattu la nappe près de la mine, on a créé dans la porosité de la roche, on a enlevé l'eau qu'il y avait là, donc le débit d'eau qu'on a pompé à 2 500 mètres cubes par jour, cumulativement, ça fait un paquet d'eau qui n'est plus dans le souterrain. Et quand on arrête de pomper, il faut que la nature remplisse le trou, si je peux m'exprimer en termes simples, et on a estimé que ça prendrait une dizaine d'années à remplir le «trou» en question.

3500

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon, le site SLC a pris combien d'années pour s'envoyer?

3505 **M. ALAIN ROCHON :**

Il faudrait se fier à l'historique, l'annuaire des puits et forages.

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3510

Moi, je n'ai pas de données là-dessus. Ça serait possible d'estimer le temps que ça prendrait et le temps que ça a pris à l'époque. Il y a deux méthodes. Une méthode, il faudrait prendre ça avec précaution... en principe, la galerie et les puits de mine, les fosses ont pris un certain temps à se remplir. Au Québec, il y a...

3515

**LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi le certain temps?

3520 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Je ne sais pas.

**LE PRÉSIDENT :**

3525

Ah! Vous ne savez pas.

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3530 Au Québec, il y a une série de photos aériennes qui sont prises à la grandeur de la province à quelques années d'intervalle. Il faudrait aller aux archives du ministère des Richesses naturelles, relever les photos aériennes, puis voir quand l'eau est apparue dans les fosses. Ça serait faisable. Ça serait assez facile à faire.

3535 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! oui? Est-ce que vous pourriez le faire au cours des prochains jours?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3540 Non, parce que les photos sont à la...

**LE PRÉSIDENT :**

3545 Non, je ne vous dis pas cette semaine. Je ne vous dis pas cette semaine, mais est-ce que, mettons dans un délai de deux semaines, trois semaines, ce serait quelque chose de réaliste?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3550 Si les photos existent, ça serait réaliste. Mais c'est parce que ça en prend une série. Il faut aller de 75 quand la mine a fermé, puis en principe, les puits étaient à sec, puis aller voir quand est-ce qu'ils se sont remplis.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez l'information?

**M. RICHARD FAUCHER :**

3560 Oui, il y a une partie de l'information qui apparaît ici justement dans le rapport qui avait été préparé par les experts mohawks au TAQ où on montrait une photo en 83 où on avait maintenant de l'eau déjà dans le fond des fosses. Ça veut dire qu'on avait rétabli 750 mètres environ, la fosse la plus profonde avait quand même 10 mètres, l'autre 60 mètres, et les deux fosses ont de l'eau ici dans la photo aérienne.

3565

Alors, en 7 années, 76 à 83, en 7 années, on avait remonté au niveau, si vous voulez, un peu plus haut que le fond des fosses à peu près. Et en 92, l'autre photo montre les fosses pleines. Alors...

3570

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est à partir de ces observations que vous avez jugé qu'une dizaine d'années dans votre cas serait une durée réaliste?

3575

**M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. En fait, docteur Isabel peut répondre.

3580

**M. DENIS ISABEL :**

Oui, monsieur Zayed, c'est en plein ça. Il faut comprendre aussi que la partie de remplissage qui se fait avant d'arriver au fond des fosses, ce qu'on remblaie, c'est des galeries et des chantiers souterrains qui sont beaucoup plus petits que les fosses elles-mêmes qui sont des très grosses excavations. Donc, ce remplissage-là se fait plus rapidement au début. Et quand on arrive au remplissage des fosses, là, on change de rythme parce qu'il faut beaucoup plus d'eau pour remplir ce volume-là et, là, ça monte plus lentement.

3585

Dans le cas de la mine Niocan, il n'y aura pas de fosse. On sera uniquement en excavation souterraine et, en plus, les chantiers seront remblayés au fur et à mesure. Ce qui fait que la porosité à remplir quand on va arrêter de pomper va être beaucoup plus faible que dans le cas de l'autre mine. Donc, notre estimation d'une dizaine d'années, elle est amplement sécuritaire. Ça risque d'être moins que ça.

3590

Et, en plus, en termes d'étendue, c'est un peu comme quand on crée le cône de rabattement, ça commence vite proche de la mine et ça va plus lentement plus loin. Quand on remplit, c'est la même chose. Ça commence à remonter à distance et après, on remplit le trou, mais le trou n'est pas rectangulaire, il a une forme conique. Donc, le rayon, en même temps qu'on remonte, le rayon rapetisse. Le rayon ou le rabattement dépasse. C'est ce qu'on veut, le critère de 3 mètres, par exemple, qu'on se serait fixé.

3595

3600

Donc, dès la première année d'arrêt de la mine, il y a déjà une partie du territoire qui n'est plus impactée au-delà de 3 mètres de rabattement et ça va en se rapetissant.

3605

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur?

**M. YVON DESORMEAUX :**

3610

Je voudrais juste rajouter, suite à cette réponse-là, y a-t-il des mesures de la part du promoteur, que ça prenne 10 ans ou 15 ans, quelles mesures le promoteur peut assurer aux producteurs le besoin en eau qu'ils vont avoir besoin dans les 7, 10, 15 ans.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire après la fin de l'exploitation?

3620 **M. YVON DESORMEAUX :**

Après la fermeture, quand le promoteur va fermer après 21 ans, parce qu'on dit qu'on va ôter 17 années, après les 21 ans, parce qu'ils disent qu'ils vont rester 21 ans, après les 21 ans, si la nappe prend 10, 15 ans, qui va assurer l'approvisionnement en eau aux producteurs agricoles?

3625

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai de la difficulté à comprendre, mais je vais repasser au promoteur. Qui assure l'approvisionnement en eau aux agriculteurs, lors de l'exploitation?

3630

**M. RICHARD FAUCHER :**

Durant l'exploitation, ce qu'on a dit, c'est qu'on amenait un aqueduc pour satisfaire les besoins agricoles qui ont été définis tels qu'au TAQ pour les serres, la ferme laitière, les serres et les résidences. Ça, c'est les besoins qui ont été identifiés par les études présentées au TAQ et etc., d'une part.

3635

Deuxième chose, c'est lorsqu'on va fermer la mine, l'aqueduc va toujours être là. En fait, ils vont déjà avoir une eau de meilleure qualité dans ce sens-là. Ce qu'ils n'auront pas, c'est peut-être l'eau d'exhaure qui ne sera plus pompée dans le ruisseau Rousse pour les fermes qui sont plus bas, si vous voulez. Alors, c'est la seule différence qui existe. Par contre, l'eau potable de surplus est là et, graduellement, s'ils ont en plus les puits qui graduellement vont revenir, bien, il y a cet apport-là qui va venir additionnellement, quoi.

3640

3645 **M. YVON DESORMEAUX :**

Je parle du besoin en eau après le projet, qu'ils vont être partis eux autres de là, là. Au bout de 21 ans, le promoteur est plus là. Ça prend 10 ans, 15 ans avant que ça remonte ça. Où c'est qu'on va prendre l'eau?

3650

**LE PRÉSIDENT :**

Si je comprends bien, le promoteur dit: «Vous serez connectés à l'aqueduc.»

3655 **M. YVON DESORMEAUX :**

On peut pas se servir pour irriguer les champs, on ne peut pas se servir de l'eau de l'aqueduc.

3660 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, je comprends, mais madame Caron nous disait tout à l'heure aussi que l'irrigation se faisait sur l'ensemble du territoire presque exclusivement – sauf, je pense, un cas – à partir des eaux de surface.

3665 **M. YVON DESORMEAUX :**

Présentement, oui.

3670 **LE PRÉSIDENT :**

Présentement. On parle de présentement.

3675 **M. YVON DESORMEAUX :**

Non, je parle, moi, quand le promoteur va fermer la mine dans 21 ans ou 20 ans...

**LE PRÉSIDENT :**

3680 Oui.

**M. YVON DESORMEAUX :**

3685 ... si la nappe reprend pas son volume comme on a présentement, si ça prend 10 ans, 15 ans, qui va nous donner de l'eau? Le promoteur sera plus là. Est-ce qu'il y a des mesures de la part du promoteur qui nous garantit après le départ du promoteur que, si la nappe phréatique prend 15 ans ou 5 ans, qui nous assurent de l'eau. Est-ce qu'il peut nous assurer ça?

3690 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai vraiment de la difficulté à comprendre la question, mais madame Caron?

**Mme LUCIE CARON :**

3695 Moi, la façon que je comprends la question de monsieur Desormeaux, c'est qu'on disait tout à l'heure qu'on avait 55 % des puits actuellement qui pourraient être utilisés au niveau de l'irrigation. Là, finalement, c'est qu'on dit...

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Qui peuvent être utilisés, mais qui ne le sont pas.



**Mme LUCIE CARON :**

3705 Oui. Ils ne le sont pas.

**LE PRÉSIDENT :**

3710 C'est ça.

**Mme LUCIE CARON :**

3715 Sauf que on sait qu'au niveau des pratiques agricoles... on parle de développement minier, on peut quand même parler de développement agricole.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr, bien sûr.

3720 **Mme LUCIE CARON :**

3725 Donc, à ce moment-là, il peut y avoir un besoin pour soit cultiver des productions qui soient plus demandantes en eau. Si on regarde dans notre évaluation au niveau de certaines productions, du maïs sucré, on a dit: bien, là, c'est 0 % qui est irrigué actuellement. Mais si, demain matin, sur ces superficies-là, on disait: «Là, on va planter des pommiers nains», mais là, oups! on a besoin d'eau. Et puis là finalement, le promoteur, c'est qu'il dit: «Bien, moi, je vais la pomper cette eau-là, je vais la mettre dans le ruisseau Rousse».

3730 Et puis ce que je comprends de la question de monsieur Desormeaux, c'est que dans le fond, le 55 % d'eau qui pourrait être utilisable actuellement au niveau des puits qui ont été analysés, bien, il nous fond entre les doigts.

**LE PRÉSIDENT :**

3735 Mais ce n'est pas la question. La question, c'est que... ça, il le reconnaît. Mais après l'exploitation, après l'exploitation, pendant les 15-16 ans, si quelqu'un désire recourir à l'utilisation de l'eau de la nappe profonde, il ne pourra pas le faire. Et dans ce cas-là, vous dites au promoteur: «Qu'est-ce que vous faites?» Qu'est-ce que vous faites?

3740 **M. RICHARD FAUCHER :**

3745 Je vais demander à monsieur Isabel d'adresser la question justement la quantité d'eau d'irrigation puis ce qu'on pense faire au niveau agricole, etc. D'abord, je pense que c'est une question de réalité, de réalisme ici.

**M. DENIS ISABEL :**

3750 C'est ça. Juste pour remettre les choses dans une certaine perspective, dans le rapport du MAPAQ, quand on parle d'un total, je crois, d'au-delà de 300 000 mètres cubes de besoin – 315 000 mètres cubes, on me souffle le chiffre – d'irrigation, ça, ce n'est pas pendant l'année. Il ne s'en fait pas durant l'hiver et c'est seulement pendant une certaine saison.

3755 Si, par exemple, on prétend que cette saison-là est de deux mois, puis je pense que c'est moins que ça, ça risque d'être moins que ça la période de l'année où on a besoin de l'irrigation, on arrive avec un débit journalier nécessaire pour produire cette irrigation qui est bien plus important que le débit que la mine va pomper.

3760 Ce qui veut dire qu'on est en train de nous dire que les agriculteurs vont causer un impact plus grand que la mine.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça serait quoi le débit qui serait demandé?

3765 **M. DENIS ISABEL :**

Je ne sais pas pendant combien de temps vous faites l'irrigation?

**LE PRÉSIDENT :**

3770 Madame Caron.

**M. DENIS ISABEL :**

3775 Mais c'est un calcul simple.

**Mme LUCIE CARON :**

3780 Écoutez, ce que monsieur Isabel mentionnait, le 315 000 mètres cubes, c'est que c'est un besoin futur pour une saison complète d'irrigation. Maintenant, c'est que nous, ce qu'on a indiqué, c'est que les besoins d'irrigation étaient comblés en partie par les étangs, en partie par le ruisseau Rousse, et puis ce qu'il resterait comme déficit, dans le fond, pour une saison complète dans le futur, on disait qu'il manquerait environ 1 000 mètres cubes à 76 000 mètres cubes. Donc, c'est ça.

3785 Puis ce que je veux dire, c'est que ça, c'est sur une saison complète. Mais si on regarde dans une période de pointe qu'on a évaluée à 4 semaines, là, à ce moment-là, c'est sûr que c'est dans la période où est-ce que les cours d'eau sont à leur plus bas, les étangs sont à leur plus bas et c'est là qu'on en a de besoin de l'eau. Et puis là, à ce moment-là, le besoin est de 87 000 à

3790 116 000 au niveau des besoins actuels, puis on l'a évalué de 137 000 à 180 000 au niveau des périodes de pointe pour les besoins futurs.

Donc, c'est ça. Ce n'est pas 315 000 qu'on demande à la mine. Il faut quand même ramener ça. Il faut enlever des besoins des cultures ce qui est disponible au niveau de l'eau de surface et qu'on utilise déjà.

3795

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher.

3800

**M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur Zayed, je pense que la solution, il faut peut-être la travailler ensemble avant de trouver à se tirer. D'une part, je pense que lorsqu'on regardait le rapport du MAPAQ qu'on a pu avoir seulement récemment, etc., ça aurait été bon de l'avoir avant parce qu'on aurait pu travailler peut-être avec eux puis trouver des solutions, mais une des solutions qu'on regardait, qu'on n'a pas eu le temps d'évaluer complètement non plus, mais que ça serait facile de le faire avec l'UPA et le MAPAQ, ça serait de dire: écoutez, vous nous dites qu'en période, je crois que c'est 24 jours la période intense ou quelque chose comme ça où vous avez besoin de 100 quelque mille, oui?, bon alors, on parle de 4-5 000 mètres cubes par jour autrement dit, dans cette période-là environ. Alors, c'est déjà deux fois ce qu'on pompe de la mine, autrement dit, dans cette période-là. D'un point.

3805

3810

D'autre part, par contre, si on regarde le volume que vous avez dans vos étangs, je crois que si on ajoutait tout simplement un étang de plus à chacun qui en a un déjà, ça comblerait les besoins. Je ne me souviens pas, on avait fait un calcul rapide juste pour voir les solutions.

3815

Alors, qu'est-ce qu'on fait après que la mine est finie? Un étang de plus à chacun qui en a déjà un, puis vous allez combler vos besoins à peu près. En tout cas, c'était un calcul simple qu'on faisait juste pour voir un peu quelles pouvaient être les solutions.

3820

**M. YVON DESORMEAUX :**

Il y aura plus personne.

3825

**M. RICHARD FAUCHER :**

Alors, c'est juste pour répondre un peu, mais on ne vient pas avec des solutions comme ça. Il faut travailler.

3830

**LE PRÉSIDENT :**

3835 Écoutez, s'il vous plaît. Ce point-là est un point névralgique. C'est une question importante pour laquelle d'ailleurs... puis j'ai lu tous les documents de façon très attentive, parce qu'ils contiennent, ces documents-là, ils contiennent énormément d'informations. J'ai lu aussi votre réponse que vous nous avez envoyée il y a à peine quelques jours. Il y a des choses qui ne sont vraiment pas claires et, pour moi, c'est évident que ce point-là va faire l'objet de grandes discussions.

3840 Je vous invite peut-être, peut-être qu'on n'aura pas le temps demain, peut-être ça serait après-demain si on n'a pas le temps demain, mais de vous préparer pour cette discussion-là. C'est une question importante pour les agriculteurs, importante pour la vie de la région ici.

3845 Donc, si vous avez des mesures de mitigation auxquelles vous avez pensé, peut-être que vous pourriez les discuter ces jours-ci. Peut-être que vous pourriez profiter de certaines pauses ou certaines heures pendant lesquelles on ne siège pas pour vous rencontrer et voir si ces mesures de mitigation sont faisables, sont réalistes ou pas pour que, lorsque nous discuterons de ce point-là, la discussion puisse être plus intéressante, disons. Ça va?

3850 **M. YVON DESORMEAUX :**

Merci, monsieur le président, mais je ne veux pas qu'on oublie l'après-projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3855 J'ai très bien saisi votre message.  
Madame Francine Gagné.

**Mme FRANCINE GAGNÉ :**

3860 Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

3865 Bonsoir, madame.

**Mme FRANCINE GAGNÉ :**

3870 J'avais plusieurs questions à vous poser mais étant donné...

**LE PRÉSIDENT :**

On va commencer par une.

3875 **Mme FRANCINE GAGNÉ :**

Puis on va en faire une, puis je reviendrai demain tout simplement. Alors, la question, c'est sur les bassins des eaux usées – disons eaux d'exhaure, j'aime moins ça – des eaux usées. Moi, j'aimerais savoir, en parlant pas de qualité, de débit, de la circulation de l'eau, à partir du moment que l'exploitation débute, est-ce qu'il y a beaucoup d'eau qui va être allée cherchée je ne sais pas où, qui va être amenée dans ces bassins, et ces bassins-là, le fonctionnement, c'est quoi exactement?

3880  
3885 Je veux dire, est-ce que ça va prendre énormément d'eau à l'extérieur ou ça va être toujours la même eau qui va rester là, quitte à ce qu'il y ait une certaine perte, ce que j'ai compris à un moment donné.

3890 S'il y a une perte à un moment donné, il y a des résidus, des débris, est-ce que ça va être dans le ruisseau Rousse que ça va se faire? Puis, à ce moment-là, est-ce que ça va augmenter la pollution ou pas du tout? Alors, en gros, c'est ce qui m'intéresse. Mais je ne veux pas parler de qualité de l'eau, on en a parlé tantôt. Juste le débit, tout simplement.

**LE PRÉSIDENT :**

3895 Très bien. Très bien. Alors, dites-nous un peu le devenir des eaux d'exhaure?

**M. RICHARD FAUCHER :**

3900 Je vais laisser monsieur Vachon peut-être répondre en partie, puis un suivi avec monsieur Isabel. Parce que je pense qu'il y a un aspect sur la question...

**M. ANDRÉ VACHON :**

3905 D'abord, les bassins sont imperméables et ils vont se remplir au fur et à mesure qu'on va pomper de l'eau. Alors, on a prévu un temps de rétention de l'ordre de 2 jours pour permettre la sédimentation des particules que va contenir cette eau-là dans le bassin.

**LE PRÉSIDENT :**

3910 Pourriez-vous décrire le cheminement? Bon, l'eau sort, va dans un bassin...

**M. ANDRÉ VACHON :**

3915 D'abord, si on va sous terre, on parle des eaux d'exhaure – pour être sûr qu'on parle des eaux d'exhaure et non pas du parc à résidus pour fins de discussion – alors les eaux d'exhaure sont pompées de sous terre. Alors, sous terre, il y a déjà des bassins qui vont être aménagés pour recueillir l'eau qui va s'infiltrer dans la mine, qui sont ramenées à différents niveaux sous terre et, de sous terre, elles sont pompées en surface.

3920            Alors, elles vont rentrer à ce moment-là dans le bassin de sédimentation, le bassin d'eaux d'exhaure, qui est constitué de deux cellules: une première, plus grande, qui représente à peu près le trois quart de la surface et la deuxième, à peu près un quart du volume, est dans le deuxième bassin. Alors, l'eau passe du premier vers le deuxième bassin.

3925            C'est fait ainsi pour augmenter le temps de rétention utile, le temps que l'eau demeure à l'intérieur du bassin. Au point de départ, le bassin est conçu pour le volume final de pompage qui va arriver dans quelques années après le début de la mine, puisqu'au fur et à mesure qu'on va descendre, il va y avoir plus d'eau. Donc, en partant, le temps de rétention va être plus important que celui qu'on a estimé, qui est celui à la fin de l'exploitation avec le 2 500 mètres cubes/jour.

3930

**LE PRÉSIDENT :**

                 Pourquoi vous voulez augmenter le temps de rétention?

3935

**M. ANDRÉ VACHON :**

                 Le temps de rétention étant plus long, on augmente le «vieillissement» de l'eau dans l'intérieur du système et on augmente aussi la probabilité que les matières en suspension puissent sédimenter, puisqu'il y aura quand même une certaine quantité de matières en suspension. On prévoit qu'à la sortie, le critère qui est applicable est de 15 mg/l – je ne veux pas parler de qualité – mais on va avoir plutôt de l'ordre de 10 ou moins milligrammes par litre de matière en suspension.

3940

                 Le bassin est étanche et il y a une sortie, et avant que l'eau sorte, il va falloir que le bassin soit plein. C'est un genre de trop-plein qui est à la sortie et ce trop-plein-là va être dirigé vers le ruisseau Rousse où on va mettre un genre de diffuseur qui a été prévu à la hauteur du ruisseau Rousse pour éviter que l'eau arrive avec une certaine vitesse et puisse localement créer de l'érosion. Alors, ça va rentrer dans le ruisseau Rousse et, après ça, ça va suivre le courant du ruisseau Rousse vers la Grande baie.

3945

**LE PRÉSIDENT :**

                 Donc, il n'y a aucun traitement?

3950

**M. ANDRÉ VACHON :**

                 Bon, il y a des traitements qui sont prévus en cas de besoin. D'abord, on a dit qu'on mettait un décanteur lamellaire qui avait été prévu, qui va être mis en principe à l'entrée. Mais il y a déjà beaucoup de décantation qui est faite sous terre, parce qu'il y a des bassins sous terre, et le décanteur est là surtout pour assurer le respect des normes de matières en suspension.

3955

**LE PRÉSIDENT :**

Il va être placé où?

3965

**M. ANDRÉ VACHON :**

Il va être placé à l'entrée du système, c'est-à-dire directement sur la conduite d'eau qui va arriver de sous terre. Le premier «transvasement», si on peut dire, va se faire via le décanteur lamellaire. C'est ce qui avait été prévu suite à des discussions qu'on a eues avec le ministère de l'Environnement.

3970

Maintenant, même sans décanteur lamellaire, nous, on croit qu'on va respecter facilement les normes du ministère de l'Environnement qui ont été fixées à 15 mg/l de matières en suspension, si on se base sur les résultats de l'ensemble de l'industrie minière pour des eaux d'exhaure.

3975

Habituellement, les problèmes qu'on a dans l'industrie minière viennent davantage des eaux qui viennent du parc à résidus. Mais dans ce cas-ci – et c'est une exception à la règle – il n'y aura pas d'eau venant du parc à résidus. L'ensemble des eaux du parc à résidus est recyclé dans le procédé. Alors, les seules eaux qu'on a, ce sont les eaux d'exhaure, donc les eaux qui sont de la nappe profonde, qui sont pompées actuellement ou qui pourraient être pompées pour des fins agricoles si elles étaient pompées. C'est cette eau-là qu'on va sortir de la mine, mais qu'on va faire transiter par un bassin pour en améliorer les qualités avant de l'envoyer vers le ruisseau Rousse.

3980

3985

**LE PRÉSIDENT :**

Pour compléter l'information, monsieur Rochon, cette eau qui sera déversée dans le ruisseau Rousse devra répondre à certains critères?

3990

**M. ALAIN ROCHON :**

Absolument. Et c'est les critères de qualité dont on a discuté au préalable.

3995

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Madame?

4000

**Mme FRANCINE GAGNÉ :**

Juste compléter. Est-ce que le bassin est à aire ouverte, ces deux bassins-là?

**LE PRÉSIDENT :**

4005

Monsieur Faucher?

**Mme FRANCINE GAGNÉ :**

4010

J'ai peut-être mal vu, je ne sais pas.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4015

Oui. On aurait pu remonter peut-être l'acétate qu'on avait tout à l'heure ou il y a la maquette en arrière aussi. Si vous regardez, vous allez voir, les bassins sont à aire ouverte mais c'est tout simplement on montre juste un bassin sur la maquette, si vous voulez, mais dans l'entente qu'on avait avec le ministère, c'est deux bassins, en fait, qui se suivent l'un l'autre, plus le décanteur au début. Mais réellement, ce sont des bassins à aire ouverte. En fait, c'est comme pomper l'eau d'un puits de ferme, mais là, c'est l'eau d'un puits de mine qu'on pompe, qu'on envoie dans un bassin décanter, enlever les solides pour être certain qu'on a l'eau la plus propre possible pour mettre dans le ruisseau Rouse.

4020

**Mme FRANCINE GAGNÉ :**

4025

Mais pour partir l'exploitation, aller chercher, je dis, le plus gros débit d'eau pour partir, est-ce que c'est vraiment énorme? Est-ce que ça influence beaucoup la nappe phréatique? Est-ce que ça peut déranger ceux qui en ont de besoin beaucoup?

**LE PRÉSIDENT :**

4030

Vous parlez de la nappe phréatique. La nappe d'eau profonde?

**Mme FRANCINE GAGNÉ :**

4035

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4040

Bon, alors, quelles sont les étapes, au fond, la question.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4045

Alors, vous voyez ici, c'est une photo de la maquette tout simplement que vous avez ici. Ça vous montre un peu le bassin d'eaux d'exhaure. Il est à l'envers, si vous voulez, mais c'est là. L'eau de la mine est pompée dans ces bassins-là et va descendre dans le ruisseau par la suite.

Maintenant, pour revenir à l'autre question qui était, je m'excuse?



**LE PRÉSIDENT :**

4050

Finalement la séquence.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4055

Ah! la séquence, O.K. Alors, ce qui va arriver d'abord au début, c'est qu'il faut d'abord foncer le puits de mine pour commencer à préparer la mine pour son exploitation et faire la construction des édifices de surface. Alors, le fonçage du puits de mine, ça se fait par étapes, mètre par mètre, si vous voulez, en fonçant un puits et avec ça une pompe. Et au fur et à mesure qu'on pompe l'eau, cette eau-là va aller dans les bassins qui vont être mis en place dès le début de la construction pour assurer qu'il n'y a aucun impact sur le ruisseau Rousse, si vous voulez.

4060

Et une fois qu'on a le puits foncé, là, après ça, on va commencer à développer les galeries. Je ne sais pas si je peux emprunter l'autre en trois dimensions de la mine? Alors, on voit ici, si vous me permettez, vous avez ici le puits de mine qui est foncé et puis vous avez au fond ce qu'on appelle les pompes qui vont permettre de pomper l'eau jusqu'à la surface dans les bassins.

4065

Et, par la suite, une fois que le puits de mine est fait, on développe les différents secteurs, les différentes galeries qui vont permettre d'exploiter un chantier à la fois ou deux, et lorsqu'ils sont vidés, on remplit au fur et à mesure ces chantiers-là avec les résidus miniers qui viennent du broyage à l'intérieur de l'usine. On mélange avec du ciment et sont retournés sous terre. Et ce qu'il reste comme différence va être mis sur l'ancien site de la St.Lawrence Colombium pour ne pas affecter d'autres sites ailleurs.

4070

Alors, c'est un peu les étapes, si vous voulez, qui se passent. C'est un peu bref, brut, mais ça explique un peu comment ça se fait.

4075

**LE PRÉSIDENT :**

4080

Merci, madame.

**M. ALAIN ROCHON :**

Monsieur le président, j'aimerais rajouter un élément important. Dans tout le système de traitement des eaux d'exhaure, on a escamoté, on a oublié de mentionner que le ministère avait exigé d'installer, de mettre en place une unité de coagulation, floculation, pour favoriser donc une sédimentation ou un retrait des matières en suspension. Donc, c'est un élément supplémentaire que le ministère a exigé pour assurer un traitement efficace des MES, des matières en suspension.

4085

4090

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que vous allez appliquer, monsieur Faucher?

4095 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. C'est dans l'entente qu'on avait avec le ministère de l'Environnement. C'est exagéré, on trouve, mais on a obligé, disons.

4100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Denise Proulx.

4105 **Mme DENISE PROULX :**

Bonsoir, monsieur le président!

**LE PRÉSIDENT :**

4110

Bonsoir, madame!

**Mme DENISE PROULX :**

4115 Alors, on a beaucoup parlé d'agriculture. Maintenant, je vais vous parler de citoyens, bien que la question agricole soit effectivement très importante.

4120 Alors, depuis le début, on nous a parlé., je vais vous faire une déduction logique de ce que j'ai compris, que les eaux d'exhaure seront donc rejetées dans les eaux de surface et en particulier dans le ruisseau Rousse.

4125 On nous a dit également que déjà on sait que le ruisseau Rousse contient des particules en suspension à des niveaux assez importants, assez même élevés qui nous font douter à certains moments donnés de la qualité de cette eau-là.

Le ministère de l'Environnement nous a également dit qu'on ne tient pas de registre des pesticides et autres produits chimiques qui peuvent se retrouver dans le ruisseau Rousse de par le drainage agricole et autre.

4130 On nous a dit également que le ruisseau Rousse, de par le procédé de production de l'usine de niobium, contiendrait une augmentation de résidus d'uranium, de plomb, de fluorures, de manganèse, d'azote ammoniacal. Et j'ai fait une certaine recherche de littérature scientifique concernant l'azote ammoniacal et je vais vous lire une partie de cette information-là.

4135 Il est déjà connu par des recherches qui ont été faites par des universitaires que l'azote ammoniacal rend difficiles les opérations de désinfection de l'eau surtout à cause de sa réaction avec le chlore et parce qu'il se forme des chloramines qui ont peu de pouvoir bactéricide.

4140 Les municipalités actuelles de l'Épiphanie et de Repentigny connaissent bien ce phénomène parce que ça les a amenées à devoir donner plusieurs avis publics à leurs citoyens de faire bouillir l'eau, et la municipalité de Repentigny a d'ailleurs dû construire des aménagements à son usine de traitement des eaux pour éliminer l'azote ammoniacal et elle a dû dépenser 25 M\$ et exiger ça à ses citoyens.

4145 Il y a une autre étude scientifique qui est connue, dont je n'ai pas le détail ce soir mais que je pourrai vous rendre plus tard, où il est déjà connu que la rivière des Mille-Iles contient un taux important d'azote ammoniacal. Donc, il faut que les municipalités qui prennent leur eau dans la rivière des Mille-Iles doivent la traiter.

4150 Alors, à la suite de tout ça, on nous dit également que le ruisseau Rousse se jette dans la Grande baie. La Grande baie se jette évidemment dans la rivière des Mille-Iles. La rivière des Mille-Iles se jette dans le fleuve Saint-Laurent et, à partir du ruisseau Rousse en aval, les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand, Rosemère prennent leur eau potable dans la rivière des Mille-Iles. Alors, là, nous ne parlons plus  
4155 d'une population de 3 000 habitants, mais nous commençons à parler d'une population de 50 000 habitants juste sur la Rive-Nord.

Je ne vous ai pas parlé de la population du côté de Laval ni de la population de Montréal qui peut également prendre ses prises d'eau, je n'ai pas fait cette recherche en particulier.

4160 Alors, on a également dans les documents qui ont été remis comme avis ministériel, un document dont j'ai pris connaissance de la Société de la faune et des parcs, qui dit qu'il existe actuellement, connues, 5 espèces de poissons dont certaines très résistantes à la pollution dans le ruisseau Rousse. Et d'après l'analyse qui a été faite des taux projetés, selon les projections de  
4165 la mine Niocan, de l'azote ammoniacal dans le ruisseau Rousse, qu'il y aurait 3 de ces espèces de poissons qui ne survivraient pas. Ça, c'est dans l'avis ministériel de la Société de la faune et des parcs.

4170 Alors, ma question est la suivante. Connaît-on véritablement les impacts de la bioaccumulation de 20 à 30 kilos d'uranium, plus les nitrates, les pesticides, les matières en suspension, les bactéries qui ne sont pas traitées? Est-ce qu'on connaît ça? Et est-ce qu'on connaît leur effet sur la qualité de l'eau potable que les municipalités veulent produire pour leur population? Et également les effets sur la santé publique?

4175 **LE PRÉSIDENT :**

Ça m'a étonné que vous n'ayez pas retenu l'azote ammoniacal dans les paramètres qui sont d'intérêt, parce que toute la première partie de votre présentation a été là-dessus.

4180 **Mme DENISE PROULX :**

Bien, je vais vous l'ajouter, si vous voulez, c'est parce que je ne l'avais pas pris en note. Mais, effectivement, aussi l'azote ammoniacal. Plus l'azote ammoniacal.

4185 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Docteur Dessau, est-ce qu'on pourrait avoir – c'est sûr que vous n'avez pas le temps de faire quelques estimations – mais est-ce qu'on pourrait déjà avoir un son de cloche? Est-ce que les contaminants qui peuvent se retrouver dans ces cours d'eau être à risque pour la santé publique si l'eau est approvisionnée directement dans ces cours d'eau? Un premier avis général, si vous pouvez.

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

4195 C'est ça. Je n'ai pas vraiment beaucoup de données. C'est difficile de faire des affirmations sans preuve. Mais l'impression que j'ai, mais vraiment c'est intuitif, c'est que je serais étonné que les concentrations, enfin que le volume d'eau issu de la mine, même s'il est contaminé de façon très importante, puisse, une fois arrivé dans les prises d'eau des municipalités dont on parle qui sont en aval, aussi loin que Rosemère ou Montréal, où on parle du  
4200 Saint-Laurent, puisse arriver avec des concentrations qui soient même perceptibles. Mais je peux me tromper. C'est très intuitif. J'aurais besoin d'aide là quant au volume et aux concentrations.

J'ai l'impression qu'avec la distance que ça doit parcourir, en plus, c'est sans tenir compte du traitement, ces municipalités ont des usines de traitement d'eau, je serais surpris que ça  
4205 puisse avoir un impact réel, que ça puisse même être mesurable. Mais c'est plus intuitif que réellement basé sur des chiffres.

**LE PRÉSIDENT :**

4210 Il n'y a pas de critère pour l'eau potable pour l'azote ammoniacal. Est-ce qu'il y a une raison? Docteur Dessau auparavant, parce qu'évidemment, une partie de votre questionnement, c'est vraiment la santé humaine.

**Mme DENISE PROULX :**

4215 La santé humaine.

**LE PRÉSIDENT :**

4220 Vous avez dit l'individu. On a parlé d'agriculture, on va parler maintenant de la personne.

**Mme DENISE PROULX :**

Oui.

4225

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

Je n'ai pas la réponse à cette question-là, pour quelle raison ça n'a pas été inclus dans le...

4230

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on devrait s'attendre à avoir des critères pour tous les paramètres chimiques dans l'eau à des fins de potabilité?

4235

**Mme MONIQUE BEAUCHAMP :**

Il y a un critère en azote ammoniacal. Je vais commencer par me présenter. Monique Beauchamp du ministère de l'Environnement.

4240

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, ça serait quoi les critères?

4245

**Mme MONIQUE BEAUCHAMP :**

Il y a un critère en azote ammoniacal.

**LE PRÉSIDENT :**

4250

Pour l'eau potable?

**Mme MONIQUE BEAUCHAMP :**

4255

Pour l'eau potable. Il est plus sévère que le critère pour la protection de la vie aquatique. Cependant, c'est un critère qui est en fait une limite dictée par la facilité de traitement de l'eau potable. Ce n'est pas quelque chose qui influence directement la santé humaine à la concentration à laquelle il a été fixé. C'est qu'à partir de ce critère-là, qui est de .5 mg par litre, à des quantités, à des teneurs supérieures à ça, on a des difficultés de traitement, parce que justement il y a réaction avec le chlore.

4260

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Vous avez dit .5 mg par litre?

4265

**Mme MONIQUE BEAUCHAMP :**

Oui.

4270

**LE PRÉSIDENT :**

Et ce critère est contenu où? Dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*?

**Mme MONIQUE BEAUCHAMP :**

4275

Je crois qu'il a été intégré dans le règlement, mais je n'en suis pas sûre. Mais il fait partie des critères de qualité du ministère de l'Environnement, des critères de qualité d'eau de surface du ministère de l'Environnement qu'on retrouve sur le site du ministère de l'Environnement.

4280

Et pour la question des prises d'eau potable en aval, du rejet de Niocan, la question a été examinée. La prochaine prise d'eau potable en aval, je crois qu'elle est à Deux-Montagnes et la dilution n'est pas du tout du même ordre de grandeur que ce qu'on retrouve dans le ruisseau Rousse. Alors, les objectifs de rejet qui ont été calculés ont été calculés pour le ruisseau Rousse parce que la concentration tolérable serait beaucoup inférieure dans le ruisseau Rousse qu'à la prochaine prise d'eau potable en aval, qui est dans le lac des Deux-Montagnes avec une grande dilution.

4285

**Mme DENISE PROULX :**

4290

En fait, ça ne répond pas nécessairement. Moi, je demandais la bioaccumulation, une fois qu'on accumule tout ça là.

**LE PRÉSIDENT :**

4295

Oui. Mais vous avez posé d'abord cette question-là.

**Mme DENISE PROULX :**

4300

Oui. Oui. Mais je voudrais donner une précision. Vous avez dit qu'on ne connaît pas d'impact sur la santé. Pourtant dans la littérature scientifique, j'ai retrouvé que la volatilisation de l'ammoniac a des conséquences sur la santé humaine et animale comme, par exemple, l'asthme, la bronchite chronique, ainsi qu'une eutrophisation, une acidification des écosystèmes.

4305

Alors, en ce qui me concerne, moi, je considère que c'est des impacts importants. Je pense que la bioaccumulation, peut-être qu'ici au Québec et au Canada actuellement, ça

commence à peine à préoccuper les ministères, les gouvernements. L'Europe est beaucoup plus avancée à ce niveau-là et je pense que c'est important qu'on prenne cette donnée en compte.

**LE PRÉSIDENT :**

4310

Est-ce que tous les paramètres chimiques vont nécessairement se bioaccumuler et bioamplifier?

**M. ANDRÉ VACHON :**

4315

Moi, je dirais non. De fait, de façon générale, les paramètres chimiques ne sont pas bioaccumulables et biomagnificents...

**LE PRÉSIDENT :**

4320

Amplifiés.

**M. ANDRÉ VACHON :**

4325

... augmentés en concentration, amplification. De façon générale, ils ne le sont pas, sauf exception. Je pense que l'exception la plus notable et la plus connue, c'est le mercure où on reconnaît, par exemple dans les réservoirs mis en eau par Hydro-Québec, notamment qu'il y a une bioaccumulation et bioaugmentation dans la chaîne trophique en partant des algues, en parlant des microorganismes en passant par les diverses espèces de poissons jusqu'aux poissons dorés, brochets qui sont consommés par l'homme et qui peuvent avoir des concentrations assez élevées et qui peuvent être problématiques, d'où des normes de consommation limitée de ces espèces-là, particulièrement pour le mercure.

4330

Les autres métaux ne sont généralement pas bioaccumulables. Et si on prend l'azote ammoniacal, à cause de sa constitution chimique  $\text{NH}_3$ , elle se dégrade en nitrates, bon. Alors, il n'est pas stable et ce n'est pas comme un élément chimique comme le mercure. Il ne peut pas être vraiment bioamplifiable dans la chaîne trophique, par ailleurs.

4335

Concernant la norme dont on parlait, il y a des normes dans le Règlement sur l'eau potable du gouvernement du Québec concernant les nitrites et nitrates, qui sont de 10 mg/l pour nitrites et nitrates et de 1 mg/l pour les nitrites. Par contre, il n'y a pas de normes dans le règlement pour l'azote ammoniacal. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de critère, qu'il ne pourrait pas y avoir des critères de qualité, des objectifs à atteindre, c'est une autre histoire.

4340

4345

Mais comme tel, il n'y a pas de norme dans le Règlement sur l'eau potable du Québec. Dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

**LE PRÉSIDENT :**

4350 Mais de toute façon, ça converge. Madame parlait de critères, vous, vous parlez de normes.

**M. ANDRÉ VACHON :**

4355 Vous permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4360

**M. ANDRÉ VACHON :**

Une norme, quant à moi, c'est quelque chose qui existe dans un règlement. Alors, on a des normes dans un règlement.

4365

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends.

4370

**M. ANDRÉ VACHON :**

D'accord? Alors que critères, ça ressemble plus à des objectifs qui devraient être atteints normalement, mais ce n'est pas une norme aussi absolue, comme, par exemple, l'uranium ou le plomb dans l'eau potable où c'est une norme dans le règlement.

4375

Donc, on imagine que si on se donne la peine de mettre une norme, c'est quelque chose à laquelle normalement on s'attend, le législateur, les gens qui ont mis les normes. On considère j'imagine que c'est plus sensible, plus important de respecter une norme qu'un critère ou un objectif, qui est plutôt quelque chose à atteindre mais qui n'est pas fixé d'une façon aussi rigoureuse.

4380

**LE PRÉSIDENT :**

4385 Monsieur Rochon, quel est votre avis là-dessus? Parce que, quand même, on a basé une bonne partie de nos analyses comparatives sur la base de critères.



**M. ALAIN ROCHON :**

4390 Effectivement. Les normes, on retrouve les normes donc dans un règlement, mais on ne  
peut pas tout réglementer. Ce qu'on retrouve dans les règlements la plupart du temps, ce sont  
des normes sur des paramètres les plus courants. Et puis quand on ne retrouve pas de normes  
donc dans un règlement, parce qu'un règlement, on n'a pas le choix, on doit le respecter, mais à  
ce moment-là si on ne trouve pas le paramètre qu'on recherche dans un règlement, donc s'il n'est  
pas «normé», on va plutôt aller vers un critère.

4395

Et dans ce cas-ci, madame Beauchamp donc parlait de critères. Il y a les critères qui vont  
varier selon les usages. Il y a des critères pour la baignade, des critères pour protection de la vie  
aquatique, etc. Et ces critères-là ont servi à déterminer des OER, donc des objectifs  
environnementaux de rejet qui nous servent à analyser un projet. Donc, c'est des outils qu'on  
4400 utilise pour évaluer les projets, à défaut d'avoir des normes spécifiques.

**LE PRÉSIDENT :**

4405 Et, docteur Dessau, est-ce qu'on devrait utiliser les critères à des fins de santé publique?

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

4410 Ça peut être utile à certains moments. Maintenant, tout dépend de, comment dirais-je, la  
substance en cause. Il est difficile de tout mesurer, et on a des critères pour l'eau potable, enfin  
des normes pour l'eau potable qui sont contenues dans le règlement sur lesquelles on se base en  
général. Je peux difficilement répondre à cette question-là. Est-ce qu'on peut se servir tout le  
temps de critères quand on n'a pas de normes? Ça dépend de la substance, ça dépend du  
danger, des risques à la santé qui peuvent être causés aussi.

4415 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que ça répond, madame?

**Mme DENISE PROULX :**

4420

Pas complètement, mais je reviendrai.

**LE PRÉSIDENT :**

4425

D'accord.

**Mme DENISE PROULX :**

4430

Merci.

**M. ALAIN ROCHON :**

Ma collègue, madame Lachapelle, aurait quelque chose à rajouter.

4435 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

4440

Quand on aborde un projet, on essaie de définir avec les promoteurs ou ce qu'on peut trouver dans la littérature tous les paramètres qui sont présents à l'effluent. On essaie d'en faire une liste exhaustive et, à partir de ça, on établit des objectifs de rejet pour tous ces paramètres-là, s'ils sont disponibles. Comme je vous le disais, pour l'uranium, on en a défini un à partir des données de toxicité qu'il y avait dans la littérature.

4445

Ceci dit, quand on prend un critère, on n'examine pas seulement le critère pour la vie aquatique mais on examine tous les critères qui ont été définis pour différents usages. Ça peut être la consommation d'organismes aquatiques, ça peut être les critères de vie aquatique pour la toxicité chronique, ça peut être des critères pour protéger la faune terrestre piscivore, ça peut être des critères pour protéger les prises d'eau. On examine tous ces critères-là et on les traduit en objectifs de rejet en multipliant par une certaine dilution dans le cours d'eau.

4450

C'est-à-dire, si mon critère est de 1 mg/l, et je sais qu'en période d'étiage sévère, il va être dilué 2 fois, bien, on multiplie notre critère par 2. Si, à la première prise d'eau potable, j'ai une dilution de 5 000, même si le critère à la prise d'eau était plus sévère, vu la dilution qui est de 5 000, c'est le critère pour la vie aquatique qui va être le plus sévère. Donc, on prend toujours le plus sévère des objectifs et ça devient l'objectif final.

4455

On ne présente pas une série d'objectifs pour tous les paramètres, on prend celui qui est le plus sévère et on le fait pour tous les paramètres qu'on pense être à l'effluent.

4460

En plus de ça, en plus d'avoir des critères paramètre par paramètre, on se dit, on a peut-être 50 paramètres qui respectent nos objectifs, on regarde dans l'effluent, mais on se dit la soupe peut être plus toxique parce que 20 paramètres c'est plus toxique que 1, que 2. Alors, pour vérifier aussi la toxicité globale, on fait aussi des tests de toxicité aigus et des tests de toxicité chronique.

4465

Et ça, ça constitue l'ensemble de ce qu'on exige comme objectifs de rejet. On essaie de les atteindre et on essaie de voir en regardant la qualité d'un effluent, est-ce que parmi mes 20 paramètres pour lesquels j'ai des objectifs, il y en a 1 ou 2 qui dépassent de façon significative? 100, ça serait un dépassement extrêmement significatif, et 2.1, c'est plus ou moins. Mais évidemment, il y a une zone grise.

4470

4475            Alors, on essaie de travailler avec le promoteur pour que lui chemine vers une  
amélioration de son procédé, de son traitement, une relocalisation de l'effluent, bon, il y a toutes  
sortes de... Ça fait que c'est un peu ça. En fait, on regarde tous les paramètres et on définit des  
objectifs pour tous les paramètres qui sont basés sur des tests de toxicité, des tests de  
cancérogénicité pour des substances exotiques comme les biphényles polychlorés.

4480

**M. ANDRÉ VACHON :**

          Juste pour compléter. C'est de cette façon-là qu'on a abordé le dossier de Niocan et qu'on  
l'abond encore. C'est en travaillant de cette façon-là entre autres.

4485

**LE PRÉSIDENT :**

          Très bien. Notre dernière intervenante ce soir, madame Lucie Pommainville. Elle a  
quitté? Bon, alors, je pourrais peut-être prendre, à moins que vous soyez tous fatigués, s'il est  
là, je vais prendre le prochain, François Lalande. Et ça sera notre dernier.

4490

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

          Bonsoir!

4495

**LE PRÉSIDENT :**

          Bonsoir, monsieur!

4500

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

          Je ne m'étais pas préparé à vous poser une question. J'ai décidé, je vais essayer de  
ramasser mes idées.

4505

**LE PRÉSIDENT :**

          Ah! Si vous préférez demain, c'est bien.

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

4510

          Non, non. Ça ne sera pas long. On va essayer.

**LE PRÉSIDENT :**

4515

          Bien, tant mieux.

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

4520 Juste mettre les choses au clair. En tant que citoyen et payeur de taxes et d'impôts, je pense que ça fait au-delà de 10 ans qu'on n'a pas le droit d'aller dans la Grande baie en canot. On n'a même pas le droit d'aller avec un chien en laisse dans cette zone-là, dans le parc d'Oka, c'est un lieu préservé. Donc, le ministère, depuis 10 ans, a je crois cette approche-là pour ce territoire-là.

4525 Là, on s'apprête à déverser des eaux qu'on pense peut-être contaminées, peut-être pas, dans la meilleure des connaissances, un plan A qui devient un plan B, au fil du temps qui devient un plan C. Oui, ça a l'air bien. Moi, je ne suis pas du tout rassuré de voir ce qui se passe. Je sais que c'est très technique, c'est scientifique, vous êtes chacun dans vos spécialités, mais on essaie de prendre un jugement sur des hypothèses qui sont des hypothèses, des hypothèses. La source des données sont-elles vérifiées? C'est juste: «Ça s'est rempli après tant de mois. Ça s'est abaissé après tant de mois.» Encore là, il n'y a rien de rassurant.

4530 On a ici un projet qui est industrie lourde, qui a des risques et, moi, je me demande encore, pour le bien de la société, c'est quoi? C'est l'eau? C'est la nature? Ou c'est l'exploitation? Il y a un gisement, mais si le gisement était au Parc Lafontaine, je ne pense pas qu'on aurait la même approche.

4540 Moi, je me demande qui va vérifier lorsque l'exploitation, si jamais elle commence un jour, va respecter le plan? Est-ce qu'on sera rendu au plan X? Et un coup que ça va être en opération, qui est-ce qui va garantir les conséquences, les risques? Il va sûrement y avoir des surprises. Qui va assurer au public, aux gens, à tous les citoyens autour comme quoi on ne sera pas affectés pour notre santé?

4545 On a tous des opinions, mais je ne suis pas sûr que monsieur mangerait des légumes ou des fruits contenant de l'uranium. Je veux juste savoir qui assurerait les risques?

**LE PRÉSIDENT :**

4550 Monsieur Rochon, quel est votre rôle à cet effet au ministère de l'Environnement?

**M. ALAIN ROCHON :**

4555 Pour le suivi et le contrôle du projet. Dans le cas du projet de Niocan comme dans finalement tous les autres cas, dans tous les autres projets industriels, le promoteur doit s'engager donc à faire un suivi de son projet et donc à faire des mesures dans l'environnement, les effluents et tout ça. Pour le moment, il y a des engagements de la part de Niocan dans le dossier à faire ce suivi-là et le ministère a aussi fait son propre suivi.

4560 C'est-à-dire que le ministère a des inspecteurs à la Direction régionale des Laurentides qui vont sur le terrain et qui peuvent eux aussi faire l'échantillonnage à la fois des sédiments, des

eaux, eaux d'exhaure ou des cours d'eau, etc., et qui peuvent à tout moment aller faire une inspection sur le site. Ils ont le droit de pénétrer sur les installations de Niocan pour vérifier sur place si l'exploitation se fait conformément au certificat d'autorisation qui est délivré donc au promoteur, le cas échéant.

4565

Donc, c'est la façon de contrôler, si vous voulez, du ministère. C'est de faire des inspections pendant les opérations pour vérifier si les opérations se déroulent tel que prévu finalement par le promoteur.

4570

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond à votre question?

4575

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

Oui, mais encore là, c'est une question de fréquence, puis s'il y a une conséquence négative, on se retrouve en tant que citoyen, c'est nous qui payons encore parce que si la compagnie en exploitation, il arrive un problème, il n'a pas un fonds?

4580

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le promoteur est obligé de déposer un certain montant qui peut servir à des correctifs ou qui peut servir à assurer la population qu'il agira toujours en bon père de famille? Peut-être d'abord à monsieur Rochon puis, ensuite, je vous l'adresse.

4585

**M. ALAIN ROCHON :**

Écoutez, pour peut-être continuer au niveau des inspections qui sont faites par le ministère, donc quand un inspecteur constate qu'il y a une infraction par rapport au certificat d'autorisation qui a été délivré, donc le promoteur ne s'est pas conformé à son certificat d'autorisation, à ce moment-là, il y a différents moyens. On peut le mettre en infraction. On peut demander un plan de correctif des lieux. On fait un suivi. Il y a d'autres moyens légaux aussi qui existent, qui sont mis à notre disposition pour faire en sorte que le promoteur ou l'entreprise se conforme.

4595

**LE PRÉSIDENT :**

Et qui paie ça? Parce que c'est ça au fond la question de monsieur.

4600

**M. ALAIN ROCHON :**

Vous voulez dire qui...

**LE PRÉSIDENT :**

4605

Qui paie les correctifs?

**M. ALAIN ROCHON :**

4610

C'est le promoteur qui doit payer les correctifs. Évidemment.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher?

4615

**M. RICHARD FAUCHER :**

4620

Oui. Alors, aussi, on nous a demandé au Tribunal administratif, CPTAQ, d'avoir ce qu'on appelle un fonds en garantie, par exemple, pour certains aspects du projet ou des choses qu'on devait faire. Comme l'aqueduc au cas où ça va plus loin, etc. La question aussi de restauration du site à la fermeture, c'est un engagement qu'on doit prendre avec le ministère des Ressources naturelles et, comment dire, c'est un fonds qui se bâtit pour chaque tonne qu'on extrait, il y a un fonds qui se bâtit en prévision éventuellement de restaurer le site complètement. Alors, ça, c'est des engagements qui sont maintenant obligatoires dans l'industrie à prendre pour pas se retrouver justement comme on a eu dans les années 50, 40, 60, avec des sites qui ont fermé sans fonds, si vous voulez.

4625

**M. ANDRÉ VACHON :**

4630

Je pourrais ajouter une chose, si vous permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Vachon.

4635

**M. ANDRÉ VACHON :**

4640

Parce qu'en plus des suivis, vous parlez de faire travailler vos impôts, alors en plus des suivis faits par le gouvernement provincial, le ministère de l'Environnement, il y a aussi Environnement Canada avec une modification du *Règlement sur les effluents des mines et métaux* qui oblige à faire certains autres paramètres de suivi, notamment le radium, par exemple, qui n'est pas normalement suivi dans la *Loi sur qualité de l'environnement* et qui est demandé par le fédéral.

4645

Et il y a aussi, à ce moment-là, des rapports qui doivent être faits de façon régulière au gouvernement fédéral, et le gouvernement fédéral peut aussi, s'il n'y a pas respect des normes qui s'appliquent dans le *Règlement sur les effluents des mines et métaux*, peut prendre les moyens qu'il juge appropriés pour s'assurer que ce règlement-là soit respecté.

4650           Alors, il y a un suivi fait par le provincial et il y a également un suivi fait par le fédéral maintenant.

**M. ALAIN ROCHON :**

4655           Si je peux me permettre, monsieur Zayed, j'aimerais rajouter pour le bénéfice de monsieur Lalande que quand on consulte la décision du TAQ, du Tribunal administratif, il y a une garantie de 100 000 \$ qui a été exigée pour les mesures compensatoires par rapport à l'approvisionnement en eau et il y a aussi une garantie de 80 000 \$ qui a été exigée pour des mesures de restauration.

4660

          Et comme le disait monsieur Faucher, en vertu de la loi sur les mines, le ministère des Ressources naturelles exige pendant les opérations de la mine donc de mettre en garantie un certain montant en prévision de la restauration du site.

4665           **LE PRÉSIDENT :**

          Merci.

**M. ANDRÉ VACHON :**

4670

          Vous me permettez un dernier point, monsieur Zayed, je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

4675

          Oui.

**M. ANDRÉ VACHON :**

4680           Un dernier point, je pense, d'information. La mine Niocan a prévu la mise en place d'un comité de suivi qui va rendre public l'ensemble des résultats des analyses d'eau, qui vont être également transmis au ministère de l'Environnement, et la mine Niocan invite les gens à participer et à nommer des responsables sur ce comité-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4685

          Est-ce que des simples citoyens peuvent être membres de ce comité de suivi?

**M. ANDRÉ VACHON :**

4690 Il va y avoir des gens qui vont être nommés, je dirais – pour éviter qu'il y ait autant de  
foule qu'aujourd'hui, mais rendre la chose acceptable – il y aura un comité qui va être formé. Il  
pourrait y avoir de simples citoyens, un nombre limité quand même pour qu'un comité soit  
efficace, mais les résultats vont être rendus publics, soit sur le site Internet de Niocan ou une  
4695 autre méthode qui sera à discuter par le comité qui jugera de la ou des méthodes les plus  
appropriées pour que l'information des résultats d'analyses d'eau, des suivis faits avec le ministère  
de l'Environnement soient connus par l'ensemble du public.

Donc, l'information sera disponible sous une forme qui sera à déterminer et à fixer avec le  
comité. Je ne veux pas présumer maintenant de la décision du comité, mais il y a un comité qui  
4700 est mis en place auquel participera également le ministère de l'Environnement, s'il le désire. La  
MRC également.

**LE PRÉSIDENT :**

4705 Ça va?

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

Il reste que si on se retrouve avec des problèmes de santé ou des problèmes de  
4710 jouissance des lieux, parce que je pense que les gens qui sont venus s'établir dans la région,  
c'était pour le côté tranquillité et profiter de la région qu'on a actuellement.

Il y a une dernière question pour revenir juste à l'eau. On parle de l'eau qui va être  
pompeée, qui va aller dans le ruisseau Rousse, mais l'eau qui sert à la production, on dit qu'elle  
4715 est recirculée. Qu'est-ce qui arrive avec cette eau-là? À un moment donné, elle doit être saturée?  
Elle va où, cette eau-là? Elle s'évapore?

**LE PRÉSIDENT :**

4720 Vous faites référence à l'eau de procédé?

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

4725 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui arrive avec l'eau de procédé? Est-ce qu'elle est toujours en recirculation? Si  
4730 elle recircule tout le temps, est-ce qu'elle est de plus en plus contaminée?



**M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur Zayed, monsieur Vachon encore une fois.

4735 **M. ANDRÉ VACHON :**

Alors, ce qui est prévu, c'est que cette eau-là soit en totalité recirculée. Même si on dit qu'elle est en totalité recirculée, il y a quand même des apports d'eau fraîche qui viennent des précipitations sur le parc à résidusM qui va servir d'apport d'eau fraîche. Mais on ne prévoit pas de problème particulier, basé notamment avec ce qui se passe dans d'autre mines et également ce qui se passe chez l'autre compagnie minière qui a une mine de niobium, qui recircule aussi une quantité assez importante d'eau de procédé. Alors, on ne prévoit pas vraiment de problème.

4740

Le fait que l'eau transite par les deux bassins avant d'être recirculée, ça va permettre un vieillissement de l'eau et une certaine dégradation d'un certain nombre de réactifs qui sont biodégradables. La plupart de ces réactifs-là de toute façon vont demeurer associés aux particules, parce que c'est l'objectif même de mettre des moussants, qu'ils agissent en s'attachant à certaines particules, qui sont les particules qui nous intéressent le plus possible.

4745

Maintenant, ces réactifs-là sont de façon générale biodégradable, sauf les acides qui sont utilisés. Au point de départ, il y a quand même trois acides assez importants qui sont utilisés: l'acide chlorhydrique, l'acide fluorosilicilique et l'acide fluorhydrique. Mais on est dans un environnement de carbonatite, donc un environnement à pH neutre qui va jouer le rôle qu'elle doit jouer, donc va neutraliser les acides qu'on va avoir.

4750

4755

D'ailleurs, on le voit dans le parc à résidus de l'autre mine, les résultats sont publics, vous pouvez les demander, le pH à l'effluent final est de l'ordre de 8 continuellement, même s'ils utilisent les mêmes acides. Pour la simple raison qu'on est dans un environnement de carbonatite, il y a 60 à 70 % du minerai qui est en réalité de la carbonatite, des carbonates de calcium.

4760

**LE PRÉSIDENT :**

Mais qu'est-ce qui arrive de ce fluorure qu'on peut retrouver quand même dans des quantités assez importantes, au fur et à mesure que les eaux de procédé recirculent?

4765

**M. ANDRÉ VACHON :**

Il devrait précipiter pour former un genre d'apatite avec le fluoroapatite, précipiter avec le carbonate. Il y a une réaction qui va se faire avec le carbonate et il y a eu une étude qui a été faite...

4770

**LE PRÉSIDENT :**

Dans des proportions importantes?

4775

**M. ANDRÉ VACHON :**

Oui, exact. Pour se retrouver...

4780

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des tests qui ont été faits ou il y a des données dans la littérature?

**M. ANDRÉ VACHON :**

4785

Il y a des tests qui ont été faits et il y a de la littérature aussi qui existe. Par exemple, une mine, de mémoire, d'apatite, on a cité ça dans un des documents, puis là je n'ose plus vous dire lequel, où il y a des pH acides pour récupérer l'apatite et un problème de fluor. Sauf qu'une fois qu'elle a traversé une couche de carbonatite, de carbone, de carbonate, on arrive après ça avec des teneurs très faibles de fluor.

4790

Donc, on a eu une opinion d'un docteur, un spécialiste en fluorure qui a convenu que normalement, dans les eaux souterraines de la nappe profonde, autour de la fosse, les concentrations de fluor ne devraient pas dépasser 2 ppm alors que le critère applicable est normalement de 4.

4795

Alors, il y a une étude qui a été fournie, je pourrais vous donner la référence exacte demain. Je ne fouillerai pas ce soir. Je vous la donnerai demain.

4800

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça va.

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

4805

Encore là, on est encore dans des hypothèses.

**LE PRÉSIDENT :**

4810

Bien, écoutez, il y a une chose. Je pense que madame tout à l'heure du ministère de l'Environnement l'a dit de façon très éloquente. Des certitudes pour des projets pour des perspectives, pour des prospectives, c'est extrêmement difficile. Donc, c'est sûr que si vous venez à la recherche de certitude, vous allez être tout le temps déçu.

4815

**M. FRANÇOIS LALANDE :**

Non, mais ça prend une certaine base solide pour prendre une décision.

4820 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! Ça, je suis tout à fait d'accord avec vous. Ça, je suis tout à fait d'accord. Alors, merci monsieur Lalande. Merci à tout le monde. Je vous offre mes remerciements d'avoir été ici et je vous souhaite une très bonne nuit.

4825

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4830

ET J'AI SIGNÉ:

4835

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**